

# 2022



## RAPPORT ANNUEL SUR LA QUALITE ET LE PRIX DU SERVICE PUBLIC D'ELIMINATION DES DECHETS



# SOMMAIRE

<b>SYNTHESE DE L'ACTIVITE GESTION DES DECHETS .....</b>	<b>Page 3</b>
<b>LA COLLECTE DES ORDURES MENAGERES .....</b>	<b>Page 12</b>
<b>LA COLLECTE DU TRI SELECTIF - EMBALLAGES RECYCLABLES .....</b>	<b>Page 17</b>
<b>LA COLLECTE DU VERRE .....</b>	<b>Page 22</b>
<b>LA COLLECTE DES BIODECHETS .....</b>	<b>Page 24</b>
<b>LA COLLECTE EN DECHETTERIE .....</b>	<b>Page 26</b>
<b>LA COLLECTE DU TEXTILE .....</b>	<b>Page 33</b>
<b>COLLECTES et OPERATIONS SPECIFIQUES .....</b>	<b>Page 35</b>
<b>REDUCTION DES DECHETS .....</b>	<b>Page 36</b>
<b>INDICATEURS FINANCIERS .....</b>	<b>Page 38</b>
<b>ANNEXE 1 : Projet Déchets du mandat .....</b>	<b>Page 45</b>
<b>ANNEXE 2 : Rapport annuel SLGDO .....</b>	<b>Page 56</b>
<b>ANNEXE 3 : Rapport annuel synthétique PLPDMA .....</b>	<b>Page 111</b>

# SYNTHESE DE L'ACTIVITE GESTION DES DECHETS

## Contexte LOCAL :

Ambert Livradois Forez Communauté de Communes (ALF) gère en régie directe, par l'inter la collecte des Ordures Ménagères et du tri sélectif sur **58 communes** soit une population municipale de **27 565 habitants (population municipale N+1 au 1<sup>er</sup> janvier 2023)** sur un territoire de **1 237 km<sup>2</sup> (selon l'INSEE)**.

La compétence traitement a été transférée totalement au VALTOM depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2014 avec la mise en service de l'unité de valorisation énergétique de VERNEA situé à Clermont Ferrand.

## Population :

Année	Population municipale N+1
1996	29 537
2000	28 536
2005	29 993
2010	28 386
2015	27 921
2016	27 823
2017	27 736
2018	27 618
2019	27 606
2020	27 583
2021	27 563
2022	27 571
2023	27565

Selon les chiffres INSEE au 1<sup>er</sup> janvier 2023, la population du territoire de Ambert Livradois Forez est de 27 565 habitants au lieu de 27 571 habitants (en 2020).

La population est composée de 13 170 foyers (INSEE 2020) composés de 2 personnes en moyenne.  
**12 000 personnes environ vivent dans les bourgs.**

**15 000 personnes vivent dans les villages/hameaux.**

Outre la baisse globale de la population, on observe un vieillissement de la population (37 % a 60 ans et plus).

33 % de l'habitat est de l'habitat secondaire. 4000 lits d'hébergements touristiques sont présents sur le territoire.

8% de l'habitat est de l'habitat collectif.

## Contexte réglementaire NATIONAL

### Loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte

La loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV) publiée au Journal Officiel du 18 août 2015, ainsi que les plans d'action qui l'accompagnent visent à permettre à la France de contribuer plus efficacement à la lutte contre le dérèglement climatique et à la préservation de l'environnement.

#### **Les objectifs et mesures de la loi en matière déchets :**

- **Réduire de 50 % la quantité de déchets mis en décharge** à l'horizon 2025 et découpler progressivement la croissance économique et la consommation de matières premières. C'est à dire réduire de 30% les quantités de déchets non dangereux non inertes admis en installation de stockage en 2020 par rapport à 2010 et de 50% en 2025.
- **Interdiction de la mise sur le marché des assiettes, verres et gobelets jetables de cuisine pour la table en plastiques** (sauf ustensiles compostables en compostage domestique et biosourcés) à partir du 1er janvier 2020.
- **Hierarchie des modes de traitement** : privilégier la réutilisation, puis le recyclage, et éviter l'élimination, permet d'économiser des ressources, dans le cadre de la transition vers une économie circulaire.
- **Valoriser sous forme de matière 55% des déchets non dangereux non inertes en 2020 et 65% en 2025.**
- Valoriser sous forme de matière 70% des déchets du secteur du bâtiment et des travaux publics en 2020.
- **Economie circulaire**

Cette transition vise à dépasser le modèle économique linéaire consistant à extraire, fabriquer, consommer et jeter en appelant à une consommation sobre et responsable des ressources ...

- Promouvoir la conception écologique des produits

- Privilégier la prévention de la production et le réemploi des produits

- Allonger la durée de vie des produits

- Prévenir l'utilisation des ressources et la hiérarchisation dans leur utilisation en tenant compte de leur cycle de vie.

### LOI AGECE (Anti Gaspillage et Economie Circulaire) 2020

**Sortir du plastique jetable** : fin progressive de tous les emballages en plastique, développement des solutions de vrac, interdiction de plusieurs objets en plastique du quotidien, ...

**Mieux informer les consommateurs** : obligation d'informer sur la garantie légale de conformité, déploiement d'un identifiant unique pour un tri plus efficace, harmonisation de la couleur des poubelles, ...

**Agir contre le gaspillage et pour le réemploi solidaire** : interdiction de la destruction des invendus-non alimentaires, vente des médicaments à l'unité, fin de l'impression systématique des tickets de caisse, ...

**Agir contre l'obsolescence programmée** : appliquer un indice de réparabilité dès 2021, mettre en place un indice de durabilité, favoriser l'utilisation de pièces détachées, ...

**Mieux produire** : optimisation de la gestion des déchets du bâtiment, mise en place d'un système de bonus-malus pour encourager les produits respectueux de l'environnement, extension de la responsabilité des industriels dans la gestion de leurs déchets en créant de nouvelles filières, ...

**Réduire les déchets (DMA) de -15% d'ici 2030 (par rapport à 2010)**

## **LOI BIODECHETS**

Les biodéchets sont constitués des déchets alimentaires et des autres déchets naturels biodégradables.

D'ici 2024, chaque citoyen devra avoir à sa disposition une solution lui permettant de ne pas jeter ses biodéchets dans les ordures ménagères résiduelles, afin que ceux-ci ne soient plus éliminés, mais valorisés.

La collectivité territoriale définit des solutions techniques de compostage de proximité et/ou de collecte séparée des biodéchets et un rythme de déploiement adaptés à son territoire.

Ces solutions peuvent être, de manière complémentaire, le déploiement de la gestion de proximité des biodéchets, par le développement du compostage domestique (déploiement de composteurs individuels) ou du compostage partagé (déploiement de composteurs de pieds d'immeuble, de quartiers, ou encore en établissement), et le déploiement de la collecte séparée des biodéchets via une collecte supplémentaire à mettre en œuvre.

**En 2018, le VALTOM a lancé une étude appelée STDGO (Schéma Territorial de Gestion des Déchets Organiques) qui a pour objectif de fixer la politique départementale de gestion des biodéchets à l'horizon 2024 (objectifs, solutions techniques, enjeux financiers).**

**ALF a commencé en 2018 à définir son SLDGO (Schéma Local de Gestion des Déchets Organiques) qui a pour objectif de définir localement (territoire ALF) la politique de gestion des biodéchets et déchets verts.**

## **PLPDMA : réduction de – 15 % d'ici 2030**

L'élaboration des programmes locaux de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA) est obligatoire depuis le 1er janvier 2012, conformément à l'article L. 541-15-1 du code de l'environnement.

**Au 31 décembre 2022, Ambert Livradois Forez se situe à ce niveau de performance :**

- une réduction des Déchets Ménagers de -3.06 % (hors gravats par rapports à 2010)
- un taux de valorisation matière des déchets de 53 % (42.8 % en 2017)

## **DECRET 7 FLUX**

La loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte encourage la lutte contre les gaspillages, la réduction des déchets à la source, leur tri et leur valorisation. Dans le prolongement de cette loi, le décret n° 2016-288 du 10 mars 2016 et le décret n° 2021-950 du 16 juillet 2021 **fait obligation aux producteurs et détenteurs de déchets (entreprises, commerces, administrations, collectivités...)** de trier à la source **7 flux de déchets**, afin de favoriser la valorisation de ces matières :

- papier/carton (dont papiers de bureaux),
- métal,

- plastique,
- verre
- bois,
- fraction minérale (gravats),
- plâtre,
- textile (pour le 1<sup>er</sup> janvier 2025)

Tous les producteurs et détenteurs de déchets sont concernés qu'ils soient collectés :

- par un prestataire privé,
- par le service public et qui génèrent plus de 1 100 litres par semaine de déchets tous confondus.

## **25 millions de français à la TARIFICATION INCITATIVE d'ici 2025**

La LTECV prévoit que les collectivités territoriales progressent vers la généralisation d'une tarification incitative en matière de déchets, avec pour objectif que quinze millions d'habitants soient couverts par cette dernière en 2020 et vingt-cinq millions en 2025.

**En 2018, par l'intermédiaire d'un groupement de commande du VALTOM, ALF s'est engagé dans une étude de préfiguration pour l'instauration d'une tarification incitative. Un bureau d'étude a été choisi pour mener de 2019 à 2021 une étude pour identifier différents scénarios pouvant mener à une tarification incitative. Cette étude a amené les élus à se positionner fin 2021 sur cette opportunité et à adopter le projet « Déchets » du mandat (voir Annexe 1).**

## **Loi de finances 2019**

Fin 2018, la loi de finances 2019 a été présentée et fait apparaître des évolutions notoires quant aux montants de la TGAP (Taxe Générale sur les Activités Polluantes). La trajectoire 2019-2025 du montant fixé pour la TGAP laisse apparaître une forte hausse de celle-ci dans les années à venir.

Pour rappel, la TGAP est appliquée à la tonne pour les déchets non recyclables que sont :

- Les ordures ménagères,
- Les encombrants/tout venant issus des déchetteries.

Entre 2019 et 2025, la TGAP sur :

- l'incinération (valorisation énergétique) va augmenter de 500 %,
- l'enfouissement (mise en décharge) va augmenter de 270 %.

Pour chaque usager, l'enjeu financier est important et doit donc conduire chacun vers plus de recyclage (tri des emballages, compostage des biodéchets) pour pouvoir maîtriser les coûts. Sans tri supplémentaire la facture va exploser (entre 10 et 20 euros supplémentaires par habitant dès 2025) !

**Toutes les actions engagées par le service Déchets d'Ambert Livradois Forez doivent contribuer à atteindre les objectifs réglementaires pré-cités et maîtriser les coûts.**

**Ambert Livradois Forez a une politique de gestion et de prévention des déchets ambitieuse. Cette politique est relayée par la presse locale.**



## **Organisation du service 2022 :**

### Personnel :

- Collecte (atelier compris) :
  - Ordures ménagères : 16 agents
  - Tri : 3.5 agents
  - 6 roues : 2.5 agents
  - Atelier mécanique : 2 agents
- Déchetteries : 7 agents (5.4 ETP)
- Agents polyvalents (déchetteries, collecte, communication, ménage, ...) à temps partiel : 4.5 agents
- Prévention des déchets et communication : 3,2 ETP
- Gestion des Biodéchets : 3,8 ETP (dont 1 VALTOM)
- Traitement ISDND (exploitation pour le compte du VALTOM) : 2.5 agents
- Encadrement du service : 4 agents

Pour le service collecte (et exceptionnellement en déchetterie), les absences du personnel (périodes de congés, maladies) sont compensées par du personnel intérimaire, mis à disposition par l'association d'insertion Coup de Main ou de CDM Intérim. En 2022, le coût d'utilisation du personnel intérimaire a été de 45 000 euros (45 000 en 2017, 36 000 en 2018, 33 000 en 2019, 30 000 en 2020, 47 000 en 2021).

En 2022, des saisonniers ont été embauchés pour la première fois sur chacune des déchetteries afin de doubler les postes en cette période de forte affluence, de mi-juillet à fin août. Ces renforts ont pour objectif de mieux accueillir les usagers, et de mieux les guider concernant le tri. L'opération ayant été concluante, elle sera reconduite en 2023.

### Bâtiments :

En 2022, une étude a été menée pour l'agrandissement des bureaux administratifs du service Déchets afin d'envisager des travaux d'extension en 2023.

La recherche de zones de stockage autour du site Anna Rodier est en cours afin de recentrer le stockage du matériel sur le site central Anna Rodier et libérer de l'espace sur la plateforme de compostage de l'ISDND d'Ambert, et permettre de disposer de plus d'espace pour le matériel roulant et non roulant.

### Matériel roulant :

- 10 Bennes ordures ménagères pour la collecte.
- 3 Poids lourds amplirolls (bras de levage) pour l'exploitation des déchetteries (+ 1 autre pour le traitement VALTOM qui est parfois utilisé pour les déchetteries).
- 1 camion grue ampliroll.
- 2 fourgons utilitaire diesel dont 1 avec hayon (acheté en juillet 2022).
- 2 véhicules légers utilitaire diesel.
- 1 Nissan Leaf électrique.
- 2 Nissan e-NV 200 pick-up électrique.
- 1 véhicule 3.5 t camion benne type « espaces verts ».



## 417 688 kilomètres parcourus par nos véhicules en 2022 :

- 252 726 km pour les bennes à ordures ménagères
- 91 983 km pour les camions ampliroll des déchetteries
- 72 979 km pour les véhicules légers dont 18 907 en véhicules électriques

## 179 892 litres de gazole consommés en 2022

### Modalités d'exploitation du service :

Nature de l'activité	Mode de gestion
Collecte ordures ménagères	Régie directe
Collecte sélective	Régie directe
Déchetteries	Régie directe
Stockage (pour le VALTOM)	Régie directe
Quai de transfert (pour le VALTOM)	Régie directe
Transport de déchets	Prestation privée
Tri	Prestation privée

### Chiffres globaux liés aux déchets :

En tonnes	2010	2017	2018	2019	2020	2021	2022
<b>Déchets valorisés</b> (recyclage, valorisation énergétique)  Sont compris (70% des OMR lorsque celles-ci sont incinérées, la collecte sélective, le verre et les flux de déchetterie hors encombrants)	5 650	10 888	11 940	12 086	12 531	14 057	13 287
<b>Déchets non valorisés*</b> (mis en décharge)	9 562	3 551	3 350	3 252	2 928	2 923	2 646
<b>TOTAL</b>	<b>15 212</b>	<b>14 439</b>	<b>15 290</b>	<b>15 338</b>	<b>15 459</b>	<b>16 980</b>	<b>15 933</b>
<b>Taux de valorisation (énergétique et matière)</b>	<b>37%</b>	<b>75 %</b>	<b>78 %</b>	<b>79 %</b>	<b>81 %</b>	<b>82.8 %</b>	<b>83.4 %</b>
<b>Taux de valorisation matière (= recyclage)</b>	<b>NC</b>	<b>42.8 %</b>	<b>45 %</b>	<b>48.6 %</b>	<b>47.9 %</b>	<b>52 %</b>	<b>53 %</b>

\* Depuis 2015 les OMR ne sont plus enfouies, il ne reste que les encombrants

### Traitement (ISDND) :

Depuis 2014, la compétence traitement des déchets a été transférée au VALTOM qui a ainsi pris en charge le traitement des déchets issus :

- de la collecte (incinération des ordures ménagères et tri sélectif des emballages),
- des déchetteries (recyclage des différents flux valorisables),
- des déchets industriels et non recyclables des déchetteries (enfouissement).

Le financement de la compétence traitement prise en charge par le VALTOM a lieu de 2 manières différentes et additionnelles :

- un prix à la tonne différent pour chaque flux de déchets,
- une contribution financière par habitant.

Les adhérents du VALTOM (les différents EPCI de collecte) ont convenu ensemble de la mutualisation du transport des déchets afin que les petits EPCI les plus éloignés ne soient pas trop impactés par les coûts de transport des déchets jusqu'au site de VERNEA. Dans le cadre du transfert de la compétence traitement, l'installation de stockage (ISDND) et le personnel du Poyet ont été mis à disposition du VALTOM.

Ambert Livradois Forez gère/exploite donc pour le compte du VALTOM les opérations de traitement des déchets suivantes :

- Exploitation générale du site du Poyet (accueil, gestion des apports, entretien, ...),
- Gestion du quai de transfert des ordures ménagères (pour acheminer les ordures ménagères à VERNEA),
- Exploitation du casier d'enfouissement des déchets (triés, non fermentescibles) :
  - Apports des industriels : DAE (déchets d'activités économiques)
  - Apports d'Ambert Livradois Forez : encombrants provenant des déchetteries
- Exploitation du casier d'amiante
- Exploitation des différents équipements : torchère pour les biogaz, station d'épuration, pont bascule, portail de détection de la radioactivité, ...

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2021, le quai de transfert accueille désormais la gestion du flux de la collecte sélective des emballages en conséquence de la mise en place de l'Extension des Consignes de Tri.

Les travaux d'extension du casier en cours d'exploitation ont été lancés en 2022. Cette extension d'un volume de 80 000 m<sup>3</sup> permettra de stocker environ 56 000 tonnes de déchets non recyclables.

Un nouveau casier amiante a aussi été aménagé en 2022.

L'avenir du site d'enfouissement est aussi en réflexion au regard de différents paramètres :

- L'arrêté d'exploitation qui prend fin en 2027
- La limitation des tonnages à enfouir pour le Puy de Dôme limité à 100 000 tonnes
- La capacité technique et financière à étendre le site
- ...

Une décision sera prise en 2023 par le VALTOM quant à l'avenir du site pour l'enfouissement.

Une réflexion a aussi été menée en 2022 par le VALTOM afin que le site puisse valoriser les gravats collectés dans les déchetteries. Un test de valorisation sera conduit en 2023 sur le site.

En réponse aux enjeux de la loi de la transition énergétique, le Valtom, poursuit la valorisation de ses sites de traitement des déchets. Dans ce cadre, l'installation de stockage d'Ambert a été choisie pour l'installation d'une centrale photovoltaïque sur les parties réhabilitées (anciens casiers recouverts).

La société SERGIES a été retenue, lors d'un appel à projet, pour réaliser les différentes études, financer, installer et entretenir les panneaux photovoltaïques. Ce projet s'inscrit dans un partenariat global entre SERGIES et le VALTOM visant le développement d'autres projets semblables tout en impliquant les collectivités et les citoyens (projet participatif). Le permis de construire a été accepté le 24/12/2018. L'emprise au sol de l'installation sera de 3 ha pour une puissance de 2 177 KWc afin de produire annuellement une énergie de 4500 MWh/an (soit la consommation de 1300 habitants (hors chauffage)).

Les travaux ont débuté en 2022, pour une mise en service début 2023.

**Toutes les dépenses liées à l'exploitation de l'ISDND sont remboursées à Ambert Livradois Forez par le VALTOM.**

**TABLEAU des APPORTS 2022 de Déchets à l'ISDND d'Ambert :**

	TONNAGE	APPORTEURS
ENCOMBRANTS	943	Particuliers du territoire ALF via les déchetteries
DECHETS RESIDUELS SERVICES MUNICIPAUX		
TERRE, CAILLOUX	1244	Déchetteries
DECHETS D'ACTIVITES ECONOMIQUE TRIES	12965	Claustre, Vacher, Pic Récupération, Veolia Eau, Unifrax, Smurfit Kappa, papeterie de Giroux
DECHETS D'ASSAINISSEMENT	127	Unifrax, Veolia Eau
DECHETS MENAGERS STABILISES ISSUS DU POLE MULTIFILIERES DE VALORISATION	0	Vernéa
REFUS DE BROYAGE AUTOMOBILE	2462	Praxy Issoire
FIBRE CERAMIQUES ASSIMILE AMIANTE	101.12	Pic Récupération, Claustre environnement, Unifrax, ALARA Dépollution, particuliers, ...
AMIANTE (= AES et amiante)		
<b>Tonnage Total reçu sur l'ISDND</b>		

# LA COLLECTE DES ORDURES MENAGERES

*Depuis le 14 novembre 2022, la collecte des ordures ménagères a été réorganisée, optimisée.*

## Modalités de collecte :

- Les ordures ménagères (non recyclables) sont collectées dans les bacs VERTS.
- Conformément au règlement de collecte :
  - Les habitants des bourgs peuvent bénéficier d'une collecte en PORTE à PORTE. Chaque habitation est alors équipée d'un bac individuel 240 litres (ou certains vieux bacs de 120 litres). Les bacs doivent être présentés à la collecte, la veille au soir, en bordure de voirie principale.
  - Les habitants des villages excentrés des bourgs bénéficient d'une collecte en Point d'Apport Volontaire (PAV). Les bacs d'apport volontaire sont des bacs de 660 litres. Leur utilisation est collective.  
Ce sont 1600 villages qui sont desservis par la collecte des ordures ménagères. Dans certains villages il existe même plusieurs points de collecte (donc plusieurs arrêts des camions de collecte). Chaque point de collecte est équipé d'1 ou plusieurs bacs.
- Fréquence de collecte des ordures ménagères : Les ordures ménagères dans les bourgs et les villages sont collectées tous les 15 jours (semaine impaire). Seuls les bourgs denses de Ambert, Marsac et Arlanc bénéficient d'une collecte hebdomadaire.  
Certains producteurs de déchets spécifiques (commerces, établissements publics, points spécifiques, ...) bénéficient eux aussi d'une voir deux collectes hebdomadaires.
- Environ 9000 bacs à ordures ménagères sont disséminés sur le territoire (6000 bacs de 660 litres et 3000 bacs individuels).
- Des conteneurs sont aussi mis à disposition pour l'ensemble des manifestations publiques ou associatives.
- Outre les 58 bourgs des communes, **ce sont 1600 villages/hameaux qui sont desservis par des bacs d'ordures ménagères**. Ce morcellement de l'habitat génère des coûts de collecte importants. Par ailleurs, la structure de nos villages/hameaux obligent nos camions à des manœuvres délicates, et pour certains lieux (peu nombreux) nous oblige à avoir des camions spécifiques, à voies étroites, c'est-à-dire des camions moins larges que des camions traditionnels.



Les conditions hivernales (gel et neige) ne facilitent pas non plus le travail des équipages sur les routes et chemins étroits. Ces conditions génèrent des accidents de circulation de nos véhicules.

Les aménagements sur lesquels se trouvent les conteneurs ont aussi une grande importance dans la gestion du service de collecte et la protection de la santé de nos agents. Ces aménagements sont à la charge des communes, et beaucoup ne sont encore pas conformes avec les exigences minimales que le service déchets de Ambert Livradois Forez impose.

- **Coût de collecte** : 1 tonne de déchets collectée coûte, avant transfert/transport et incinération, environ 255 euros HT/tonne. Ce montant est très élevé et s'explique par la géographie locale et l'éparpillement de l'habitat.
- Les bennes à ordures acheminent les ordures ménagères collectées au Quai de Transfert du VALTOM situé sur le site de l'ISDND du Poyet. Les ordures sont déversées dans des semi-remorques à fond mouvant qui sont acheminés à VERNEA.

Résultats / tonnages :

<i>En tonnes</i>	<b>2010</b>	<b>2018</b>	<b>2019</b>	<b>2020</b>	<b>2021</b>	<b>2022</b>
<b>Ordures ménagères collectées</b>	<b>7 166</b>	<b>6 223</b>	<b>5 971</b>	<b>5 893</b>	<b>5 536</b>	<b>5 055</b>
	254	225	216	214	195	<b>183</b>
	kg/hab	kg/hab	kg/hab	kg/hab	kg/hab	<b>kg/hab</b>

**Soit une baisse de 8.7 % des tonnages ordures ménagères collectés entre 2021 et 2022. Entre 2010 et 2022, la baisse est de 29.5 % ce qui est très significatif et est un très bon résultat dans le cadre de notre politique de réduction des déchets vis-à-vis des objectifs réglementaires fixés par l'Etat.**

La moyenne nationale de production d'ordures ménagères par an et par habitant est d'environ (source ADEME) :

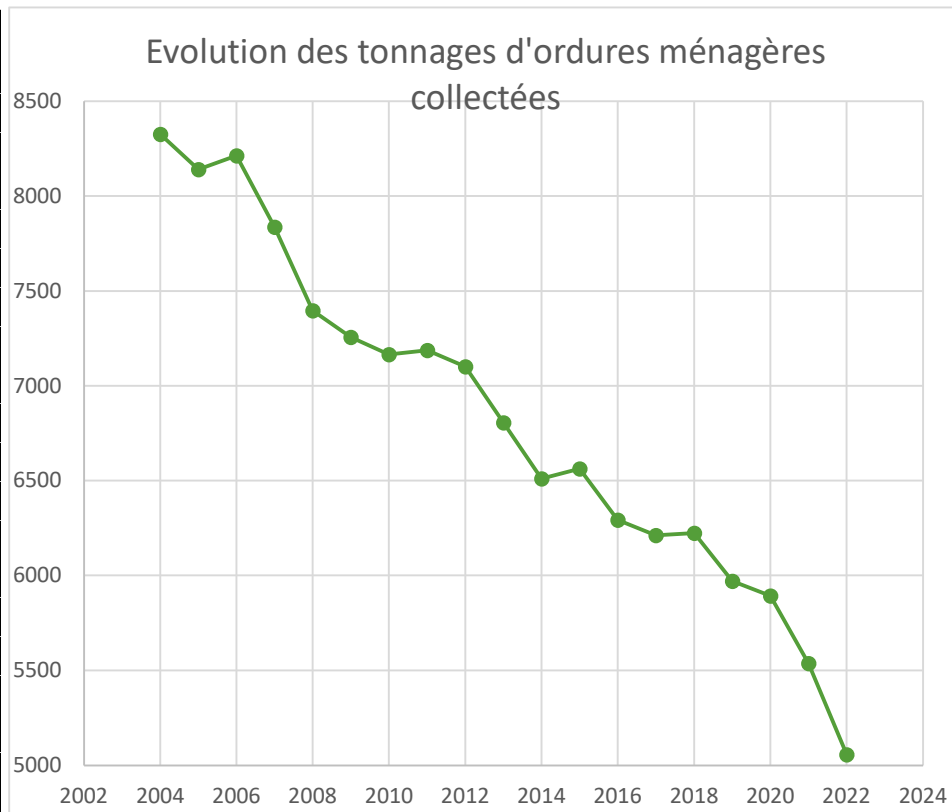
**220 kg/hab/an en France tous types d'habitat**

**212 kg/hab/an en France en habitat rural**

**224 kg/hab/an en Auvergne Rhône Alpes tous types d'habitat**



Années	Tonnage d'OM	Evolution
2004	8 327	-11,0%
2005	8 140	-2,2%
2006	8 213	0,9%
2007	7 837	-4,6%
2008	7 396	-5,6%
2009	7 257	-1,9%
2010	7 166	-1,3%
2011	7 187	0,3%
2012	7 101	-1,2%
2013	6 806	-4,2%
2014	6 511	-4,3%
2015	6 563	0,8%
2016	6 293	-4,1%
2017	6 211	-1,3%
2018	6 223	0,2 %
2019	5 971	- 4%
2020	5 893	-1,3 %
2021	5 536	-6.1 %
2022	5055	-8.7 %



Coûts (données COMPTACOUT en euros HT) :

Une tonne d’ordures ménagères coûte donc environ :

- 255 euros à collecter,
- 5 euros à transporter jusqu’à VERNEA,
- 170 euros à traiter à VERNEA,
- Autres coûts et recettes



**COUT Total tonne OM = 509 euros HT la tonne.**

Au vu de la production d’ordures par habitant, on peut en déduire que les ordures ménagères coûtent **93 euros HT /an/hab.**

*Le coût des Ordures Ménagères non recyclables ne fait qu’augmenter en raison de la hausse constante des charges liées à la collecte, à la hausse tendancielle du coût de gestion de l’incinérateur et à la hausse exponentielle de la TGAP fixée par l’Etat (de 3 euros/tonne en 2020 elle va augmenter à 15 euros/tonne en 2025).*

HAUSSE TGAP prévue par Loi de finance 2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Evolution TGAP Incinération (€/t)	3	8	11	12	14	15

La quantité d'ordures ménagères collectée, au vu des tarifs, et des objectifs environnementaux nationaux, doit encore diminuer. Pour la faire diminuer, il convient de tout mettre en œuvre pour inciter les usagers à ne pas jeter de matières recyclables aux ordures ménagères.

En 2018, dans le cadre d'une étude, 4 tournées de collecte des ordures ménagères ont été caractérisées. La même caractérisation a été menée en 2022, sur la même période, sur les 4 mêmes tournées.

La comparaison de ces 2 caractérisations permet de mesurer l'évolution du comportement des usagers vis-à-vis du tri et du compostage, mais aussi de mesurer l'impact de notre politique et des projets par rapport aux objectifs fixés.

Voici un tableau synthétique comparant 2018 à 2022 :

Type de Déchets	En % des Ordures Ménagères		En Kilos par habitant par an		En tonnes par an	
	2018	2022	2018	2022	2018	2022
<b>EMBALLAGES</b>	<b>36%</b>	<b>30%</b>	<b>81</b>	<b>54</b>	<b>2237</b>	<b>1501</b>
<b>BIODECHETS</b>	<b>34%</b>	<b>27%</b>	<b>78</b>	<b>50</b>	<b>2140</b>	<b>1385</b>
<b>VERRE</b>	<b>4%</b>	<b>6%</b>	<b>8</b>	<b>11</b>	<b>221</b>	<b>298</b>
<b>TEXTILES</b>	<b>5%</b>	<b>6%</b>	<b>12</b>	<b>11</b>	<b>320</b>	<b>308</b>
<b>DECHETTERIES</b>	<b>4%</b>	<b>4%</b>	<b>10</b>	<b>8</b>	<b>262</b>	<b>222</b>
<b>NON RECYCLABLES (Vraies Ordures Ménagères)</b>	<b>17%</b>	<b>27%</b>	<b>38</b>	<b>49</b>	<b>1044</b>	<b>1340</b>
<b>TOTAL ORDURES MENAGERES COLLECTEES</b>			<b>225</b>	<b>183</b>	<b>6225</b>	<b>5055</b>

Actions mises en place en 2022 pour réduire les ordures ménagères collectées :

- Appliquer des mesures pour faire réaliser systématiquement le tri des emballages recyclables et du verre par les usagers en contrôlant les déchets présentés à la collecte et en appliquant le règlement de collecte :

***Courrier strict de rappel de l'obligation du tri sélectif : 48***

***Sanctions financières :***

3 factures d'un montant de 100 € chacune ont été envoyées et acquittées par 2 contrevenants :

- Pour un dépôt d'ordures non triées sur un point de collecte à Domaize,
- Pour un dépôt d'ordures d'amiante devant la déchetterie de Cunlhat.
- Pour la présence de verre dans les ordures ménagères à Arlanc.

- Réorganiser la collecte en ne collectant les ordures ménagères que tous les 15 jours.
- Mettre en place des bacs de tri sur chaque point de collecte. Plus aucun bac vert ne dispose pas à côté d'un bac jaune. 2350 bacs jaunes ont été installés.
- Informer les habitants de la réorganisation et de l'obligation du tri : 14 000 courriers envoyés à chaque foyer.
- Détourner les BIO DECHETS du flux d'ordures ménagères (préparations de repas, restes, déchets verts). Ces déchets lourds (30% environ en 2022 du poids total des ordures ménagères) peuvent et doivent être détournés des ordures ménagères (préparation de la loi BIODÉCHETS applicable au 1/1/2024).  
Le VALTOM a lancé en 2018 une étude pour l'élaboration d'un Schéma Territorial de Gestion des Déchets Organiques (STGDO).  
***Un Schéma Local de Gestion des Déchets Organiques a été établi en 2019 et a été mis en application dès le 1/1/20 pour 5 ans. (Voir chapitre PREVENTION – Annexe 2 Rapport SLGDO 2022)***
- Communication et actions de prévention : voir chapitre REDUCTION DES DECHETS

**Objectifs / Projets 2023 :**

Finaliser l'étude sur l'intérêt de passer le financement du service à la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères.

Renforcement des contrôles effectués dans les bacs ordures ménagères pour sensibiliser, rappeler voire sanctionner l'obligation du tri sélectif.

Continuer à communiquer et sensibiliser tous les publics.



# LA COLLECTE DU TRI SELECTIF - EMBALLAGES RECYCLABLES

*Depuis le 14 novembre 2022, la collecte du tri sélectif a été réorganisée, optimisée.*

## Modalités de collecte :

- Les emballages recyclables sont collectés dans les bacs JAUNES.
- Chaque habitant peut bénéficier gratuitement de sacs jaunes pour aider chacun à trier à domicile et transporter son tri jusqu'aux bacs jaunes. Les sacs jaunes sont disponibles en mairie ou en déchetterie. 350 000 sacs jaunes environ sont utilisés et collectés chaque année.
- La collecte s'organise comme suit : les bacs jaunes dans les bourgs et les villages sont collectés tous les 15 jours (semaine impaire). Seuls les bourgs denses de Ambert, Marsac et Arlanc bénéficient d'une collecte hebdomadaire.  
Certains producteurs de déchets spécifiques (commerces, établissements publics, points spécifiques, ...) bénéficient eux aussi d'une voir deux collectes hebdomadaires.
- 4500 bacs jaunes équipent désormais les bourgs, villages, déchetteries, commerçants, services publics pour collecter les emballages recyclables (2350 bacs jaunes ont été distribués entre le 15/10/22 et le 15/12/22 par les agents du service dans le cadre de la réorganisation de la collecte).
- Coût de collecte : chaque tonne de déchets collectée coûte, avant tri et revente des matériaux, environ 125 euros HT/tonne.
- Les bennes à ordures acheminent les emballages recyclables collectés au quai du transfert de l'ISDND d'Ambert et déversent leur contenu dans des semi fond mouvant qui sont ensuite transportés au Centre de Tri PAPREC AUVERGNE à Clermont Ferrand. Les emballages recyclables sont déversés au sol et pris ensuite en charge par la chaîne de tri. Une fois triés, les matériaux partent chez les repreneurs ci-dessous :

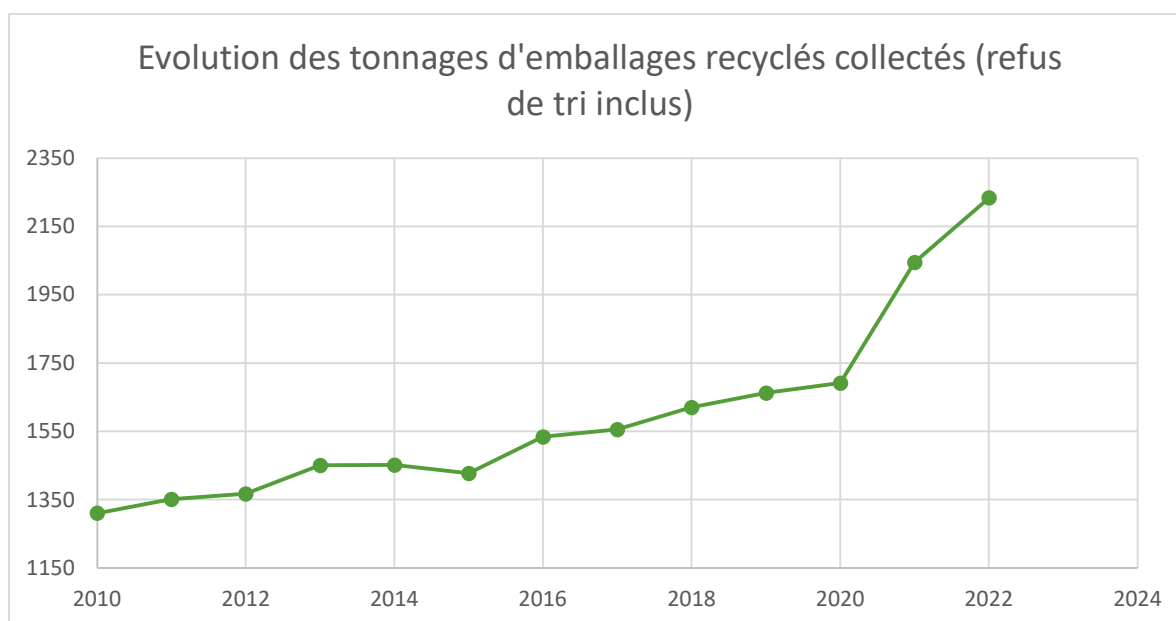
<b>Matériau trié</b>	<b>Repreneur</b>	<b>Adresse (siège social)</b>
Papiers – carton	Papeterie de Giroux	63880 OLLIERGUES
Briques alimentaires	REVIPAC	75015 PARIS
Bouteilles en plastique	VALORPLAST	75015 PARIS
Emballages en acier	ARCELOR MITAL	LA DEFENSE - PARIS
Emballages en aluminium	AFFIMET	LA DEFENSE - PARIS
Journaux – magazines	Papeterie de Norske Skog Golbey	88194 GOLBEY
Flux développement	CITEO	75015 PARIS

Résultats / tonnages :

En tonnes	2010	2018	2019	2020	2021	2022
<b>Emballages recyclables collectés</b>	<b>1 311</b>	<b>1 620</b>	<b>1 670</b>	<b>1 692</b>	<b>2045</b>	<b>2234</b>
(refus de tri inclus)	46 kg/hab	59 kg/hab	60,5 kg/hab	62 kg/hab	74 kg/hab	81 kg/hab

**Soit une augmentation de 9.3 % des tonnages de TRI collectés entre 2021 et 2022.**

**Depuis 2010 les tonnages de tri collectés ont augmenté de 70 %.**



**Il reste encore environ 54 kg/hab/an d'emballages recyclables présents dans les ordures ménagères !**

**Ambert Livradois Forez collecte 60 kg/hab/an d'emballages recyclables (triés, sans les refus/erreurs de tri) alors que la moyenne nationale est de 35 kg/hab/an (source CITEO).**

### Refus de TRI :

Les refus de tri sont les erreurs que les habitants font en jetant leurs déchets dans les bacs/sacs jaunes. Ils se caractérisent :

- Par les erreurs de tri « de bonne foi » : des déchets plastiques non recyclables (ustensiles, jouets, ...) qui ne sont pas des emballages, des textiles, de la ferraille (disques de freins, ...), qui sont des erreurs « involontaires » par manque de connaissance et la non prise en compte de la notion « d'emballage ».

- Par l'incivisme : verre, sacs d'ordures ménagères, cadavres d'animaux, gravats, ... ce qui représente la plus grande partie du refus de tri.

**Le taux de refus observé sur notre territoire augmente à un niveau « élevé » (27.88 % en 2022, 19.93 en 2021, 20,6 % en 2020, 16,9 % en 2019).** Beaucoup de collectivités françaises observent la même tendance. Il semblerait que la simplification des consignes de tri ait produit chez certains usagers le fait de tout jeter dans les bacs jaunes de tri (ordures ménagères) au regard de la grande part en volume que représentent les emballages dans la poubelle de l'utilisateur.

**Ces refus de tri représentent un coût financier très important car leur coût se décompose en 2 parties :**

- Le coût de tri en centre de tri,
- Le coût de l'incinération de ces erreurs de tri.

Ce sont au final des déchets très coûteux.

Actions menées en 2022 :

**Contrat d'objectif CITEO :**

Comme toutes les collectivités adhérentes au VALTOM, Ambert Livradois Forez a contractualisé avec CITEO un **contrat d'objectifs** qui contraint la collectivité à l'atteinte de résultats pour pouvoir obtenir les soutiens financiers CITEO.

Voici les 3 critères fixés par CITEO :

- 1- Critère 1 « Performances » (30 540 euros) : Hausse des tonnages de l'année N par rapport aux tonnages 2016
- 2- Critère 2 « Réalisation d'un plan d'actions annuelles pour le tri » (30 540 euros)
- 3- Critère 3 « Engagement pour passer à l'extension des consignes de tri » (30 540 euros)

En 2022, nous avons obtenu le versement des soutiens des 3 critères au titre de l'année 2021.

Afin de répondre au critère 2, ALF a réalisé en 2022 :

Objectif	Thématique	Levier d'optimisation	Action	Résultats
Augmenter les tonnes d'emballages légers à coût maîtrisé	Pré-collecte/Collecte/Sensibilisation	Améliorer l'accès au service de collecte sélective pour les zones non ou sous équipées	Equiper chaque village de bac jaune	2350 bacs jaunes 660 litres installés
			Plan de communication à chaque habitant	14000 courrier envoyés aux habitants
			Collecte des OM tous les 15 jours	Mise en place le 14/11/2022 collecte alternée pour 21500 habitants (C0,5 pour les OM, C0,5 pour la CS). 6850 habitants restent en C1 pour les OM et le TRI
	Pré-collecte/Collecte/Sensibilisation	Développer des actions de mobilisation adaptées à des cibles spécifiques pour renforcer le geste de tri	Communiquer pour faire baisser le taux de refus à travers une campagne départementale	Campagne départementale (presse, affichage, réseaux sociaux) réalisée par le VALTOM63 sur les erreurs de tri, relayée sur réseaux sociaux ALF
Optimiser les coûts des emballages légers tout en maintenant les performances en tonnes	Pré-collecte/Collecte/Sensibilisation	Développer des actions de mobilisation adaptées à des cibles spécifiques pour renforcer le geste de tri	Faire baisser le taux de refus en actant avec des associations solidaires un partenariat	Valtom solidaire

## 1 tonne de Tri coûte 4 fois moins cher qu'1 tonne d'ordures ménagères.

### TRI SELECTIF



1 €

Sac 50 litres



13 €

Bac 660 litres

### ORDURES MENAGERES incinérées



4 €



52 €

### Objectifs / Projets :

Il est facilement observable qu'au vu des chiffres présentés ci-dessus il est préférable de recycler les emballages que de les jeter avec les ordures ménagères.

La réorganisation de la collecte menée fin 2022 a pour objectif de détourner du flux des ordures ménagères une grande partie des 2237 tonnes d'emballages recyclables qui y sont jetées. La généralisation des bacs de tri dans tous les villages et la baisse de fréquence des ordures ménagères doit contribuer grandement en 2023 à la réduction des ordures ménagères via la hausse du tri sélectif collecté.

La politique de gestion des EMBALLAGES RECYCLABLES va donc s'orienter, dans le cadre du contrat d'objectif CITEO sur les actions suivantes :

Objectif	Thématique	Levier d'optimisation	Action
Verre	Augmenter les tonnes de verre	Améliorer l'accès au service de collecte sélective pour les zones non ou sous équipées	Etablir dotation minimale par commune 1 colonne pour 80 habitants
			Définir un plan pluri annuel d'achat et d'installation
			Prévoir l'acquisition de quelques colonnes accès PMR
Refus de tri	Pré-collecte/Collecte/Sensibilisation	Développer des actions de mobilisation adaptées à des cibles spécifiques pour renforcer le geste de tri	Mettre en place 17 colonnes TEXTILES supplémentaires et travailler pour atteindre 1 colonne textile minimum par commune
			Plan Textiles Départemental VALTOM
			Engager des actions de sensibilisation et de répression auprès des usagers auteurs d'incivisme dans les bacs de tri (courriers de rappel, facturations, ...)
Augmenter le tri	Augmenter les tonnes d'emballages légers	Développer des actions de mobilisation adaptées à des cibles spécifiques pour renforcer le geste de tri	Engager des actions de sensibilisation et de répression auprès des usagers ne triant pas les emballages recyclables

D'autres actions seront aussi mises en place en 2023 :

- Continuer à se mettre en conformité avec la recommandation R437 de la CRAM en installant des contenants pour les sacs jaunes dans les bourgs concernés pour ne plus que nos agents ramassent des sacs jaunes au sol.
- Appliquer le règlement de collecte (communication/sensibilisation/coercition) en identifiant les usagers qui ne trient pas leurs emballages et en engageant les mesures adéquates permettant un changement de comportement vis à vis du tri des emballages.



# LA COLLECTE DU VERRE

## Modalités de collecte :

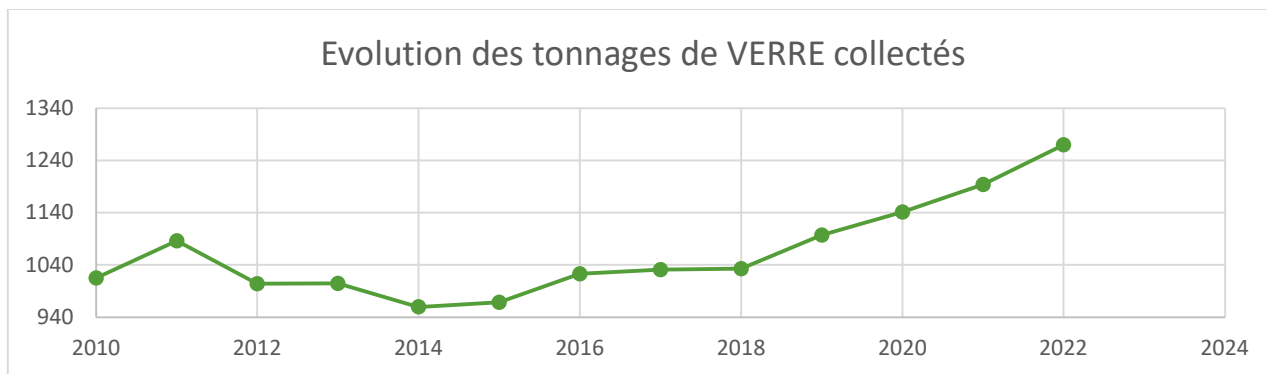
- Le VERRE est collecté en PAV dans des colonnes à verre de 3 ou 4 m<sup>3</sup>.
- La collecte est réalisée par une société privée, CLAUSTRE ENVIRONNEMENT à l'aide d'un camion grue avec benne.
- 386 colonnes à verre sont réparties sur 357 points de collecte sur le territoire, soit **1 point de collecte du verre pour 77 habitants**.  
La moyenne nationale est de 1 point pour 293 habitants !
- CLAUSTRE ENVIRONNEMENT regroupe les tonnages collectés sur sa plateforme à Marsac, et achemine le verre en camions à ANDREZIEUX sur la plateforme GUERIN qui trie le verre par couleur. Une fois trié, le calcin est acheminé à la verrerie SAINT GOBAIN de Saint Romain le Puy afin de refabriquer des bouteilles en verre.

## Résultats / tonnages :

	2010	2018	2019	2020	2021	2022
<b>VERRE collecté en tonnes</b>	<b>1 015</b> 36 kg/hab	<b>1 033</b> 37 kg/hab	<b>1 097</b> 40 kg/hab	<b>1 141</b> 42 kg/hab	<b>1 194</b> 43 kg/hab	<b>1 270</b> <b>46 kg/hab</b>

**Soit une augmentation de 6.4 % des tonnages de VERRE collectés entre 2021 et 2022. La moyenne nationale de collecte de VERRE par an et par habitant est de 41 kg/hab/an (ADEME).**

Années	Tonnage VERRE	Evolution
2010	1 015	
2011	1 086	7,0%
2012	1 004	-7,6%
2013	1 005	0,1%
2014	960	-4,5%
2015	969	0,9%
2016	1 023	5,6%
2017	1 031	0,8 %
2018	1 033	0,2%
2019	1 097	6,2%
2020	1 141	4 %
2021	1 194	4,6 %
2022	1270	6,4 %



**4 bouteilles en verre sur 5 sont aujourd’hui recyclées grâce au geste de tri des usagers aux colonnes à verre, ce qui représente 46 kg/hab/an.**

**Il reste encore 1 bouteille sur 5 (298 tonnes environ) qui est encore jetée aux ordures ménagères (11 kg/hab/an). Si cette bouteille était recyclée, ce seraient 42 000 € économisés !**

Coûts (données COMPTACOUT en euros HT) :

Une tonne de VERRE à collecter coûte donc :

- 45 euros environ à collecter, transporter et traiter,
- 27 euros de gains pour la revente du verre (le prix de rachat a fortement baissé),
- Des soutiens financiers de l’Eco organisme (provenant de la taxe sur les emballages),
- Autres coûts (colonnes, ...),
- **COUT TOTAL tonne VERRE = 19 euros HT la tonne.**

Au vu de la production de verre par habitant, on peut en déduire que le VERRE coûte **0.9 euro HT/an/hab.**

Actions menées en 2022 :

En parallèle de l’installation des bacs de tri dans les villages, **4 nouvelles colonnes à verre** ont aussi été installées. Nous remarquons que les tonnages collectés augmentent avec l’installation de nouvelles colonnes.

Un plan pluriannuel d’achat et d’installation de nouvelles colonnes à verre a été défini en 2022 afin d’avoir un taux d’équipement minimum par commune de 1 colonne à verre pour 80 habitants afin que l’ensemble des communes bénéficient d’un équipement minimal supprimant les « zones blanches sans colonnes à verre ».

Objectifs / Projets :

- Poursuite de la communication en faisant prendre conscience aux habitants de l’enjeu environnemental et financier.
- Acquérir et installer les nouvelles colonnes
- Remplacer les vieilles colonnes abîmées par le temps.
- Communiquer sur le verre jeté dans les bacs jaunes : erreur de tri.

# LA COLLECTE DES BIODECHETS

Voir rapport SLGDO 2022 en Annexe 2

Les biodéchets sont les déchets organiques issus de la préparation de repas, les déchets constituant les restes de repas et les autres déchets organiques provenant des ménages (hors déchets verts).

Ils représentent en poids environ 30% des ordures ménagères.

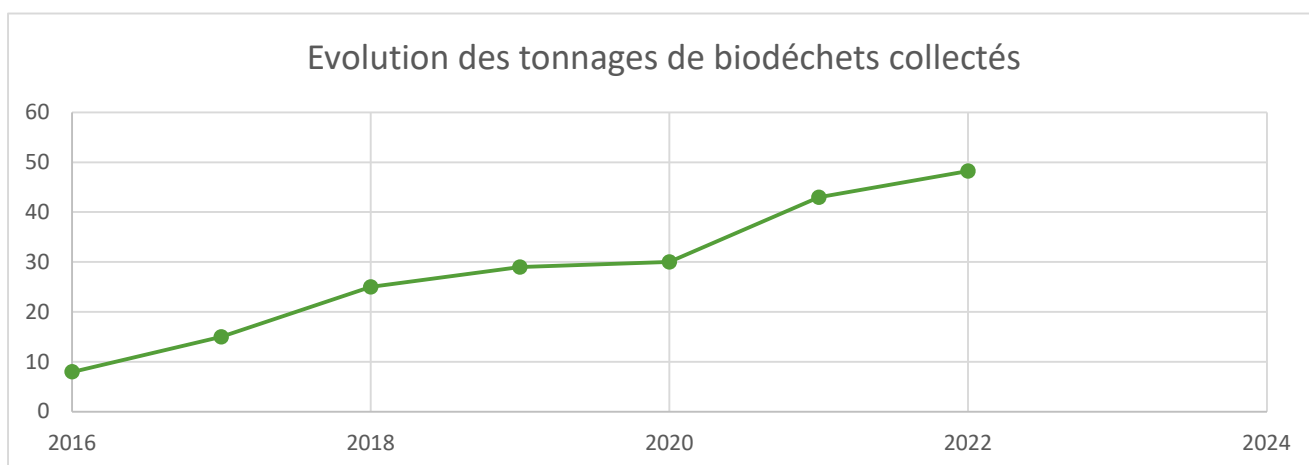
**En 2016, une collecte de biodéchets a été créée pour le centre d'Ambert et s'est depuis bien développée.**

Modalités de collecte :

- Les établissements sont équipés de bacs de 60 litres, 120 litres ou 240 litres. Des sacs biodégradables sont mis à disposition gratuitement pour assurer la salubrité des bacs.
- La collecte a lieu le lundi matin et le jeudi après-midi (pour le marché et les autres producteurs souhaitant une 2<sup>ème</sup> collecte hebdomadaire).
- Les biodéchets sont acheminés par notre benne à ordures sur la plateforme de compostage du VALTOM sur le site de l'ISDND du Poyet. Les biodéchets sont mélangés avec les déchets verts provenant des déchetteries et sont ensuite compostés.

Résultats / tonnages :

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
<b>Biodéchets collectés en tonnes</b>	<b>7,68</b>	<b>15,06</b>	<b>24,56</b>	<b>29</b>	<b>30,6</b>	<b>42,6</b>	<b>48,26</b>



L'intérêt de collecter les biodéchets chez les plus gros producteurs, sur le secteur d'Ambert (à coût constant, sans créer de nouvelles tournées) est facilement démontrable : le coût du compostage à Ambert est très inférieur au



coût de l'incinération à Clermont Ferrand. Le coût de prise en charge de ces biodéchets est en effet 40% inférieur à celui de prise en charge de ces mêmes déchets en mélange aux ordures ménagères. La valorisation de ces biodéchets par le compostage est aussi écologiquement plus responsable.

Objectifs / Projets 2023 :

Surveiller la création, les ventes, de nouveaux commerces de bouche afin de les intégrer dès leur ouverture à la collecte.

Préparer l'application de la loi Biodéchets au 1/1/24 en démarchant les commerces afin qu'ils soient en conformité.

# LA COLLECTE EN DECHETTERIE

## Modalités de collecte :

- ALF compte 7 déchetteries sur l'ensemble de son territoire. Toutes nos déchetteries sont des Installations Classées pour la Protection de l'environnement. Ambert et Cunlhat sont des ICPE soumises à enregistrement. Les 5 autres déchetteries sont des ICPE soumises à déclaration.
- ALF possède 1 déchetterie pour 3 900 habitants (norme nationale en milieu rural 1/10 000 habitants) mais attention à l'éloignement (isochrone 15 minutes). Pour respecter le temps d'éloignement de 15 minutes il manquerait logiquement une déchetterie sur le secteur de Saint Amant Roche Savine.
- Elles sont accessibles gratuitement aux habitants des 58 communes, mais INTERDITES aux professionnels.
- Il n'y a pas de contrôle d'accès, aucune limite en poids, volume, nombre de passage. Une limitation peut intervenir si les bennes sont pleines ou si les déchets ne sont pas triés, ou interdits.
- Les véhicules de plus de 3,5 tonnes sont interdits.
- Le TRI est OBLIGATOIRE en déchetterie.
- Certains déchets ne sont pas acceptés en déchetterie :
  - Déchets radioactifs,
  - Déchets explosifs (cartouches, ...),
  - Déchets d'amiante (sauf déchetterie d'Ambert),
  - Bouteilles de gaz et extincteurs (sauf déchetterie d'Ambert),
- Plus de 40 flux de déchets sont collectés sur une déchetterie. La gestion et le tri des déchets dangereux spéciaux (DDS) restent les principales difficultés. Nos gardiens, même s'ils sont formés, rencontrent des difficultés à trier ces déchets.
- Chaque déchetterie est gardiennée par un agent. Nous avons 1,5 ETP partagé entre 4 agents polyvalents qui procède au remplacement des gardiens absents (congés, formations, ...).
- Durant l'été 2022, pour la première fois, les postes de gardien durant 6 semaines ont été doublés à l'aide d'emplois saisonniers. Cette opération sera renouvelée durant l'été 2023.
- Les déchets sont déposés dans des bennes de 30 m<sup>3</sup>, dans des bacs, des bidons, ...
- La collecte des déchets en déchetteries est assurée :
  - En REGIE, pour le bois, fer, végétaux, tout venant, gravats, cartons (bennes de 30 m<sup>3</sup>), pneus, pneus jantés et agricoles et verres plats. Nos camions (en régie) ont effectué 92000 km pour transporter ces déchets en 2022. Tous ces déchets sont apportés à Ambert.
  - Par des prestataires externes pour tous les autres déchets.

	Total FREQUENTATION annuelle	Fréquentation horaire moyenne annuelle	Fréquentation horaire été moyenne	Fréquentation journalière maximum
<b>AMBERT</b>	<b>36269</b>	<b>15</b>	<b>17</b>	<b>217</b>
<b>ARLANC</b>	<b>24903</b>	<b>13</b>	<b>16</b>	<b>193</b>
<b>CUNLHAT</b>	<b>19170</b>	<b>12</b>	<b>13</b>	<b>212</b>
<b>ST GERMAIN</b>	<b>10820</b>	<b>12</b>	<b>15</b>	<b>160</b>
<b>MARAT</b>	<b>14606</b>	<b>11</b>	<b>15</b>	<b>143</b>
<b>ST ANTHEME</b>	<b>9066</b>	<b>10</b>	<b>12</b>	<b>141</b>
<b>VIVEROLS</b>	<b>11568</b>	<b>11</b>	<b>13</b>	<b>185</b>

Adaptations techniques/organisationnelles des déchetteries pour accueillir de nouveaux flux :

- Des travaux ont eu lieu à la déchetterie d'Ambert pour réhabiliter une zone de circulation des camions et mieux disposer certaines bennes dans une partie exiguë.
- Une benne 30 m3 pour la collecte des textiles a été installée en déchetterie d'Ambert pour mieux collecter les flux de textiles usagés importants dans cette déchetterie.
- Les 7 déchetteries ont été équipées de bennes grillagées pour les pneus usagés de la filière ALIAPUR. Cette nouvelle organisation permet de supprimer les transferts de pneus entre les 6 déchetteries éloignées et la déchetterie d'Ambert.
- Une étude a été menée en 2022 pour prévoir l'installation de barrières levantes automatiques d'accès sur les 6 déchetteries non équipées. Ces barrières ont pour objectif d'aider les gardiens à gérer les flux d'entrées des usagers en période de forte affluence afin de limiter le nombre de véhicules présents au même moment sur les plateformes des déchetteries. Un appel d'offre a été lancé pour les travaux et l'acquisition des barrières mais s'est révélé infructueux. Il sera relancé en 2023.

### Nouveaux flux :

- La récupération des lunettes de vues en déchèteries à but humanitaire a été étudiée pour une mise en place en 2023.
- La création des nouvelles filières de recyclage dites « REP » (responsabilité élargie du producteur) ont été actées en 2022 par décret du ministère. L'organisation des filières est en cours pour une mise en route en 2023. Ces nouvelles filières REP concernent :
  - Les articles de sport et de loisirs (ballons, raquettes de tennis, panier de basket, ...).
  - Les jeux et jouets.
  - Les articles de bricolage et de jardin thermique (tondeuse, tronçonneuse, ...).
  - Les article de bricolage et de jardin non thermique (arrosoir, tuyau d'arrosage, traieau, pelle, pioche, ...).
  - Les produits et matériaux de la construction et du bâtiment.

### Optimisation du transport :

Un appel d'offres a été lancé en 2022 pour l'acquisition d'un rouleau compacteur afin de tasser les bennes de déchetteries et limiter les rotations de transport.

Deux bennes de cartons ouvertes avec système de bâchage ont aussi été commandées (pour une réception en 2023) afin de pouvoir compacter les cartons à l'avenir avec le rouleau compacteur.

### Analyse de la benne des déchets NON RECYCLABLES (« tout venant » ou « encombrant »)

Une caractérisation d'une benne d'encombrants/tout venant provenant de la déchetterie d'Arlanc a été réalisée en 2018 afin de voir quelle était la part restante de déchets recyclables dans cette benne. Le résultat de cette caractérisation est très positif et laisse apparaître une très faible part de déchets encore recyclables ou réemployables.

Il restait dans la benne « encombrant » à valoriser (en % du poids total de la benne) :

- 2% de déchets électriques (erreur de tri d'un usager)
- 1% de mobilier (erreur de tri)
- 1 % de pots de peintures (erreur de tri)
- 7% de verres plats et menuiseries (la mise en place progressive des benne verres plats/huisseries en 2019/2020 a pour objectif de réduire ce flux valorisable)
- 12 % de plastiques non recyclables (dont une partie pourra être séparée avec les nouvelles filières REP qui seront mises en place en 2023)

Pour rappel, le contenu de cette benne est traité en « enfouissement » à l'ISDND d'Ambert à un prix élevé qui subira les hausses de la TGAP dans les années à venir. Tous nos efforts doivent donc se porter sur le contenu de cette benne :

- Les gardiens doivent veiller à ce qu'aucun déchet valorisable ailleurs dans la déchetterie n'y soit jeté,
- La collectivité doit chercher à développer d'autres matières à trier actuellement jetées dans cette benne.

Voici le tableau de l'évolution des proportions de « non recyclables » déchetterie par déchetterie sur ces 4 dernières années. La tendance est à la diminution ce qui s'explique par plusieurs facteurs :

- Les nouveaux flux mis en place
- L'implication forte des gardiens pour le tri
- L'amélioration des comportements des usagers vis-à-vis du tri en déchetterie.

Tableau des tonnages et principaux flux déchetterie par déchetterie :

		ENCOMBRANTS	BOIS	CARTON	METAUX	VEGETAUX	GRAVATS	PLACO	VERRE PLAT	MOBILIER
AMBERT	Tonnage 2019	410,2	369,86	70,16	197,98	462,12	443,36	32,78	36,12	314,52
	Tonnage 2020	370,82	357,04	60,08	196,94	490,56	498,06	33,98	51,48	319,34
	Tonnage 2021	388,46	440,70	68,46	191,28	461,56	669,32	50,96	43,52	248,56
	Tonnage 2022	322,90	430,06	77,58	169,18	463,58	535,02	52,16	53,07	234,46
	% TONNAGE 2019	18	16	3	8	20	19	1	2	13
	% TONNAGE 2020	16	15	3	8	21	21	1	2	13
	% TONNAGE 2021	15	17	3	7	18	26	2	2	10
% TONNAGE 2022	14	18	3	7	20	23	2	2	10	
ARLANC	Tonnage 2019	187,11	152,68	23,12	91,22	243,63	152,1	10,32	5,48	37,26
	Tonnage 2020	142,84	140,66	22,74	86,64	223,76	168,04	12,76	23,06	40,66
	Tonnage 2021	142,48	227,16	21,66	81,8	213,52	166,7	7,06	13,66	97,16
	Tonnage 2022	119,26	142,8	27,72	62,4	215,72	148,98	13,88	11,09	87,92
	% TONNAGE 2019	21	17	3	10	27	17	1	1	4
	% TONNAGE 2020	17	16	3	10	26	20	1	3	5
	% TONNAGE 2021	15	23	2	8	22	17	1	1	10
% TONNAGE 2022	14	17	3	8	26	18	2	1	11	
CUNLHAT	Tonnage 2019	200,54	171,22	22,82	99,54	137	170,86	13,76	14,64	48,16
	Tonnage 2020	186,7	180,7	25,58	103,7	138,12	223,38	13,74	18,07	55,02
	Tonnage 2021	175,2	207,64	29,08	98,04	175,98	265,98	26,54	23,39	90,53
	Tonnage 2022	197,64	234,4	40,14	90,08	173,78	117,86	26,88	22,27	124,82
	% TONNAGE 2019	23	19	3	11	16	19	2	2	5
	% TONNAGE 2020	20	19	3	11	15	24	1	2	6
	% TONNAGE 2021	16	19	3	9	16	24	2	2	8
% TONNAGE 2022	19	23	4	9	17	11	3	2	12	
ST GERMAIN	Tonnage 2019	132,68	100,74	15,5	82,52	68,52	83,38	10,26	0	31,56
	Tonnage 2020	130,42	115,72	14,2	89,5	61,44	115,5	6,1	0	42,4
	Tonnage 2021	98,34	112,9	14,34	76,68	67,94	147,26	7,44	5,23	87,86
	Tonnage 2022	105,12	125,44	17,24	58,24	71,18	104,28	13,88	4,96	84,52
	% TONNAGE 2019	25	19	3	16	13	16	2	0	6
	% TONNAGE 2020	23	20	2	16	11	20	1	0	7
	% TONNAGE 2021	16	18	2	12	11	24	1	1	14
% TONNAGE 2022	18	21	3	10	12	18	2	1	14	
MARAT	Tonnage 2019	106,04	110,16	17,8	64,54	130,1	107,82	5,24	9,46	25,47
	Tonnage 2020	99,46	94,72	19,18	72,32	113,48	133,08	8,96	10,3	36,08
	Tonnage 2021	108,94	121,45	21,18	66,28	145,12	160,13	8,4	5,36	89,7
	Tonnage 2022	92,96	116,44	20,5	59,59	161,6	110,58	10,2	14,72	82,98
	% TONNAGE 2019	18	19	3	11	23	19	1	2	4
	% TONNAGE 2020	17	16	3	12	19	23	2	2	6
	% TONNAGE 2021	15	17	3	9	20	22	1	1	12
% TONNAGE 2022	14	17	3	9	24	17	2	2	12	
ST ANTHEME	Tonnage 2019	70,66	108,86	12,52	46,82	72,6	113,26	3,64	9,78	29,86
	Tonnage 2020	66,32	125,8	11,62	57,02	62,56	126,7	10,84	9,53	42,58
	Tonnage 2021	55,44	124,22	14,26	57,82	60,54	111,86	4,88	10,12	65,98
	Tonnage 2022	43,82	109,74	12,16	53,6	93,74	111,46	11,68	16,52	53,68
	% TONNAGE 2019	15	23	3	10	16	24	1	2	6
	% TONNAGE 2020	13	25	2	11	12	25	2	2	8
	% TONNAGE 2021	11	25	3	11	12	22	1	2	13
% TONNAGE 2022	9	22	2	11	19	22	2	3	11	
VIVEROLS	Tonnage 2019	71,96	80,64	11,16	43,1	78,52	121,6	4,24	4,58	17,69
	Tonnage 2020	59,02	70,12	12,38	45,02	62,88	93,76	5,44	0	35,2
	Tonnage 2021	69,1	89,92	11,78	48,8	97,72	100,34	0	20,17	55,68
	Tonnage 2022	63,54	102	11,8	40,74	93,96	115,9	6,72	12,42	55,26
	% TONNAGE 2019	17	19	3	10	18	28	1	1	4
	% TONNAGE 2020	15	18	3	12	16	24	1	0	9
	% TONNAGE 2021	14	18	2	10	20	20	0	4	11
% TONNAGE 2022	13	20	2	8	19	23	1	2	11	

Quantités collectées au global :

Le tableau ci-dessus montre des tonnages très fluctuants d'une année à l'autre.

Type de déchets collectés en tonnes		2010	2019	2020	2021	2022	évolution 2021-2022
Déchets valorisés	Déchets verts	1700	1 235	1 153	1 351	1 265	-6%
	Bois	678	1 094	1 085	1 335	1 275	-4%
	Branches				248	271	9%
	Ferrailles	678	626	651	653	530	-19%
	Textile		117	90	126	214	70%
	Pneus (VL et PL)	42	96	115	135	151	12%
	Huile de vidange	15	23	24	26	25	-4%
	Batterie	22	11	10	11	7	-36%
	Huile alimentaire	0	2,69	2,92	3,95	3,4	-14%
	Piles	8	8	7,97	7,83	8,2	5%
	DEEE	263	334	329	358	337	-6%
	Lampes et tubes fluorescents	0,39	0,79	0,76	0,97	0,96	-1%
	Eco-mobilier	0	505	571	746	757	1%
	Cartouches d'encre	0,59	0,28	0,32	0,45	0,51	13%
	Déchets toxiques	31	76	75	109	86,5	-21%
	DASRI	0,87	1,55	0,73	1,16	0,36	-69%
	Radiographies	0	0,33	0,29	0,21	0,26	24%
	PLACO PLATRE	0	83	92	120	134,5	12%
	Verre PLAT	0	80	112	120	134,2	12%
	Gros cartons	158	173	166	198	195	-2%
Inertes/gravats	7	1192	1359	1670	1236	-26%	
<b>SOUS TOTAL</b>	<b>3604</b>	<b>5659</b>	<b>5845</b>	<b>7221</b>	<b>6632</b>	<b>-8%</b>	
Déchets non valorisés	Encombrants	2281	1 225	1 056	1 140	943	-17%
Total des apports	<b>TOTAL</b>	<b>5885</b>	<b>6884</b>	<b>6901</b>	<b>8361</b>	<b>7575</b>	<b>-9%</b>
	<b>kg/hab</b>	<b>207</b>	<b>249</b>	<b>250</b>	<b>303</b>	<b>275</b>	

Les apports en déchetterie ont un peu baissé en 2022 après l'année exceptionnelle de 2021.

Devenir des déchets :

Matériaux	Type de traitement	Repreneur	Adresse (siège social)
Ferrailles	Recyclage	Claustre Environnement	Marsac
Déchets verts	Compostage	VALTOM	Ambert
Carton	Recyclage	Papeterie de Giroux	Olliergues

Pneumatiques	Recyclage	Procar	Joze
Piles	Destruction recyclage	COREPILE	Limoges
Huile de vidange	Régénération	Chimirec Massif Central	Mende
Verre	Recyclage	Claustre Environnement	Marsac
Papier	Recyclage	Papeterie de Norske Skog Golbey	Golbey
Batterie	Destruction recyclage	Chimirec Massif Central	Mende
Matériaux d'exploitation (gravats valorisés)	Valorisation	ISDND du Poyet	Ambert
Encombrants	Enfouissement	ISDND du Poyet	Ambert
Bois traité	Recyclage	Claustre Environnement	Marsac
Déchets toxiques	Neutralisation	Chimirec Massif Central	Mende
Boîtes DASRI	Incinération	Collecte Médicale	Clermont Ferrand
DEEE	Valorisation	Véolia Propreté et Vacher	Clermont Ferrand et Polignac
Mobilier	Recyclage	Suez	Riom
Placoplâtre	Recyclage	Claustre Environnement	Marsac
Verre plat / huisseries	Recyclage	Solover	Saint Romain Le Puy
Radiographies	Recyclage	Pharmaciens Humanitaires	Aulnat

Concernant les déchets verts, c'est la société CLAUSTRE ENVIRONNEMENT qui exploite la plateforme de compostage dont le VALTOM est propriétaire. Le coût de traitement des déchets verts est de 42.5 € HT la tonne.

Le compostage des déchets verts génère la fabrication de compost. Le VALTOM met à disposition de Ambert Livradois Forez environ **180 tonnes de compost par an**.

Ce compost est mis à la disposition des usagers en déchetterie qui peuvent venir en chercher pour fumer leurs jardins.

Coûts (données COMPTACOUT) :

Globalement, une fois les reventes de matériaux et soutiens des Eco organismes déduits :

- **Une tonne de déchets accueillie en déchetterie coûte 196 euros HT/tonne (collecte, transport et traitement).**
- Par habitant, la gestion des déchetteries et de leurs déchets coûte **45 euros HT/an/hab**.

L'attention des gardiens de déchetteries va être accentuée sur le tri des déchets dans nos bennes encombrants. **Trop d'habitants veulent encore y jeter des déchets non triés, volumineux, lourds et pourtant parfaitement recyclables. Les déchetteries sont des LIEUX de TRI !!!! Ce message doit être diffusé et compris par tous. Les consignes de nos gardiens doivent être respectées !**

Enfin, le détournement d'objets à jeter en direction de la Ressourcerie et de nos caissons Matériauthèque doit être accentué.

# LA COLLECTE DU TEXTILE

## Modalités de collecte :

Une convention lie Ambert Livradois Forez avec EMMAUS pour la collecte et le recyclage des textiles depuis avril 2022 en remplacement de l'association LE RELAIS.

Cette convention prévoyait l'ajout de 18 bornes de collecte en plus, et une « participation » à la collecte au profit d'EMMAUS à hauteur de 5000 € par an.

L'association possède donc 39 bornes de 2m<sup>3</sup> réparties sur le territoire sur 33 points de collecte. Dans les 6 déchetteries, 17 bornes de collecte appartenant à Ambert Livradois Forez sont présentes.

Ces bornes sont collectées régulièrement (1 fois par semaine ou 1 fois tous les 15 jours).

La déchetterie d'Ambert est équipée d'une benne de 30 m<sup>3</sup> appartenant à EMMAUS qui est vidée environ toutes les 3 ou 4 semaines.

## Coûts :

### **40 euros / tonne**

Les textiles sont traités gratuitement depuis avril 2022 par EMMAUS, c'est la participation annuelle à la collecte qui génère ce coût.

## Résultats / tonnages :

	2017	2018	2019	2020	2021	2022
<b>TEXTILE</b>	<b>93</b>	<b>101</b>	<b>117</b>	<b>90</b>	<b>125,64</b>	<b>214,38</b>
<b>collecté en tonnes</b>	3 kg/hab	3.7 kg/hab	4,2 kg/hab	3,3 kg/hab	4,6 kg/hab	7,8 kg/hab

**Soit une hausse de 69,8% des tonnages de TEXTILES collectés entre 2021 et 2022.**

Cette hausse est à priori corrélée avec :

- L'ajout de 18 nouvelles colonnes sur le territoire,
- Une communication continue et accrue sur le sujet des textiles usagés.



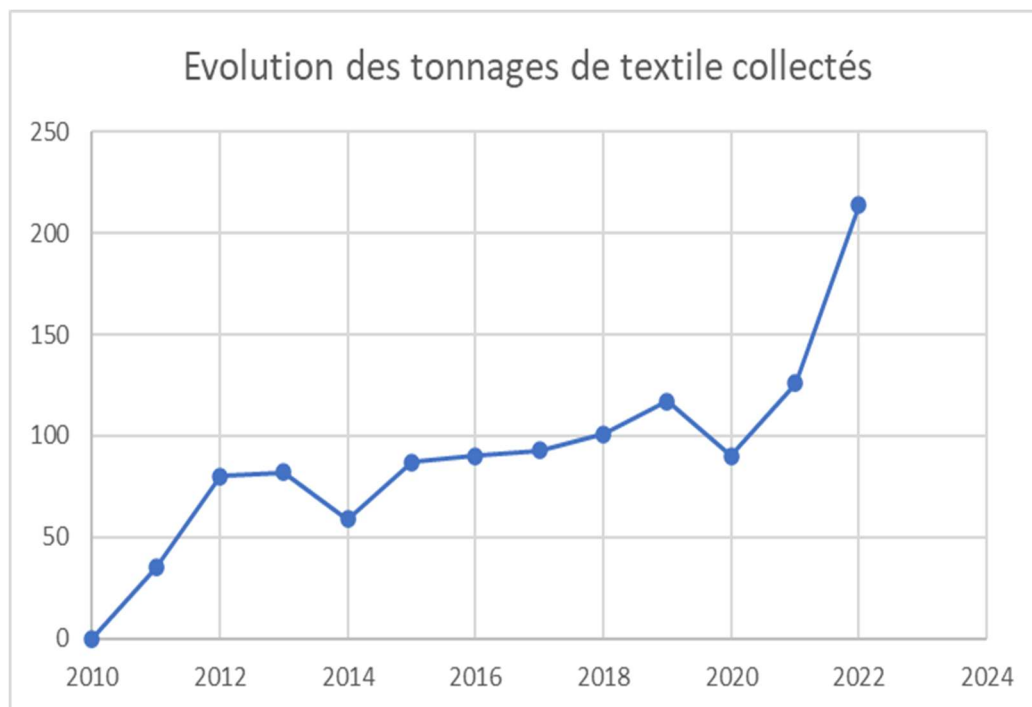
Il faudra être vigilant sur ce flux dans les années à venir :

La caractérisation des ordures ménagères menée en mai 2022 montre qu'une part très importante de textiles est jetée aux ordures ménagères (11,2 kg/habitant/an). Nous retrouvons aussi des textiles usagés en quantités non négligeables dans :

- les bennes de non recyclables en déchetterie (textiles, chaussures, ... en mauvais état)
- les erreurs de tri (refus de tri) présents dans les bacs jaunes

Au final, la production de textile par habitant sur notre territoire est de presque 20 kg/hab/an, et est donc largement supérieure à la moyenne nationale qui est de 9.2kg/hab/an.

Année	Tonnage textile
2010	0
2011	35
2012	80
2013	82
2014	59
2015	87
2016	90
2017	93
2018	101
2019	117
2020	90
2021	126
2022	214



**Il reste encore 2 textiles sur 3 qui sont encore jetés aux ordures ménagères (11.2 kg/hab/an). Si ces textiles étaient recyclés, ce seraient 60 000 euros économisés !**

Projet 2023 :

- Travailler avec EMMAUS pour ajouter 28 points de collecte supplémentaire sur le territoire afin d'avoir 1 point de collecte à minima par commune. La participation financière d'Ambert Livradois Forez serait alors doublée passant de 5000 à 10 000 €/an.
- Communiquer sur l'importance du recyclage des textiles
- Organiser un concours de collecte du textile
- Accompagner les réflexions départementales du VALTOM sur le flux textile : Etude textiles

# COLLECTES / OPERATIONS SPECIFIQUES

## Accompagnement des manifestations au tri et à la collecte des déchets :

- Accompagnement « Eco manifestation » : prêt de bacs, mise à disposition de personnel pour surveiller et contrôler le tri, aide aux éco-achats, ...
  - Course cycliste Les Copains
  - Festival d'Ambert
- Accompagnement « simplifié » : prêt de bacs ordures ménagères, bacs de tri sélectif (et parfois biodéchets), de totems triflux pour la collecte :
  - Salon des vins
  - Ambert Trail
  - Festival du Bief
  - Brocante Ambert
  - Randovergne
  - La Belle Rouge
  - Rallye de la Fourme
  - Cunlhat Plage
  - Virades de l'espoir
  - Plein feux
  - Motocross
  - Autocross
  - Fourmofolies
  - Brocante Cunlhat
  - Fête à Cunlhat
  - Fête Tours sur Meymont
  - Fête de Domaize
  - Fête des vieux métiers
  - Fête de la Myrtille
  - ...

## Aide à la collecte des déchets agricoles – Chambre d'agriculture :

Au printemps, Ambert Livradois Forez aide la Chambre d'agriculture à organiser la collecte de certains déchets agricoles : bâches d'ensilage, films d'enrubannage, ficelles, ...

Pour cela, le service déchets met à disposition des caisses 30 m<sup>3</sup> et assure le transport des caisses vides et pleines pour regrouper les déchets ensuite recyclés.

Par le biais d'une convention, la Chambre d'agriculture rembourse à Ambert Livradois Forez 50% des frais de transports engagés, soit 1200 euros TTC.

Cette collecte prend au fil des années de plus en plus d'ampleur.



## REDUCTION DES DECHETS

L'année 2022 correspond à l'année de lancement du PLPDMA 2022-2026 (Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés), voté par le conseil communautaire le 10 février 2022.

Ce PLPDMA contient 4 grandes thématiques de travail qui sont : la gestion des biodéchets, l'éco-consommation, le réemploi et l'éco exemplarité de la collectivité. Les actions du PLPDMA ont pour rôle d'atteindre les objectifs réglementaires fixés par l'Etat en terme de réduction de la production de déchets (prévention) et en terme de valorisation des déchets (augmenter le taux de recyclage entre autres).

Le point fort du PLPDMA est sa transversalité avec d'autres projets en cours (TEPOS et PCAET), mais aussi de par son axe « d'éco-exemplarité » il est amené à faire travailler plusieurs pôles/services en collaboration.

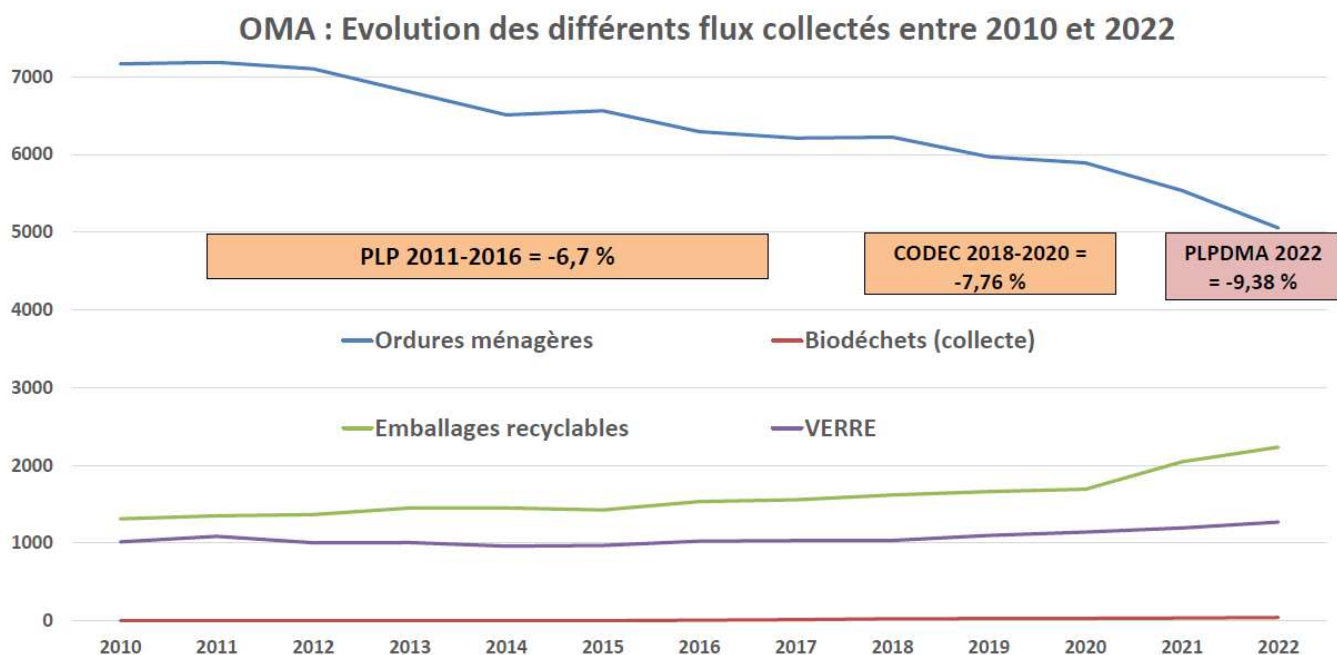
En 2022, le VALTOM et Ambert Livradois Forez ont signé une convention d'objectifs, sur 5 ans, de soutien financier au développement de nouvelles actions et projets allant dans le sens des objectifs du PLPDMA : le CODOEC (contrat d'objectifs déchets organiques et économie circulaire). Ce soutien financier de 67 500 € par an pour les 4 premières années (et même somme, soumise à l'atteinte des objectifs pour la 5<sup>ème</sup> année) permettra à Ambert Livradois Forez de :

- Renforcer son équipe « PLPDMA » par la création d'un ETP 80% sur 4 ans à partir de 2023,
- Développer de nouvelles actions non engagées jusque-là,
- De créer un évènement de sensibilisation d'ampleur en 2023 autour de l'économie circulaire et du développement durable.

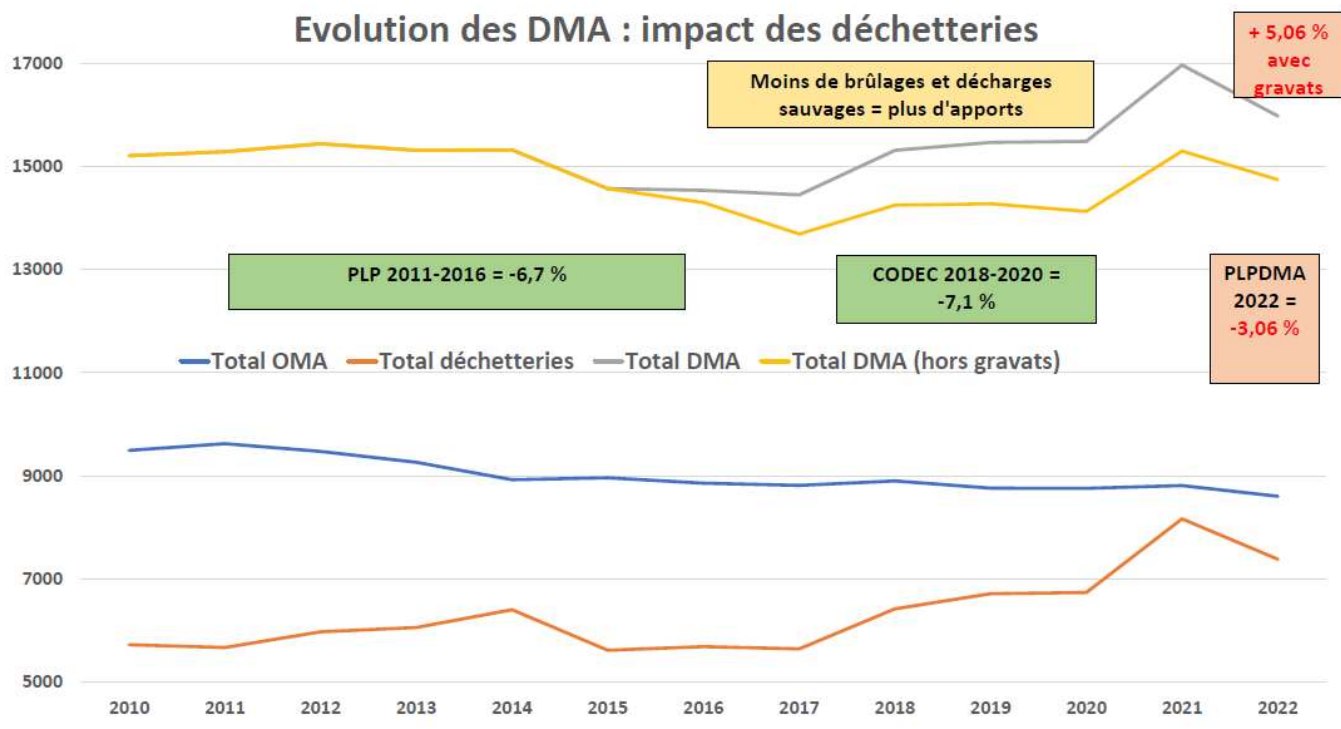
L'ensemble des activités liées à la réduction des déchets (PLPDMA) sont présentées dans :

- **L'Annexe 2 : rapport annuel 2022 du Schéma Local de Gestion des Déchets Organiques (SLGDO).**
- **L'annexe 3 : rapport synthétique annuel 2022 des actions menées dans le cadre du Plan Local de Prévention des Déchets et Assimilés (PLPDMA)**

**Point d'étape concernant les Ordures Ménagères et Assimilés (OMA) :**



**Point d'étape concernant les Déchets Ménagers et Assimilés (DMA) :**



# INDICATEURS FINANCIERS

## Coûts globaux du service :

Le coût réel de la gestion des déchets **en 2022 est de : 139,3 euros TTC/habitant/an (129 TTC/hab/an en 2021).**

Certains modes de calculs évoluent au fil des années, ce qui fait que les coûts présentés peuvent présenter des variations irrégulières, mais globalement le coût de la gestion des déchets augmente chaque année.

## Modalités de financement du service :

La collectivité regroupe ses recettes et ses dépenses sous la forme d'un budget général avec une fonction « ORDURES MENAGERES ».

La collectivité perçoit les recettes suivantes :

- contribution des usagers particuliers et professionnels : **TEOM**
- contribution des usagers non particuliers non soumis à la TEOM : redevance spéciale d'enlèvement des Ordures Ménagères **RSEOM**
- contribution des organismes agréés pour le **recyclage des emballages**
- contribution de la **revente des matériaux** issus des déchets triés

## Contribution des usagers particuliers :

La collectivité a choisi la taxe d'enlèvement des ordures ménagères pour financer le service, basée sur l'impôt foncier bâti en application des articles 1520 à 1526 et 1609 bis à 1609 nonies D du code général des impôts.

**Le taux de la taxe est uniforme sur le territoire desservi et s'élève à 13 % en 2022, inchangé depuis 2019 (12.2 % en 2018). Les efforts de gestion et d'optimisation du service, combinés à une gestion plus vertueuse des déchets (tri) par les usagers nous permettent de contenir les effets de la hausse du coût de la gestion des déchets sans devoir augmenter le taux de la TEOM.**

## Chiffres ADEME 2020 :

La TEOM s'applique sur 30 410 locaux imposés sur le foncier :

- 28 610 locaux des ménages (21820 maisons et 3530 appartements + 3260 dépendances)
- 1 800 locaux professionnels représentant seulement 6% de l'ensemble des locaux

Les locaux professionnels contribuent à hauteur de 10% seulement du montant total de la TEOM perçue.

En moyenne, un ménage du territoire paie une TEOM de 146 € (hors dépendances). Plus précisément, 151 € s'il habite en maison, 115 € s'il habite en appartement.

Voici l'évolution du taux de TEOM et du montant global des recettes de TEOM :

**2013 : 10.53 %**

**2018 : 12.2 %**

**2014 : 11.06 %**

**2019 : 13 %**

**2015 : 11.62 %**

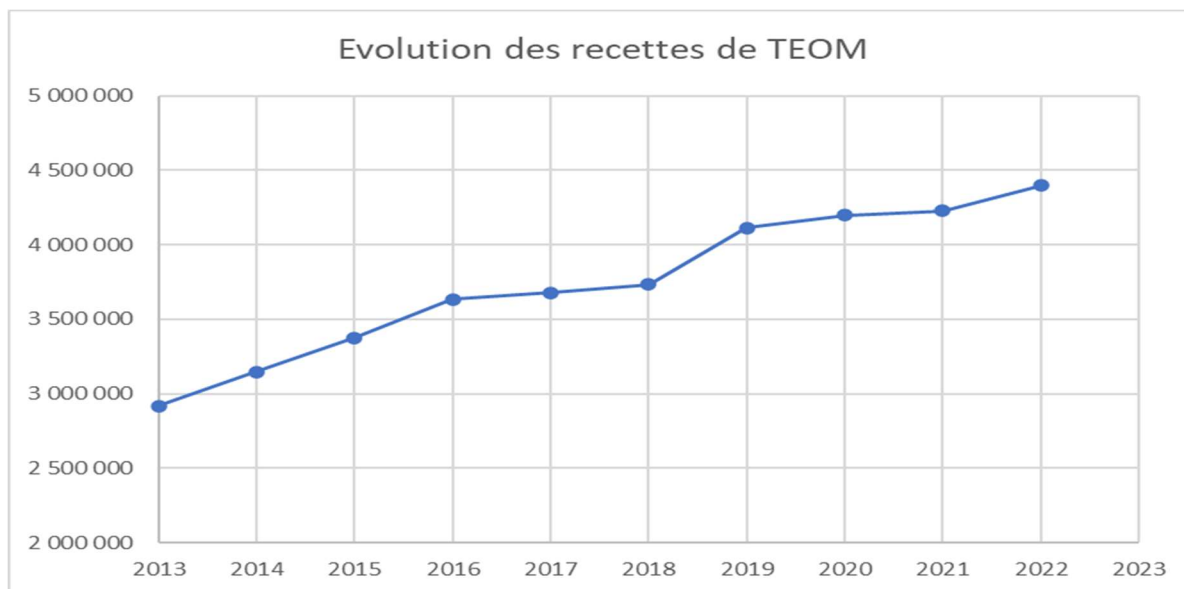
**2020 : 13 %**

**2016 : 12.2 %**

**2021 : 13 %**

**2017 : 12.2 %**

**2022 : 13 % et inchangé pour 2023**



PS : attention les bases communales évoluent aussi en permanence, ce qui fait évoluer en conséquence le montant perçu de TEOM.

De 2013 à 2016, le taux de TEOM a évolué à la hausse pour absorber la hausse des coûts de traitement et de transport des OMR liée à la mise en service le 1/1/14 de l'incinérateur.

En 2023, le taux va rester identique.

### Objectifs / Projets 2023 :

Finaliser l'étude sur l'intérêt de passer le financement du service à la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères.

### Contribution des usagers non particuliers non soumis à la TEOM : RSEOM

Cette redevance s'applique pour :

- Les entreprises catégorisées « usines » au service des impôts,
- Les établissements de service non soumis à la TEOM : maison de retraite, campings, collèges, lycées, ESAT, administrations, ...

Au total, ces producteurs de déchets produisent environ 4000 m<sup>3</sup> de déchets ordures ménagères par an.

Le montant de la redevance demandé à ces producteurs de déchets est calculé sur le volume global théorique de bacs présentés à la collecte chaque année. C'est un prix au m<sup>3</sup> qui s'applique. Ces producteurs de déchets ont le choix chaque année d'accepter ou de refuser le service.

Exonération de TEOM : par délibération, le conseil communautaire a acté le fait d'exonérer aucun redevable de la TEOM sur le territoire.

Autres recettes (HT) :

Le financement du service est également assuré par des conventions avec des ECO ORGANISMES agréés pour le recyclage de certains déchets :

- CITEO : 582 061 €
- OCAD3E : 21 274 €
- ECOMOBILIER et ECO DDS : 30 943 €
- REVENTE DES MATERIAUX TRIES :
  - \* Verre : 33 722 €
  - \* Emballages (bacs et sacs jaunes) : 267 146 €
  - \* Déchets des déchetteries : 92 040 €

Pour certains déchets, les agréments en place avec les ECO ORGANISMES génèrent ou non des recettes.

**La hausse des cours des matériaux et la hausse des tonnages collectés et triés ont permis en 2022 de percevoir des recettes à la hausse.**

Bilan des recettes principales perçues par le service :

Recettes en euros HT	2017	2018	2019	2020	2021	2022
<b>Contribution des usagers particuliers : T.E.O.M.</b>	3 676 529 €	3 733 633 €	4 114 296 €	4 198 163 €	4 228 246 €	4 397 204 €
<b>Aide des organismes agréés (soutien à la tonne triée)</b>	398 648 €	330 783 €	427 781 €	411 649 €	591 298 €	603 335 €
<b>Revente des matériaux issus du tri</b>	155 736 €	214 567 €	175 687 €	137 752 €	288 017 €	392 908 €
<b>Redevance spéciale RSEOM</b>	102 845 €	122 045 €	141 112 €	155 345 €	169 491 €	167 184 €

Année 2022 Montants HT		Flux des déchets				Total
		Ordures ménagères résiduelles	Emballages verre	Papiers et emballages hors verre	Déchets en déchèterie	
Ratio en kg collecté par habitant de la collectivité		183	46	81	231	541
Charges	Charges de structure	185 471	3 620	58 682	222 847	<b>470 620</b>
	Communication	34	1 522	10 654	3 044	<b>15 254</b>
	Prévention	197 510		26 618	150 743	<b>374 871</b>
	Pré-collecte	10 024	9 736	40 740		<b>60 500</b>
	Collecte	1 286 941	56 817	279 058	405 741	<b>2 028 557</b>
	Transfert/Transport	59 977		25 886	199 216	<b>285 079</b>
	Traitement des déchets non dangereux				150 973	<b>150 973</b>
	Tri et conditionnement			414 971		<b>414 971</b>
	Compostage				90 183	<b>90 183</b>
	Incinération	859 959			51 104	<b>911 063</b>
	Stockage de déchets non dangereux				116 366	<b>116 366</b>
	Enlèvement et traitement des déchets dangereux				56 556	<b>56 556</b>
Recettes	Ventes de produits et d'énergie		33 722	345 321		<b>379 043</b>
	Matériaux				92 040	<b>92 040</b>
	Prestations à des tiers				4 500	<b>4 500</b>
	Autres produits	7 007			13 088	<b>20 095</b>
	Soutiens des éco-organismes	14 389	13 254	529 357	77 278	<b>634 278</b>
	Reprises des subventions d'investissement				3 668	<b>3 668</b>
	Subventions de fonctionnement	3 366	60	7 306	7 695	<b>18 427</b>
	TVA acquittée	938	5 733	1 548	9 497	<b>17 716</b>
	TEOM	4 397 204				<b>4 397 204</b>
	Redevance spéciale & facturations usagers	167 184				<b>167 184</b>



## **ANALYSE des ENJEUX financiers et organisationnels :**

Les principaux postes de dépense pour la gestion des déchets sont :

- Les charges de personnel (collecte principalement),
- Le carburant (collecte),
- Le traitement des déchets non triés (ordures ménagères, tout venant de déchetteries).

La maîtrise de la gestion des coûts, et donc la maîtrise de la TEOM, passe par la maîtrise de ces postes de dépense.

### **COLLECTE : 49 % des dépenses du service**

Il est à noter que l'organisation de la collecte des déchets a déjà été en partie optimisée, rationalisée depuis plusieurs années déjà, à travers :

\* des équipages réduits : seulement 2 agents par camion sur la majorité des tournées

\* les fréquences de collecte : généralisation de la collecte tous les 15 jours depuis le 14/11/22 sauf pour les bourgs denses d'Ambert, Marsac en Livradois et Arlanc

\* le mode de collecte en bacs : tous les villages/hameaux sont desservis par des bacs d'apport volontaire. Seule la majorité des bourgs est équipée de bacs individuels pour les ordures ménagères et donc d'une collecte en porte à porte (plus coûteuse).

Malgré ces efforts, les spécificités démographiques/géographiques liées à notre territoire font qu'aujourd'hui nos coûts de collecte sont importants (1600 hameaux/villages desservis), et supérieurs aux moyennes nationales en milieu rural.

### **TRAITEMENT des NON RECYCLABLES :**

Les déchets non recyclables (ordures ménagères incinérées, et tout venant/encombrants de déchetteries enfouis) sont les déchets qui coûtent le plus cher à traiter, et qui subissent les taxes sur les activités polluantes (TGAP). Les politiques nationales s'orientent systématiquement vers une hausse de ces taxes pour encourager au recyclage optimal de ces déchets.

La simplification **des consignes de tri** sélectif en 2021, le déploiement des bacs jaunes partout sur le territoire en 2022 et **l'application de la loi biodéchets** en 2024 vont dans le sens de la baisse des ordures ménagères collectées.

En déchetterie, **de nouvelles filières de tri vont être développées** pour détourner des encombrants des matières recyclables. Plusieurs filières REP (Responsabilité élargie du producteur = écotaxe à l'achat pour gérer les produits qui deviendront des déchets) doivent voir le jour en 2023 suite à la loi AGECC. Elles contribueront à la réduction de la benne « tout venant » dans les déchetteries.

### **FINANCEMENT DU SERVICE :**

Le Conseil Communautaire a fait le choix suite au rendu de l'étude prospective de mise en place d'une tarification incitative de ne pas se lancer dans cette réforme du financement du service sur le mandat (donc d'ici 2026). L'intérêt de la tarification incitative et les résultats observés dans les territoires où elle a été mise en place n'est pas remis en cause. Cependant, sa mise en place, au regard de l'étude génère :

- Une baisse de qualité (par l'éloignement) du service pour les habitants ;
- La hausse du coût du service ;
- Une disparition d'emplois locaux ;
- Une délocalisation de l'économie « Déchets » en dehors du territoire (par des achats massifs et importants de matériels)

#### **CHOIX POLITIQUE pour la période 2022 – 2026 :**

Les élus d'Ambert Livradois Forez ont donc choisi et voté fin 2021 le projet « Déchets » du mandat qui a pour objectifs et ambitions :

- Contenir la hausse de la TEOM sur le mandat et ne pas l'augmenter si possible
- Conserver un service public de proximité en :
  - Conservant le mode de collecte actuel
  - Incitant au tri sélectif des emballages par le déploiement généralisé du Tri sélectif
  - Réduisant la fréquence de collecte des ordures ménagères non recyclables
- Conserver l'économie Déchets sur le territoire



# **MESURES PRISES POUR PREVENIR OU POUR ATTENUER LES EFFETS PREJUDICIALES A LA SANTE ET A L'ENVIRONNEMENT**

Voir le présent rapport et la politique environnementale de la collectivité.

# ANNEXE 1 : POLITIQUE DECHETS 2022 – 2026



*COMMUNAUTE DE COMMUNES AMBERT LIVRADOIS FOREZ (Puy-de-Dôme)*

*EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE*

SEANCE EN DATE DU 2 décembre 2021

**Présents** : cf. liste annexe

**Secrétaire de séance** : André FOUGÈRE

**Date de la convocation du Conseil de Communauté** : 25 novembre 2021

**Lieu de convocation du Conseil de Communauté** : Salle multi-activités à Arlanc.

Délibération n°20

## **PROJET D'OPTIMISATION DE LA COLLECTE – POLITIQUE DÉCHETS 2022-2026**

Vu le Code des Collectivités Territoriales,

Vu les différents textes réglementaires relatifs à la gestion des déchets, fixant des objectifs de réduction des déchets, à savoir la LTECV, la loi Economie Circulaire, la Loi AGEC et le PRGD annexé de son SRADDET,

Vu le PLPDMA en cours d'élaboration,

Vu l'avis favorable de la commission Déchets du 23/09/21

Vu l'avis favorable du bureau communautaire du 3/09/21 et du 05/11/2021

Afin de poursuivre l'atteinte des différents objectifs réglementaires,

Afin de répondre aux attentes des usagers en termes de niveau de service,

Afin de maîtriser l'impôt lié à la gestion des déchets, de plus en plus coûteuse,

Ambert Livradois Forez souhaite réformer et optimiser le service de collecte des Déchets, tel que présenté et défini dans le document joint en Annexe à la présente délibération.

Le Président rappelle qu'en terme de gestion des déchets, nous sommes à la croisée des chemins.

L'Etat, dans un objectif de développement durable, pousse à travers la réglementation, les taxes, ... les EPCI en charge de la gestion des déchets à agir plus vite et plus fort pour la réduction des déchets non recyclables.

Le Président rappelle que le conseil communautaire par sa délibération n°19 du 4 mars 2021, a déjà défini une partie de la stratégie pour Ambert Livradois Forez et en particulier le refus :

- d'un service « mécanisé », nécessitant des investissements très importants et une réduction forte des effectifs de collecte, pour un coût finalement supérieur (= volonté de conserver l'économie des déchets sur le territoire),

- d'un service de collecte éloigné des habitants, et ne prenant pas en compte la spécificité géographique de notre territoire (morcellement de l'habitat) et la population âgée, par la réduction drastique du nombre de points de collecte.

Le projet proposé acte donc ces choix et définit une stratégie de proximité qui, sauf dispositions réglementaires, s'appliquera à minima pour la période 2022-2026. C'est une orientation assumée pour le service à l'usager.

Ce n'est pas une orientation majoritaire actuellement dans les autres EPCI français, qui réorientent leur stratégie sur une réduction des coûts de collecte par l'éloignement du service à l'habitant, alors qu'Ambert Livradois Forez fait le choix de maintenir à coût constant son service de collecte, et vise un maintien de ses coûts de traitement des déchets, pour plus de valorisation/recyclage.

Le projet vise le maintien de la TEOM à taux constant sur le mandat.

La mise en place du projet étant échelonnée sur 2 années, le présent document sera adjoint au règlement de collecte en vigueur, afin que l'ancienne organisation de la collecte, se superpose avec la nouvelle organisation. Fin 2023, le présent projet sera intégré totalement au règlement de collecte

Après avoir écouté cet exposé et délibéré, le Conseil communautaire à l'unanimité décide :

- d'approuver le projet et de l'adjointre au Règlement de collecte jusqu'à novembre 2023 ;
- d'autoriser Monsieur le Président à mettre en œuvre le projet proposé (cf. annexe) et déployer les moyens nécessaires à la réalisation des objectifs fixés ;
- de charger Monsieur le Président de l'ensemble des démarches nécessaires à la réalisation de la présente délibération.

Le Président

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe qu'en application des dispositions de l'article L.2131-1 du CGCT et de l'article R. 421-5 du Code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours, devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou affichage, ainsi que de sa transmission au représentant de l'Etat.

Publiée ou affichée le

Pour extrait conforme,

Le Président,  
Daniel FORESTIER



## Politique Déchets 2022 - 2026

### OPTIMISATION DE LA COLLECTE DES DECHETS

**Moins d'ordures ménagères incinérées, plus de tri, plus de compostage**

**pour une maîtrise des coûts**

Le service Déchets répond, entre autres, à une nécessité de salubrité publique via la collecte et le traitement des déchets (compétence obligatoire de la CCALF) mais aussi aux exigences d'obligations réglementaires fixées par l'Etat.

Le projet est la « politique Déchets » de la collectivité proposée sur le mandat. Elle a été définie selon :

- La définition des axes prioritaires du mandat,
- Les éléments budgétaires (prospective financière sur 5 ans) connus,
- Les besoins en terme de service exprimés par les élus et les usagers.

Le projet est soumis aux évolutions réglementaires constantes et au contexte économique qui a des répercussions immédiates sur le budget de fonctionnement du service (coût de traitement des déchets, évolution des recettes de ventes de matériaux recyclés, ...).

Le projet fait suite aux optimisations déjà proposées et actées par les achats prévus au budget investissement 2021 du service Déchets.

L'évolution de la politique Déchets de la collectivité proposée est la suivante :

#### Atteinte des objectifs réglementaires :

**LOI TECV : -10 % de déchets entre 2010 et 2020, 55 % de valorisation, Tri à la source des biodéchets d'ici 2024, baisse de l'enfouissement (réduction nombre de décharges), 25 millions d'usagers à la RI en 2025, PRGD : -50% d'enfouissement d'ici 2025,**

**LOI DE FINANCE : augmentation de la TGAP,**

**LOI AGECE : lutte contre le gaspillage et pour le réemploi solidaire,**

**Assurer la salubrité du territoire, par la collecte des déchets et les actions de prévention des déchets,  
Diminuer la quantité d'ordures ménagères en donnant les moyens de composter aux usagers,  
Favoriser la valorisation matière des déchets en développant le tri sélectif.**

#### Objectifs politiques :

**Maintenir un taux de TEOM constant sur le mandat (= maîtriser l'impôt) : demande élus (et usagers).**

**Définir le niveau de service proposé aux habitants à coût constant.**

**Maintenir un service public de collecte des déchets de qualité et proche de l'habitant tel que demandé par les élus (dans le cadre du projet de territoire, des commissions Déchets, des présentations en Bureau et Conseil communautaire) :**

- territoire attractif et exemplaire
- prise en compte de la population âgée
- maintien de l'emploi sur le territoire

### 1- Report du choix d'un éventuel passage à la Tarification Incitative au prochain mandat.

2- Etude d'une réforme du financement du service de la TEOM vers la REOM en 2023. En fonction des résultats de l'étude, ce choix sera soumis aux élus en 2024 pour un changement d'ici la fin du mandat.

### 3- Engager une réforme (optimisation) de la collecte des déchets permettant :

- D'atteindre les objectifs réglementaires en termes de recyclage et réduction des déchets, générant des économies sur les coûts de traitement des déchets (fonctionnement),
- De maintenir un taux de TEOM constant jusqu'à la fin du mandat,
- De conserver et développer un niveau de service performant aux usagers.

Cette réforme consiste à :

- **Poursuivre le déploiement du compostage** (obligatoire pour tous dès 2024) sur le territoire

*Objectif : Baisse des Ordures Ménagères non recyclables de 1000 à 1300 tonnes.*

*Baisse des coûts de traitement (estimation soumise à aléas) : 100 000 €*

Rappel : La collectivité doit, dans ce cadre, mettre à disposition des usagers d'ici 2024 :

- Un composteur individuel (gratuit) pour les usagers possédant un jardin,
- L'accès à un composteur collectif pour les usagers vivant dans les bourgs (ne possédant pas de jardin).

- **Poursuivre la réduction des Déchets** à travers la mise en place réglementaire du PLPDMA (plan de prévention des déchets 2022-2026)

*Objectif : Baisse des Déchets collectés (-12% d'ici 2031 par rapport à 2010).*

*Dépenses (fonctionnement) : + 10 000 € chaque année (par rapport à 2021) de 2022 à 2026*

- **Optimiser le service de collecte du Tri et des Ordures Ménagères**

# OPTIMISATION du service de Collecte du Tri et des Ordures Ménagères

## Contexte :

- ***Le contenu des Ordures Ménagères et leur coût :***

Ordures ménagères (OM) collectées en 2021 : 5700 tonnes

Tri sélectif (emballages recyclables) encore contenus dans les OM fin 2021 : 2000 tonnes

Tri sélectif collecté dans les bacs jaunes : 2000 tonnes

**Il y a donc autant de tri collecté dans les bacs jaunes que jeté encore dans les ordures ménagères.**

Le coût des Ordures ménagères (déchets non recyclables) n'a fait qu'augmenter ces dernières années, et la hausse va encore s'accroître tel que le prévoyait la loi de finance 2019 avec la hausse planifiée de la TGAP (Taxe Générale sur les Activités Polluantes).

Le coût d'1 tonne d'OM va passer de 115 € HT en 2021 à 134 € HT en 2025.

**En n'agissant pas, c'est un surcoût de 120 000 € que les usagers devront supporter en 2025, soit 4 € par habitant environ.** Il faudrait alors faire évoluer la TEOM à la hausse, ce qui n'est pas l'objectif politique fixé au service Déchets.

Il est donc urgent d'identifier des solutions afin qu'une grande part des 2000 tonnes de tri encore contenu dans les Ordures Ménagères soit triée, dans les bacs jaunes, et ne soit plus incinérée.

- ***La simplification des consignes de tri de mai 2021 :***

- La modification des consignes de tri engagée en mai 2021 est un véritable succès (dans des proportions inattendues, et non observées sur les autres territoires français : le gain en tri est de 11 kg/hab/an alors que CITEO annonçait des résultats moyens de 3.5 kg/hab/an (notre objectif VALTOM était de +7.3 kg/hab/an en 2030)).
- La conséquence de ces très bons résultats est une inadéquation entre la collecte et les quantités d'emballages à collecter. **Le service de collecte du tri est au final sous dimensionné.**
- Les communes et les usagers demandent plus de points tri et plus de service de tri, à proximité des lieux d'habitation. **Aujourd'hui, seul 1 village sur 3/4 est équipé de points tri, et ceux-ci débordent régulièrement (surtout en période estivale).**
- Enfin, **il n'est pas possible, sans réforme profonde, de proposer plus de service de collecte du tri à un coût constant.**



## Organisation de la collecte :

Aujourd'hui, la collecte des **ordures ménagères** s'effectue :

- Chaque semaine, en porte en porte, avec des bacs individuels verts dans les 58 bourgs.
- Chaque semaine ou tous les 15 jours (selon les villages), en bacs collectifs verts, dans les 1600 villages desservis (1 village pouvant avoir plusieurs points de collecte).

***Soit 1 point de collecte pour 10 habitants en moyenne pour les villages (maisons secondaires comprises).  
Le service est surdimensionné en volume de collecte.***

Aujourd'hui, la collecte du **tri sélectif** s'effectue :

- Chaque semaine, en porte à porte, sacs jaunes au sol (ou dans quelques bacs jaunes) pour 6 bourgs,
- Tous les 15 jours, en porte à porte, sacs jaunes au sol (ou dans quelques bacs jaunes) pour 7 bourgs,
- Chaque semaine, en bacs collectifs jaune, pour les 45 autres bourgs,
- Chaque semaine ou tous les 15 jours, en bacs collectifs jaune pour les 450 villages équipés.

***Soit 1 point de collecte pour 45 habitants en moyenne pour les villages (maisons secondaires comprises).  
Le service est sous-dimensionné en volume de collecte.***

### Projet :

Proposer un service de collecte du tri sélectif équivalent au service de collecte des ordures ménagères (soumis à des règles strictes), donc proche de l'usager, à coût de collecte constant.

- **Equiper tous les villages collectés en Ordures Ménagères (bac vert) avec le TRI SELECTIF (bac jaune)** afin que chaque habitant ait accès au tri sélectif comme celui des ordures ménagères.

Chaque point de collecte sera équipé d'un (ou plusieurs) bacs jaunes.

- **Réduire la fréquence de collecte des Ordures ménagères = généraliser la collecte des bacs verts TOUS LES 15 JOURS.** Et alterner avec la collecte des bacs jaunes. C'est ce qui permettra de travailler à coût constant.

### NB - Exceptions :

- *Pour une question réglementaire (Ambert), et d'organisation (Marsac et Arlanc), ces 3 bourgs continueront à être collectés chaque semaine. En 2024, une fois le projet compostage mis en place, il sera possible de faire évoluer cette fréquence à 1 fois tous les 15 jours.*
- *Certains producteurs de déchets (établissements de bouche, santé, services publics, entreprises, tourisme, ...) n'ayant pas la place de stocker leurs déchets, ou pour des questions sanitaires, bénéficieront de collectes supplémentaires.*

- **Mettre fin progressivement à la collecte des sacs jaunes au sol** (interdite par la recommandation R437 de la CRAM) en installant des bacs ou colonnes jaunes dans les bourgs concernés.

- **Prendre en compte l'arrêt de l'achat des Benne à Ordures Ménagères à voies étroites (largeur 2.40m).** Ces camions rares et spécifiques ont été historiquement achetés pour quelques points de collecte seulement (5 villages, 1 rue à Cunlhat, 3 rues à Ambert), pour un surcoût estimé à 7000 € par an.

La mise en place de bacs jaunes dans chaque village va encourager fortement le tri.

**L'objectif fixé est de capter, dès 2024, 800 tonnes de tri supplémentaires, sur les 2000 tonnes encore présentes dans les ordures ménagères.**

**La collecte des ordures ménagères tous les 15 jours va aussi inciter fortement au compostage et donc aussi permettre ainsi la réduction des ordures ménagères.**

*PS : Dans le passé (2010 pour Arlanc et Marsac bourg, et 2016 pour Ambert bourg), les réductions de fréquences mises en place (de 2 fois par semaine à 1 fois par semaine) ont amené à une baisse de 30 % des ordures ménagères collectées. Ceci s'explique par le tri des emballages qui est encouragé, et par le fait que beaucoup de déchets qui étaient jetés aux ordures ménagères (sans tri) sont amenés en déchetterie où ils sont au final valorisés, recyclés.*

#### Aspects financiers :

Ce projet a pour objectif :

- 1- D'absorber la hausse de traitement du coût des ordures ménagères (+ 120 000 € par an en 2025)
- 2- De percevoir des recettes supplémentaires de revente de matériaux issus du tri (si les cours se stabilisent)
- 3- De dégager des marges de manœuvre sur le budget de fonctionnement du service afin d'atténuer les effets des aléas (hausse du carburant, ...) et de maintenir le taux de TEOM constant.

Au final, ce projet ne permet que de « maintenir » les dépenses du service à un niveau constant, sans réaliser d'économies conséquentes (30 000 € d'économies intégrées aux perspectives financières).

Les hypothèses financières pour la prospective budgétaire 2022 -2026 ont donc intégré les éléments suivants :

- Dépenses (achat des bacs, communication, ETP responsable collecte, ...),
- Recettes et économies supplémentaires calculées et intégrées prudemment.

Cette prospective budgétaire permet, au regard des informations connues à ce jour, et de la prudence prise en compte (réduction du tonnage OM, recettes de tri supplémentaires, ...), de maintenir le taux de TEOM constant sur le mandat.

*L'objectif de 800 tonnes de tri est-il un objectif minimal au vu des 2000 tonnes de tri présentes dans les Ordures Ménagères ?*

*Le projet compostage des biodéchets va-t-il faire lui aussi baisser drastiquement les ordures ménagères ?*

#### Aspects techniques :

##### **Production moyennes de déchets par habitant (qui trie !) :**

Ordures ménagères : 10 litres/habitant/semaine (surestimé)

Tri sélectif : 30 litres/habitant/semaine

##### **Dotation en bacs pour une collecte tous les 15 jours :**

Ordures ménagères : 1 gros bac vert (660 litres) pour 30 habitants

Tri sélectif : 1 gros bac jaune (660 litres) pour 10 habitants

*NB : Attention ce dimensionnement doit prendre en compte la population maximale des points de collecte (= toutes les maisons secondaires pleines au mois d'août par exemple).*

**Partant de ces principes théoriques (observés), il ne manquerait que 1200 gros bacs jaunes sur le territoire et il y aurait actuellement 3 fois plus de bacs verts que nécessaire ; si 100% des usagers trient !**

## **Moyens nécessaires :**

Achat de bacs jaunes et de couvercles jaunes : intégré au budget 2022 (240 000 €).

Main d'œuvre pour la distribution et mise en place des bacs jaunes : intégré au budget 2022/2023.

Recrutement d'un responsable collecte (poste financé par l'optimisation) afin de :

- Travailler sur le terrain avec les élus communaux, commune par commune, village par village, ... pour la mise en place du projet.
- Travailler dans les bourgs pour installer des points de collecte de tri (bacs collectifs).
- Constituer les nouvelles tournées de renfort (OM et TRI) pour les producteurs et points de collecte qui devront être collectés plus d'1 fois tous les 15 jours.
- Appliquer le règlement de collecte et ses moyens coercitifs lorsque chaque habitant aura accès (devant sa porte) à un bac jaune.

Fournir à chaque commune un petit stock de bacs verts et jaunes pouvant permettre de solutionner les problèmes de collecte (hiver, sur fréquentation, manifestations, ...).

Mettre à disposition des communes qui le souhaitent un laveur haute pression thermique pour celles qui souhaitent laver les bacs.

## **La communication :**

- 1- Les bulletins communaux 2022
- 2- Le journal Déchets de mai/juin 2022
- 3- Un courrier à chaque habitant en septembre 2022
- 4- Les sites internet des communes, d'ALF
- 5- Des courriers en porte à porte
- 6- De l'affichage
- 7- ...

Le point le plus problématique pour la communication à l'habitant va concerner les usagers des bourgs qui étaient collectés en tri en porte à porte et dont le jour de collecte va changer (Viverols, Sauvessanges, Cunlhat, St Amant RS, St Germain, Job, La Forie, Vertolaye, Olliegues).

Pour les autres usagers, le projet n'aura aucun impact négatif direct.

## **Planning :**

Début 2022 :

- Informer les conseils municipaux du projet
- Recruter le responsable collecte
- Inventorier, village par village, la population maximale estivale
- Identifier un contact relais (élu, agent technique)
- Préparer l'acquisition des bacs jaunes

Mai/juin 2022 :

- Informer la population via le journal Déchets.

### Automne 2022 :

- Envoyer un courrier à chaque habitant du territoire pour les informer de l'installation des bacs du tri et du projet.
- Informer tous les habitants (porte à porte) concernés par une modification du jour de la collecte des sacs jaunes.

### Novembre 2022 :

- **Mise en place effective de la collecte des Ordures ménagères tous les 15 jours.**

### Novembre 2022 à Novembre 2023 :

- Mise en place des bacs jaunes sur le territoire.

### Novembre 2023 :

- **Tous les points de collecte non équipé de bacs jaunes seront supprimés.**

### 1<sup>er</sup> janvier 2024 :

- **Tous les habitants devront avoir accès à un équipement pour composter leurs biodéchets.**
- **Les biodéchets ne seront plus tolérés dans les ordures ménagères et devront être compostés.**

### Décembre 2024 :

- **Plus aucun sac jaune au sol ne sera collecté (ramassé).**
- Réflexion à mener concernant :
  - i. la réduction de fréquence des ordures ménagères pour les bourgs de Arlanc, Marsac et Ambert.
  - ii. le maintien ou non de la collecte en porte à porte
  - iii. une nouvelle optimisation des tournées si des marges de manœuvre apparaissent
  - iv. une réorganisation du service collecte en 100 % double poste

### Les écueils à éviter :

- Inévitablement, les premières semaines de modifications des fréquences de collecte, des problèmes vont être observés. La modification des comportements ne sera pas immédiate. Le service Déchets devra être réactif pour tenter de remédier aux problèmes.
- L'ajustement de la collecte de certains producteurs spécifiques (santé, établissements de bouche, services publics, ...) et de certains gros points de collecte existants sera un point de vigilance.
- Veiller aux remplissages des bennes à ordures ménagères dans les premières semaines de mise en place afin d'éviter des surcharges non réglementaires.
- Communiquer uniformément à l'utilisateur, que ce soit la commune comme le service Déchets. C'est un projet commun qui permet d'amener plus de service à l'habitant en milieu rural.

## **Rôle des communes :**

- 1- Aider le service Déchets à communiquer sur la modification d'organisation.
- 2- Mise en place des bacs jaunes :
  - a. Fournir les informations nécessaires pour le dimensionnement des points de collecte (population maximale estivale par village)
  - b. Identifier un contact unique (ou binôme élu/technique) pour la mise en place du projet
  - c. **Prévoir, le cas échéant, le réaménagement des points de collecte :**
    - i. Extension de la surface roulante (béton ou goudron), anticiper dès maintenant les travaux (budget et réalisation),
    - ii. Modifier légèrement l'entourage des bacs,
    - iii. ...

**PS :** Ce point est le plus important !

Dans l'ensemble, il y existe une majorité de points de collecte où aucun travaux ne sera nécessaire. Il suffira de remplacer un bac vert par un bac jaune (bac ou couvercle), de rajouter un bac, d'enlever les barres métalliques pour pouvoir glisser un autre bac dans l'autre sens, ...

Les conditions de travail de nos agents de collecte (qui vont collecter plus de bacs, et des bacs plus lourds) doivent être préservées et améliorées. Aucun bac jaune ne sera ajouté sur une surface inappropriée (non roulante : herbe, terre, ...), même momentanément (car le provisoire dure et reste !).

Pour les points de collecte, où des travaux seraient nécessaires, **le planning de réalisation du projet laisse un temps d'action long aux communes**, à savoir novembre 2023. Cependant, à cette échéance, les points de collecte ordures ménagères qui n'auraient pas été équipés de bacs jaunes seront supprimés. Chaque usager du territoire doit avoir accès in fine, à un point de collecte complet (OM + TRI).

Ce projet est aussi l'occasion (une chance) pour les communes et le service déchets de rationaliser, d'organiser plus logiquement la collecte dans les villages. En effet, des aberrations historiques sont observées, comme par exemple :

- Des villages avec 10 habitants mais 3 points de collecte (donc 3 arrêts pour le camion),
- Des villages en cul de sac où la manœuvre du camion est « acrobatique » et où le point de collecte pourrait être ramené à la route principale,
- Des communes, qui souhaiteraient regrouper 2 villages sur un seul même point de collecte, à une intersection.
- Des villages impossibles à collecter en hiver (neige et glace) et où il serait plus logique de repositionner les bacs sur la route principale, ...
- Des points de collecte, équipé d'une dalle, situés à 6 mètres de la chaussée mais où il faut tirer le bac dans l'herbe pour l'amener jusqu'au camion,
- ...

Nos camions dégradent (comme d'autres gros véhicules) les voiries communales, alors que les communes ont de moins en moins de moyens financiers pour les entretenir. Il y a peut-être des réflexions à mener sur la collecte des déchets dans ce sens.

- 3- Mieux communiquer entre les communes et le service Déchets :

- Transmission des arrêtés de circulation,
- Identifier des solutions aux problèmes de collecte temporaires (stock de bacs tampon dans les communes), passage exceptionnel, ...
- Anticiper les périodes hivernales, les manifestations, ...

**Soyons TOUS fiers de notre projet commun !**

**C'est un projet ambitieux à plusieurs titres :**

**Nous allons maintenir et développer un service public de proximité en milieu rural !**

**La majorité des collectivités rurales en France optimisent leur service de collecte (pour faire des économies strictes) en réduisant le nombre de points de collecte (les usagers se déplacent) et en rationalisant leurs effectifs de collecte (perte d'emploi).**

**Nous faisons le choix inverse ! Nous continuons à investir sur les coûts de collecte (sans les augmenter) afin d'obtenir des marges de manœuvre financières sur le traitement de nos déchets !**

**L'objectif du projet est aussi de démontrer que l'on peut obtenir des performances de tri très bonnes (et une baisse des ordures ménagères) sans développer le système complexe et coûteux de la tarification incitative, même si celui-ci a un sens !**



AMBERT  
LIVRADOIS  
FOREZ

DÉCHETS

ANNEXE 2 : RAPPORT D'ACTIVITÉ ANNUEL • 2022 •  
BIODÉCHETS

SCHÉMA LOCAL DE GESTION  
DES DÉCHETS ORGANIQUES

# AXE 1 : LUTTE CONTRE LE GASPILLAGE ALIMENTAIRE

## 1.1. POUR LES ETABLISSEMENTS DE SANTÉ

### FICHE ACTION 1 : MIEUX MANGER ET MOINS JETER EN ÉTABLISSEMENT DE SANTE

Fusionné au projet d'accompagnement de la restauration collective « **A TABLE !, mangeons mieux, jetons moins** »

#### OBJECTIFS :

- Optimiser le circuit de restauration au sein de l'établissement pour réduire le gaspillage
- Réduire des dépenses en nourriture pour moins gaspiller et mieux investir.
- Poursuivre sur un projet de compostage des restes alimentaires avec les équipes de cuisines.

## 1.2. POUR LES ETABLISSEMENTS SCOLAIRES

### FICHE ACTION 2 : VALTOM – DISPOSITIF ETABLISSEMENTS TEMOINS : AVEC LES ECOLES ET LES COLLEGES DU TERRITOIRE

Le VALTOM porte depuis 2008, le programme Etablissement Témoins. Grâce à lui c'est 115 établissements qui ont bénéficié d'interventions entièrement financées, pour s'engager dans une démarche active d'éducation au développement durable : la prévention des déchets, c'est-à-dire réduire la quantité et la nocivité des déchets que nous produisons, par des actions simples et efficaces.

#### OBJECTIFS :

- Optimiser le circuit de restauration au sein de l'établissement pour réduire le gaspillage
- Réduire les dépenses de nourriture pour moins jeter et investir en bio local
- Sensibiliser les élèves au gaspillage alimentaire

#### LISTES DES SITES SUIVIS EN 2022 :

NOM DU SITE	THEMES
Accueils de Loisirs Sans Hébergement d'EGLISOLLES	LGA - Jardinage

### FICHE ACTION 2 BIS : CD 63 COLLEGES – INSTALLATION SELF COLLABORATIF, TRAVAIL AVEC LE PERSONNEL ET LES ENFANTS

#### OBJECTIFS :

- Optimiser le circuit de restauration au sein de l'établissement pour réduire le gaspillage
- Réduire les dépenses de nourriture pour moins jeter et investir en bio local
- Sensibiliser les élèves au gaspillage alimentaire

Un projet collaboratif



Ce projet nécessite un travail avec l'établissement et les services (bâtiment, éducation , restauration...) du Conseil départemental.

Au sein de l'EPLÉ ce projet d'établissement nécessite la mobilisation de l'équipe de Direction, les équipes éducatives, pédagogiques et techniques.

La réduction des déchets permet de travailler avec les syndicats de collecte.

Un projet performant

Responsabilisation et développement de l'autonomie des collégiens.

Augmentation (+230%) de la consommation de hors d'œuvres.

Réduction du gaspillage alimentaire (de 100 grammes à 20 grammes soit -500%).

Augmentation d'achat de qualité (+30%).

Réduction des Troubles Musculo Squelettiques (réduction du port de charge, moins de manipulations pour le personnel).

Moins de vaisselle (-25%) = moins d'eau = moins de produits lessiviels

LISTES DES SITES SUIVIS EN 2022 :

NOM DU SITE	NOMBRE D'ELEVES
SAINT ANTHEME	65
OLLIERGUES	77
	142

## FICHE ACTION 3 : « A TABLE !, MANGEONS MIEUX, JETONS MOINS »



### **Le projet d'accompagnement de la restauration collective sur le territoire d'Ambert Livradois Forez, pour une transition vers un système alimentaire durable.**

En France, plus d'un repas sur six est pris à l'extérieur du domicile (Observatoire du PAT). La restauration collective représente donc un levier d'action non négligeable dans l'adaptation des pratiques à un mode de consommation plus durable et responsable. Face aux enjeux environnementaux et sociétaux, Ambert Livradois Forez, souhaite s'emparer du sujet de l'alimentation et se mobilise pour proposer une restauration collective de qualité, et tendre, de façon globale, vers un système alimentaire durable.

Au total, le territoire Ambert Livradois Forez compte 70 établissements de restauration collective pour **plus d'un million de repas servis**.

L'objectif est d'accompagner les établissements de restauration collective dans le développement d'un approvisionnement durable et la réduction du gaspillage alimentaire, en lien avec les exigences des lois EGALIM et Anti-Gaspillage pour une Economie Circulaire qui stipulent :

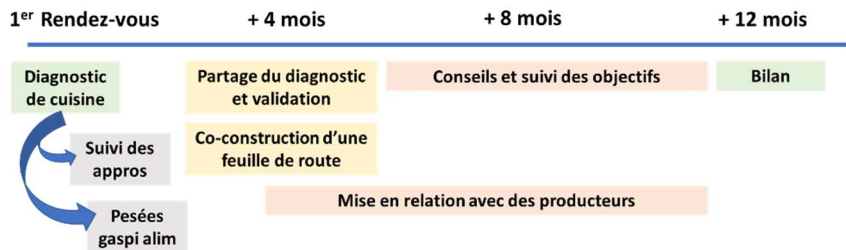
- Porter la part de produits de qualité et durables à 50% dont 20% de produits issus de l'agriculture biologique, au 1er janvier 2022
- Effectuer un diagnostic (obligatoire) et mettre en place une démarche de lutte contre le gaspillage alimentaire ;
- Diversifier les sources de protéines (expérimentation d'un menu végétarien une fois par semaine) ;
- Substituer l'usage du plastique ;

Ce projet, d'une durée de 2 ans, s'articule autour de 3 grands volets : l'accompagnement des établissements, la sensibilisation des convives et la structuration d'une offre agricole et alimentaire adaptée.

De manière plus précise, le projet « A table ! » se focalise sur 4 leviers d'action pour mener à bien sa mission :

- **L'accompagnement à l'amélioration des pratiques dans les établissements de restauration collective (formations pour les cantinières et cantiniers, diagnostics individuels sur le gaspillage et les approvisionnements menant à un accompagnement personnalisé, aide à la réduction des déchets)**
  - *Prestataire : Association BIO63*

### Démarches :



### Points d'avancement 2022 :

31 établissements sont prévus dans le marché public  
 16 établissements ont démarré l'accompagnement -> 51% d'avancement  
 6 sont en cours de programmation  
 11 établissements ont décliné l'accompagnement

Deux formations ont eu lieu sur les produits locaux / de saison et sur les menus végétariens plus une rencontre inter-établissements ont eu lieu. **23 participant.es , 14 établissements représentés, 4 sur les 8 prévues au marché ont été réalisées**

19/10/22 : Pratiques culinaires durables

30/11/22 : Cuisine fait-maison

25/10/22 : Introduire des produits locaux et de qualité sans surcoût, est-ce vraiment possible ?



Ils participent à l'accompagnement individualisé :

**17 CANTINES SCOLAIRES** : L'école et le collège Saint Joseph à Ambert, les écoles de Brousse, Condat-Lès-Montboissier, Domaize, Doranges, Dore-l'Église, Échandelys, Fournols, Job, La Chapelle Agnon, Marat, Saillant, Saint-Alyre d'Aranc, Sauvessanges, Vertolaye et Viverols, le lycée Blaise Pascal d'Ambert. En parallèle le Département accompagne ses collèges.

**11 AUTRES ÉTABLISSEMENTS** : L'accueil de loisirs d'Églisolles, les EHPAD d'Ambert (Pré Bayle et Vimal), Aranc, Cunlhat, Olliegues, Saint-Amant-Roche-Savine, Saint-Germain-l'Herm et Viverols, le foyer

logement et unité de vie de Saint-Anthème et le centre hospitalier d'Ambert. Par ailleurs, tous les Accueils de Loisirs ont été accompagnés pour introduire des goûters bio et locaux.

- **Le développement et la diversification de la production agricole locale pour l'approvisionnement de la restauration collective (réalisation d'un diagnostic du système alimentaire local sous le prisme de la restauration collective et création de groupes de travail de producteurs et partenaires professionnels)**
  - *Prestataire : bureau d'études SCE*

En décembre 22, des réunions ont été proposées aux agriculteur-ices afin de définir un programme d'actions dans le but de développer l'approvisionnement local des restaurants. Ainsi, des réunions d'informations, visites, échanges et formations sont prévues sur le premier semestre 2023 à destination des professionnels de l'agriculture : retrouvez le calendrier des actions ici.

Un diagnostic agricole présenté lors des réunions de décembre a permis d'évaluer l'offre alimentaire actuelle de notre territoire et de la comparer aux besoins de la restauration collective. Nos productions possèdent de nombreux signes de qualité (AOP, Label Rouge) mais auront besoin de se diversifier (légumes et fruits) pour davantage approvisionner les cantines et restaurants collectifs : voici donc un nouvel enjeu pour les agriculteurs d'Ambert Livradois Forez !

- **La sensibilisation des convives à une alimentation saine et durable (programmes d'animations pédagogiques à destination du jeune public et des établissements sociaux et de santé)**
  - *Prestataire : Association Sur Les Pas de Gaspard*

Des animations, sur place et dans les fermes, ont été proposées aux écoles, accueils de loisirs sans hébergement et les EHPAD, sur les thématiques de l'agriculture et de l'alimentation sur l'année scolaire 2022/2023.

La thématique commune a donné lieu à des projets riches et variés : manger local, les saveurs et les saisons, création d'un jardin, l'empreinte écologique d'un goûter, des animaux de la ferme aux produits laitiers, de la pomme au jus, de la graine à la tagliatelle, l'agriculture dans le paysage, l'histoire de la fourme d'Ambert, etc.

Ils bénéficient de 4 ½ journée d'animation :

15 classes de la petite section maternelles au CM2 : Ambert, RPI Eglisolles - Saillant - Viverols, Job, La Forie, Marat, Marsac-en-Livradois, Saint Amant-Roche-Savine, Vertolaye. 5 ALSH : Ambert, Marat, Arlanc, Saint Germain l'Herm et Cunlhat (Eglisolles inscrit au programme Etablissements Témoins du VALTOM)

Ils bénéficient de ½ journée d'animation : 2 multi-accueils (Marat et Arlanc), les EHPAD d'Ambert (Pré Bayle et Vimal), Arlanc, Cunlhat, Olliergues, Saint-Amant-Roche-Savine, Saint-Germain l'Herm et Viverols, le foyer logement et unité de vie de Saint-Anthème, Esat et foyers de Cunlhat, Esat Le Valdore, IME Pedro Poutignat et le foyer de Vie Alcih à Champetières.

Une journée de valorisation aura lieu en juin 2023, entre 150 et 175 enfants attendus.



- La communication sur la thématique de l'alimentation durable (réalisation et mise en place d'affiches dans les cantines et réalisation d'un livret pédagogique pour apprendre à mieux manger et moins jeter à la maison)
  - Prestataire : Agence de communication MELT

Plusieurs outils de communication ont été réalisés pour valoriser le projet « A TABLE »

- Un univers graphique, un kakémono, une exposition de 6 affiches, des calendriers d'animations pour les agriculteurs et les cuisiniers, plaquette « petit guide pour l'alimentation durable » à destination des enfants.



Ces actions s'inscrivent dans la démarche collective du Projet Alimentaire Territorial du Grand Clermont et du PNR Livradois-Forez. Pour les mettre en œuvre, des subventions de la DRAAF dans le cadre du Plan de Relance, de l'Europe (programme LEADER) et de l'Agence Régionale de Santé, ont été obtenues.

Ce projet prévu pour une durée de deux ans de mars 2023 à mars 2024.

### 1.3. POUR LA RESTAURATION COLLECTIVE ET AUTRES

#### FICHE ACTION 4 : VALTOM – ACCOMPAGNEMENT RESTAURATION COLLECTIVE VIA TZDZG

Labellisé Territoire Zéro Déchet Zéro Gaspillage en 2015 par le ministère de l'Environnement, le VALTOM, établissement public en charge du traitement et de la valorisation des déchets ménagers, s'engage à respecter les objectifs de la LTECV avec notamment une réduction de 10% des déchets ménagers et assimilés produits dans le département du Puy-de-Dôme et le nord de la Haute-Loire.

Dans ce cadre le VALTOM, en partenariat avec l'ADEME et les collectivités en charge de la collecte, accompagnent gratuitement 10 structures de restauration collective dans la mise en place d'une démarche de LGA en proposant un accompagnement personnalisé assuré par un prestataire professionnel : le groupement TERANA / D3.

Cet accompagnement d'une durée d'un an a pour objectif d'assurer un suivi et une mise en œuvre pérenne d'actions. La première pesée a été organisée le 15/09/2020, en raison de la crise sanitaire la deuxième pesée corrective sera organisée en 2023.

LISTES DES SITES SUIVIS PAR LE DISPOSITIF :

NOM DU SITE	NOMBRE DE REPAS / AN
CH AMBERT (cuisine centrale)	250 000
EPHAD Pré BAYLE Ambert	
EHPAD Vimal CHABRIER Ambert	
EHPAD Saint Amant Roche Savine	
EHPAD Olliergues	
Accueil de Loisirs sans Hébergement Marat	
Centre La Ö	Fermeture de l'établissement
Azureva	8000

## FICHE ACTION 5 : VALTOM - GOURMETS BAG CHEZ LES RESTAURATEURS DU TERRITOIRE DEPUIS 2017 – FIN EN 2021

La loi agriculture et alimentation rend obligatoire la mise à disposition de "doggy-bags" par les restaurants à leurs clients à partir du 1er juillet 2021 pour leur permettre de repartir avec les restes de leurs repas.

Dans le cadre de notre accompagnement, nous fournissons des kits gratuitement aux restaurateurs pour les aider à franchir le pas. Désormais, la loi étant entrée en vigueur, nous ne poursuivons pas cette action de mise à disposition gratuite.

LISTES DES SITES SUIVIS PAR LE DISPOSITIF :

NOM DU SITE	
Hôtel de La Gare à Ambert	
Bar des Négociants à Ambert (fermeture 2020)	
Hôtel Restaurant Les Copains à Ambert	
Hôtel Restaurant Le Renaissance à Arlanc	
Restaurant Le Ruisseau, Beurières	
Le Prieuré à Chaumont le Bourg	
L'Etape Gourmande à Cunlhat	
Auberge du Ripailleux, Dore L'Eglise	
Chez Marthe, Condat-lès-Montboissier	
Le Relais de la Fontaine à Echandelys	
Auberge du Creux de l'Oulette, La Chaulme	
Hôtel/restaurant La Vie en Rose (Gaudon), Le Brugeron	
Auberge du Col du Béal, Saint-Pierre-la-Bourlhonne	
Village Vacances Là Ô, Le Brugeron (fermé en juillet)	
Auberge de La Belette à Le Monestier	
Restaurant Le Gaspard des Montagnes à Saint Alyre d'Arlanc	
Bar & Restaurant Le Savine à Saint Amant Roche Savine	
Hôtel Le Voyageur, Saint-Anthème (fermé en 2021)	
Hôtel Restaurant de La Dore à Vertolaye	
Restaurant Le Gaz Trop à Cunlhat (fermeture automne 2020)	
Hôtel Restaurant La Clairière à Chambon sur Dolore	

INDICATEURS D'ÉVALUATION :

Nombre de restaurateurs engagés dans la démarche :

	NOUVEAUX	FERMÉS	CUMUL
2018	7	/	7
2019	11	/	18
2020	2	2	19
2021	0	1	18
<b>2022</b>	<b>Arrêt de la distribution des gourmets bags</b>		

## 1.4. POUR LA RESTAURATION COMMERCIALE

### FICHE ACTION 7 : ETAT DES LIEUX DES DONS AUX ASSOCIATIONS

ND

### FICHE ACTION 8 : PNR LF : ETUDE SUR LE TERRITOIRE DES INVENDUS ET GA DE FRUITS ET LEGUMES + CONSERVERIE

ND

## 1.5. POUR LES PARTICULIERS

### FICHE ACTION 9 : EXPOSITIONS ET STANDS DE SENSIBILISATION

Réalisation d'une exposition de 6 affiches et petit guide de l'alimentation durable – voir FICHE 3 – Projet  
« A TABLE ! Mangeons mieux, jetons moins »



## AXE 2 : LE COMPOSTAGE DE PROXIMITÉ DES DÉCHETS ALIMENTAIRES

Le compostage est un processus biologique de dégradation, de transformation et d'assainissement de la matière organique, se déroulant à l'aide de bactéries, champignons, insectes, d'eau et d'oxygène, dans le but de créer un amendement naturel.

Le compostage est un enjeu de société : **loi de 2015 sur la transition énergétique pour la croissance verte. Depuis 2016 : tous les producteurs de plus de 10 tonnes de biodéchets annuels doivent valoriser leurs biodéchets** en les traitant eux-mêmes ou en passant par un prestataire.

2024 marquera **la fin des biodéchets dans la poubelle des particuliers** ! Pour donner suite à une loi européenne, ce délai a été ramené à **décembre 2023**.

Le compostage permet le retour au sol de la matière organique et la limitation de l'incinération. Des enjeux environnementaux inéluctables et préconisés dans la loi de transition énergétique pour la croissance verte (LTECV) publiée au Journal officiel du 18 août 2015.

Cette loi prévoit une généralisation du tri à la source des biodéchets d'ici 2025, « **pour que chaque citoyen ait à sa disposition une solution lui permettant de ne pas jeter ses biodéchets dans les ordures ménagères résiduelles, afin que ceux-ci ne soient plus éliminés, mais valorisés.** »

(Article L541-1 du Code de l'environnement.)

Le compostage de proximité est une solution simple à mettre en œuvre, efficace, peu coûteuse et peu émettrice de CO<sub>2</sub> (pas de déplacement de la matière). Elle permet également de sensibiliser et de responsabiliser les citoyens sur leur consommation et leur production de déchets.

Quels types de compostage sont encouragés sur ALF ?

- le compostage domestique
- le compostage partagé
- le compostage autonome en établissements

Sur chaque site d'après l'arrêté ministériel d'avril 2018, il est possible de traiter jusqu'à 52 T de biodéchets par an.

Composter ses biodéchets c'est :

- Réduire la quantité de déchets dans mes poubelles et donc ceux traités par la collectivité de 30%
- Éviter que mes biodéchets composés à 80% d'eau soient transportés, incinérés et/ou enfouis
- Assurer un retour au sol de la matière organique au plus près du point d'utilisation
- Nourrir mon jardin ou mes jardinières avec le compost produit
- Temporiser l'augmentation de la taxe générale des activités polluantes
- Partager un projet avec mes voisins et redynamiser la vie de mon quartier

## 2.1 - LE COMPOSTAGE INDIVIDUEL DE JARDIN

### FICHE ACTION 10 : CAMPAGNE DE DISTRIBUTION DE COMPOSTEURS INDIVIDUELS DE JARDIN (CIJ)

La communauté de communes Ambert Livradois Forez propose d'équiper gratuitement les foyers de composteurs individuels de jardin, au même titre que le bac à ordures ménagères ou les sacs de tri, en contrepartie d'une formation de ¾ d'heure. L'achat est aussi possible sans formation.

#### OBJECTIFS :

1. Équiper les foyers avec jardin de composteurs, au même titre que les bacs de collecte.
2. Détourner les déchets alimentaires de la poubelle ordures ménagères.
3. Former les usagers à une bonne pratique du compostage.

#### Objectifs annoncés dans le simulateur STDGO VALTOM

COMPOSTAGE DOMESTIQUE	1997 - 2017	2018	2020	2021	2022	2023	2024
Nombre de composteurs vendus ALF	3183	3230	4199	4829	5459	6278	7070
Couverture du territoire	24,8%	26%	34%	39%	45%	51%	<b>58%</b>

Au 31/12/2022 : **4 946** composteurs = - 585.1 tonnes *théoriques d'après calcul Valtom*

#### DISTRIBUTION DES COMPOSTEURS (achats et adoptions) :

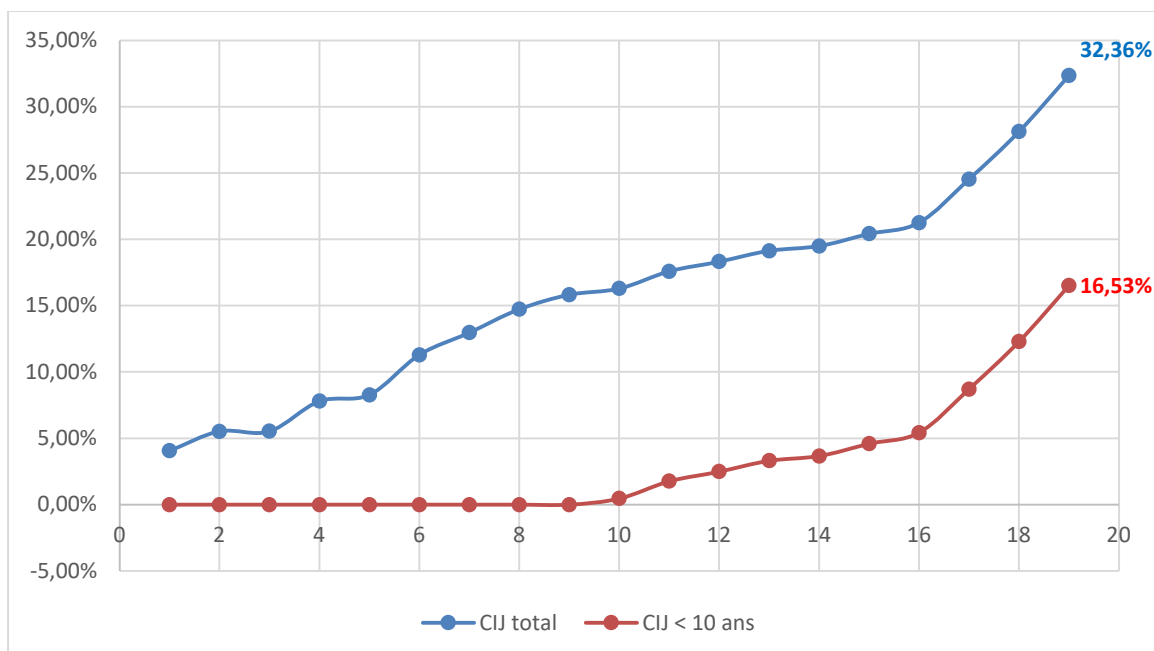
ANNEE	CIJ 300B	CIJ 600B	CIJ 320P	CIJ 620P	FORMATION uniquement	Nb de CIJ / AN	Nb de personne disposant du tri à la source
2014	28	71	23	50	0	172	Estimation : 378
2015	25	40	8	32	0	105	Estimation : 231
2016	29	57	16	15	0	117	Estimation : 258
2017	12	23	3	9	0	47	Estimation : 103
2018	34	85	32	29	0	180	Estimation : 396
2019	31	48	14	22	0	115	Estimation : 253
2020	135	182	39	63	0	419	<b>1102</b>
2021	160	179	58	64		461	<b>1082</b>
<b>2022</b>	<b>174</b>	<b>261</b>	<b>42</b>	<b>47</b>	<b>17</b>	<b>541</b>	<b>1343</b>

\* si estimation = calcul Valtom : 1 composteurs x 2.2 habitants, sinon données transmises par les participants

	Vendu	Données	Total
600 litres en bois	15	246	261
600 litres en plastique	0	47	47
300 litres en bois	10	164	174
300 litres en plastique	3	39	42
Formation seule		17	17
		<b>Total</b>	<b>541</b>

#### INDICATEURS ANIMATION « J'adopte un composteur » :

Taux de couverture du territoire – Composteur Individuel de Jardin



Taux de participation aux sessions de formation :

	Participants	Sessions	Places dispo.	% participation
2020	372	61	488	76%
<b>2021</b>	<b>427</b>	<b>50</b>	<b>600</b>	<b>71%</b>
<b>2022</b>	<b>503</b>	<b>45</b>	<b>540</b>	<b>93%</b>

Temps de travail nécessaire pour l'action « CIJ » :

Ce temps de travail comprend l'administratif (réservation, facturation), la préparation, l'animation et le rangement.

2020 : 342 heures à 4 agents

2021 : 231 heures à 3 agents

**2022 : 217 heures à 3 agents**

On explique cette augmentation de l'efficacité à 3 principaux facteurs :

1. Être habituer à préparer et mener les animations
2. Diminution du nombre de session pour plus de place disponible (12 places au lieu de 8)
3. Annulation et compilation des formations pour + de participants

Estimation de détournement :

**DONNÉES ALF** : Rappelons que ces chiffres ne prennent en compte qu'1/3 des adoptants. On peut estimer qu'une fois en possession de leur composteur, tous ces adoptants et les membres de leurs foyers composteront les 65kg de déchets organiques produits annuellement par personne. Au lieu de les déposer dans les bacs à ordures ménagères.

Il est difficile de pouvoir ajouter un calcul pour ceux qui ont répondu : « je compostais avant d'adopter mon composteur ». Nous pouvons cependant être, relativement, sûr que notre animation permettra de détourner un peu plus de DCT qu'avant pour ces participants (agrumes, SPANC3, reste de plats cuisinés, ...).

ESTIMATION DE DÉTOURNEMENT	Données ALF <i>Soit 65kg/hab ne compostant pas avant</i>	Données VALTOM <i>Soit 54kgx2.1xCIJ acquis</i>
SUR 2020	20 971	44 312
<b>SUR 2021</b>	<b>20 770</b>	<b>50 609</b>
<b>SUR 2022</b>	<b>27 170</b>	<b>61 349</b>
TOTAL	<b>68 911</b>	<b>156 270</b>
Dépenses évitées total	<b>11 232 €</b>	<b>25 472 €</b>

COMMUNICATION :

- Flyers de communication
- Annonces Facebook ALF sur le compostage
- Bulletin municipaux

PERSPECTIVES & RÉPONSES AUX OBJECTIFS 2023 : **+ 1 346** adoptions CIJ  
soit 90 formations à 15 participants.

Dates potentielles 2023 en relation avec taux de couverture par commune (<30%) :

Domaize (avec Café d'Air)	Chaumont le Bourg	Saint Amant Roche Savine
Medeyrolles (13/05/23 à 10h)	Dore l'Eglise	Saint Anthème
Arlanc (avril + septembre)	La Chapelle-Agnon	Saint Clément de Valorgue
Brousse	Marsac-en-Livradois	Saint Gervais sous Meymont
Chambon sur Dolore	Saillant	Saint Just
Champetières	Saint Alyre d'Aranc	Thiolières

## 2.2 - LES SITES DE COMPOSTAGE PARTAGÉS

### FICHE ACTION 12 : LES SITES DE QUARTIERS / BOURGS :

La communauté de communes Ambert Livradois Forez avec le soutien des communes propose d'équiper gratuitement les foyers ne pouvant pas composter chez eux en déployant des composteurs collectifs dans les bourgs et hameaux.



#### OBJECTIFS :

- Proposer une solution de valorisation des biodéchets
- Sensibiliser et impliquer les citoyens
- Complémentarité d'actions
- Créer du lien social entre les habitants d'un quartier, d'un bourg, d'un village.
- Dynamiser les bourgs en implantant un composteur, lieu de rencontre et d'échange de pratique.

Objectifs annoncés dans le simulateur STDGO VALTOM						
COMPOSTAGE PARTAGÉ	2018	2020	2021	2022	2023	2024
Composteurs de quartier	3	40	59	78	97	116

31 / 12 / 2022 : 59 sites de compostage de quartiers sont installés = 50.99 tonnes (source : LOGIPROX)

LISTES DES INSTALLATIONS DE 2022 au 31/12/2022 : 18 nouveaux sites pour 3.69 tonnes

NOM DU SITE	DATE INSTALL.	DÉTOURNEMENT AU 31/12/22 en tonne
SAINT MARTIN DES OLMES - Bourg	08/04/2022	0,00
BERTIGNAT - Aire de jeux	26/04/2022	1,08
BERTIGNAT - Bourg	26/04/2022	1,14
ÉCHANDELYS - Bourg	24/05/2022	0,95
SAINT ANTHÈME - Bourg	09/06/2022	0,00
BEURIÈRES - Bourg	28/06/2022	0,00
ÉGLISOLLES - Bourg	12/07/2022	0,00
DORANGES - Bourg	09/08/2022	0,52
FOURNOLS - Eglise	25/08/2022	0,00
FOURNOLS - Plan d'eau	25/08/2022	0,00
SAINT SAUVEUR LA SAGNE - Bourg	04/10/2022	0,00
THIOLIÈRES - Bourg	20/10/2022	0,00
AIX LA FAYETTE - Bourg	22/10/2022	0,00
LA FORIE - Église	26/10/2022	0,00
ARLANC - Croisement Route Nationale et Route de Beurières	02/11/2022	0,00
ARLANC - Place Charles De Gaulle	02/11/2022	0,00
ARLANC - Place de l'Ouche	02/11/2022	0,00
ARLANC - Place du Château	02/11/2022	0,00

## INDICATEURS D'ÉVALUATION :

Nombre de composteurs installés :

	SITES INSTALLÉS / RATTACHÉS	SITES ACTIFS / DÉJÀ EN PLACE	DETOURNEMENTS <i>Sur l'année en tonne</i>
2019	10	12	5,3
2020	18	30	16,8
<b>2021</b>	<b>11</b>	<b>41</b>	<b>36,5</b>
<b>2022</b>	<b>18</b>	<b>59</b>	<b>50,99</b>

Nombre total de communes équipées sur le territoire

	COMMUNES ÉQUIPÉES	SITES ACTIFS
2019	4	22
2020	19	30
<b>2021</b>	<b>26</b>	<b>41</b>
<b>31/12/2022</b>	<b>39</b>	<b>59</b>

Pour fournir une solution de tri à la source à tous les habitants du territoire, nous estimons devoir équiper à minima chaque commune d'un site de compostage partagé en bourg et/ou hameau pour compléter l'offre déjà en place (compostage domestique, pied d'immeuble ...).

En 2022, sur les 58 communes constituant le territoire d'ALF 39 communes sont équipés.

Nombre de participants potentiellement desservies par la solution de tri à la source :

	SITES ACTIFS / DÉJÀ EN PLACE	VOLUME D'APPORTS	CONTRIBUTEURS POTENTIELS* en foyer	CONTRIBUTEURS PARTICIPANTS
2019	12	9.5 m3	316	
2020	30	24.3 m3	810	
<b>2021</b>	<b>41</b>	<b>33.3 m3</b>	<b>1 110</b>	
<b>2022</b>	<b>59</b>	<b>47.1 m3</b>	<b>1 565</b>	

\* les données sont indiquées en nombre de foyer relativement au volume du bac d'apport. Les composteurs 900 litres sont capables d'accepter jusqu'à 30 foyers soit 66 habitants. Chiffre établi par le VALTOM

## LISTES DES SITES EN PROJET EN 2023 :

NOM DU SITE	DATE INSTALL.
SAUVESSANGES – Bourg	25/04/23
SAINT JUST - Bourg	
SAINT ROMAIN - Bourg	20/04/2023
MEDEYROLLES – Bourg	S18 ou 19
OLLIERGUES – Lotissement Les Terrasses	A programmer

PERSPECTIVES & RÉPONSES AUX OBJECTIFS 2023 : **+ 37 SITES À INSTALLER**

Auzelles  
Baffie  
Brousse  
Ceilloux  
*Domaize*  
Grandval  
La Chaulme

Le Monestier  
Mayres  
Medeyrolles  
Saint Bonnet Le Bourg  
Saint Eloy La Glacière  
*Saint Ferréol Des Côtes*  
Saint Germain L'Herm

Saint Just (Diag fait)  
Saint Pierre La  
Bourlhonne  
Saint Sauveur La Sagne  
Saint Catherine  
Valcivières

## FICHE ACTION 13 : LES SITES EN PIED D'IMMEUBLES :

La communauté de communes Ambert Livradois Forez avec le soutien des bailleurs immobilier propose d'équiper gratuitement les foyers ne pouvant pas composter chez eux en déployant des composteurs collectifs en pied d'immeuble / résidence.

### OBJECTIFS :

- Créer une complémentarité d'action
- Sensibiliser la population au compostage
- Créer du lien social entre les voisins d'un immeuble, quartier ou d'un bourg, en devenant un lieu de rencontre et d'échange de pratiques.
- Utiliser le compost mûr par les locataires et sur les espaces verts des résidences.



Objectifs annoncés dans le simulateur STDGO VALTOM						
COMPOSTAGE PARTAGÉ	2018	2020	2021	2022	2023	2024
Composteur en pied d'immeuble	11	12	15	18	23	28

Au 31/12/2022 : 20 sites de compostage en pied d'immeuble sont installés = 10.21 tonnes (source : LOGIPROX)

### LISTES DES INSTALLATIONS DE 2023 :

NOM DU SITE	DATE INSTALL.	DÉTOURNEMENT AU 31/12/22 en tonne
AUZELLES – Logements communaux	24/06/2022	
CUNLHAT – Gendarmerie	20/04/2022	
VIVEROLS – Ancienne Gendarmerie	05/04/2022	
VIVEROLS – Logements communaux	05/04/2022	

### LISTES DES SITES EN PROJET EN 2023 :

NOM DU SITE	DATE INSTALL.	
SAINT GERMAIN L'HERM - OPHIS		
SAINT AMANT ROCHE SAVINE – Ancienne Gendarmerie		
JOB – Lotissement Auvergne Habitat		



## INDICATEURS D'ÉVALUATION :

Nombre de composteurs installés :

	SITES INSTALLÉS / RATTACHÉS	SITES ACTIFS	DETOURNEMENTS <i>Sur l'année en tonne</i>
2019	1	9	4.04
2020	4	13	6.68
<b>2021</b>	<b>3</b>	<b>16</b>	<b>7.29</b>
<b>2022</b>	<b>4</b>	<b>20</b>	<b>10.21</b>

En 2022, les composteurs partagés installés en pied d'immeuble ou en copropriété ont permis de détourner 10.21 tonnes des ordures ménagères d'après le logiciel de gestion LOGIPROX.

Nombre de participants potentiellement desservies par la solution de tri à la source :

	SITES ACTIFS / DÉJÀ EN PLACE	VOLUME D'APPORTS	CONTRIBUTEURS POTENTIELS*	CONTRIBUTEURS PARTICIPANTS
2019	9	8.2 m3	224	
2020	13	10.6 m3	290	
<b>2021</b>	<b>16</b>	<b>11.2 m3</b>	<b>301</b>	
<b>2022</b>	<b>20</b>	<b>13 m3</b>	<b>329</b>	

\* les données sont indiquées en logements. En fonction du nombre de logements disponible sur le site, correspondant au nombre de foyer pouvant être accueillis. Pour déterminer le nombre d'habitant en l'absence de données précise nous estimerons le foyer à 2.2 personnes.

Nombre total de communes équipées sur le territoire

	COMMUNES ÉQUIPÉES	SITES ACTIFS
2019	3	9
2020	7	13
<b>2021</b>	<b>9</b>	<b>16</b>
<b>2022</b>	<b>11</b>	<b>20</b>

## PERSPECTIVES & RÉPONSES AUX OBJECTIFS 2023 : **+3 SITES À INSTALLER**

OPHIS BEAUVIALLE, rue de la Masse Ambert (10 logts)  
 OPHIS rue des Frères Angeli, Ambert (6 logts)  
 OPHIS impasse des Peupliers, Olliergues (8 logts)  
 OPHIS route de la Gravière, Cunlhat (19 logts)  
 OPHIS Le Courriou, Fournols (17 logts)  
 Résidence du Parc, Ambert (15 logts)

OPHIS Les Terrasses, St Germain L'Herm, (10 logts)  
 OPHIS route de Beurières, Arlanc (18 logts)  
 OPHIS L'enclos, Arlanc (20 logts)  
 OPHIS Le petit Vallon (5 logts)  
 Gendarmerie Saint Germain l'Herm (6 logts)  
 Gendarmerie St Amant Roche Savine (5 logts)  
 Gendarmerie Saint Anthème (6 logts)  
 Gendarmerie Arlanc (5 logts)

Nom du site	Logements	Volume du site
AMBERT - Gendarmerie	16	600
AMBERT - Res.OPHIS AVENUE 11 NOVEMBRE #1	26	1000
AMBERT - Res.OPHIS AVENUE 11 NOVEMBRE #2	26	1000
AMBERT - Res.OPHIS LA MASSE #1	16	1000
AMBERT - Res.OPHIS LA MASSE #2	16	600
AMBERT - Res.OPHIS LA MASSE #3	16	600
AMBERT - Res.OPHIS PIERRE DE NOLHAC	35	1000
AMBERT - Res.OPHIS VILLENEUVE #A	20	600
AMBERT - Res.OPHIS VILLENEUVE #B	20	600
AMBERT - Res.OPHIS VILLENEUVE #C	20	600
ARLANC - Res. ROUTE DE BEURRIERES	5	600
AUZELLES - Logements communaux	6	300
BEURIERES - Logements communaux	3	600
CUNLHAT - Gendarmerie	6	300
CUNLHAT - Rue Gaspard des Montagnes # OPHIS HLM Gaspard des Montagnes	31	/
DORE L'EGLISE - CPI	6	300
JOB - Résidence Les Mélèzes	7	300
MARSAC EN LIVRADOIS - Résidence Saint Joseph	10	900
OLLIERGUES - Bourg # Gendarmerie d'Olliergues	6	/
SAINT BONNET LE BOURG - Logements communaux	2	300
SAINT GERVAIS SOUS MEYMONT - Logements intercommunaux	4	600
VERTOLAYE - Bourg # OPHIS La Naudie	10	/
VERTOLAYE - Le Remuzon	6	600
VIVEROLS - Logements ancienne gendarmerie	10	600
VIVEROLS - Logements communaux	6	600
<b>TOTAL</b>	<b>329</b>	<b>13 603</b>
Les bacs d'apports permettent d'accueillir jusqu'à		453

## 2.3 - LES SITES DE COMPOSTAGE AUTONOME EN ÉTABLISSEMENT

Objectifs annoncés dans le simulateur STDGO VALTOM						
COMPOSTAGE AUTONOME EN ETABLISSEMENTS	2018	2020	2021	2022	2023	2024
Touristiques (camping, gîte, ...)	4	10	14	17	21	25
Médico-sociaux (EHPAD, ESAT, foyer, ...)	8	9	10	11	12	12
Scolaires et assimilés (écoles, ALSH, ...)	15	25	29	32	36	36
Restau. commerciale (restaurants, commerces)	3	17	25	34	42	50
<b>TOTAL</b>	<b>30</b>	<b>61</b>	<b>78</b>	<b>94</b>	<b>111</b>	<b>123</b>

## FICHE ACTION 15 : LES SITES EN ÉTABLISSEMENTS TOURISTIQUES (campings, gîtes, ...) :

La communauté de communes Ambert Livradois Forez propose d'équiper gratuitement les établissements touristiques du territoire. Cette démarche s'inscrit dans le cadre de développement du tourisme durable tout en fournissant une continuité du tri à la source à la maison comme en vacances.

OBJECTIFS :

Objectifs annoncés dans le simulateur STDGO VALTOM						
	2018	2020	2021	2022	2023	2024
Touristiques (camping, gîte, ...)	4	10	14	17	21	25

Au 31/12/2022 : 27 sites de compostage en étab. touristiques sont installés = 11.85 tonnes (source : LOGIPROX)

NOM DU SITE	DATE INSTALL.	DÉTOURNEMENT AU 31/12/22 en tonne
SAINT ANTHÈME – camping municipale	09/06/22	0,34
BERTIGNAT – Gîte Pradis	11/05/22	/
CHAUMONT LE BOURG - Le Prieuré	12/08/2022	0,30
TOURS SUR MEYMONT - Gîte La Vigne	28/09/2022	/
VALCIVIÈRES - Gîte La Cheveyre	18/11/2022	/
AUZELLES - Gîte Les Hortensias	02/12/2022	/

LISTES DES SITES EN PROJET 2022 :

NOM DU SITE	DATE INSTALL.	
AMBERT – Moulin de Nouara		
SAUVESSENGES – Camping Municipal		

INDICATEURS D'ÉVALUATION : Nombre de composteurs installés :

	SITES INSTALLÉS / RATTACHÉS	SITES ACTIFS	DETOURNEMENTS Sur l'année en tonne
2019	4	9	2.17
2020	8	17	4.46
<b>2021</b>	<b>4</b>	<b>21</b>	<b>7.6</b>
<b>2022</b>	<b>6</b>	<b>27</b>	<b>11.85</b>

PERSPECTIVES & RÉPONSES AUX OBJECTIFS 2023 : **ATTEINTE DES OBJECTIFS 2024**

- Gîtes à Marat (le sabotier)
- Campings municipal de Sauvessanges
- Chambres d'hôtes Le Vertige à Echandelys
- Marat à Anachronique

## FICHE ACTION 16 : SITE DE COMPOSTAGE DU CENTRE HOSPITALIER D'AMBERT

Objectifs : Composter 25 tonnes de biodéchets par an.

Deux composteurs de grande capacité, installés au centre hospitalier d'Ambert, accueillent les biodéchets (déchets de préparation et restes de repas) de 400 agents et près de 300 patients. Pour traiter sur site autant de déchets organiques, il fallait un matériel d'envergure et une parfaite organisation. La collecte des biodéchets est effectuée auprès de 15 unités réparties sur 3 sites : l'hôpital et les Etablissements d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes « Pré-Bayle » et « Vimal Chabrier ». Il aura fallu près de 6 mois pour mettre en place une organisation dans chaque service, avec l'appui de multiples acteurs : les agents du centre hospitalier mais aussi le VALTOM, la communauté de communes du Pays d'Ambert, un maître composteur et les services du SIVOM (ancien nom de la collectivité ALF). Une semaine de test, réalisée en février 2014, a permis à chacun d'appréhender ce nouveau geste et d'évaluer, par des pesées quotidiennes dans chaque service, la quantité de biodéchets détournés de la poubelle. Au total, ce sont 25 tonnes de biodéchets qui seront compostés sur place chaque année. Pour Joëlle Fritisse, ancienne responsable qualité et gestion des risques au centre hospitalier : « L'adhésion du personnel a été immédiate. Le compostage complète une démarche de développement durable engagée depuis longtemps et un travail réalisé pour réduire le gaspillage alimentaire. »

Résultats :

En 2014, un projet d'envergure inédit en région Auvergne rassemble les personnels du centre hospitalier. La gestion du site de 2014 à 2018 est prise en charge par le CH à raison d'un complément de mission de 10h par semaine pour un agent en emploi aidé. A partir de 2018, la collecte des bacs dans les services reste gérée par un agent du service Espaces Verts et l'opération de compostage pris en charge par la communauté de communes ALF.



PERSPECTIVES :

- Projet d'amélioration, rénovation du site de compostage vieillissant du Centre Hospitalier d'Ambert (CH) : Plusieurs pistes de réflexion sur la mécanisation de ce site afin de gagner du temps à chaque opération et de l'énergie. Les pistes de mécanisation se traduisent souvent par de lourds investissements qui ne sont pas forcément adéquats aux caractéristiques du site.
- Analyse du compost en attente de résultats

## FICHE ACTION 17 : LES SITES EN ÉTABLISSEMENTS MÉDICO-SOCIAUX (EHPAD, ESAT, ...):

Conformément à la loi AGECS déterminant l'obligation du tri à la source pour les producteurs de plus de 10 tonnes depuis 2015 et anticipant le passage à 5 tonnes d'ici le 01/01/23, La communauté de communes Ambert Livradois Forez propose d'équiper gratuitement les établissements de santé du territoire.

OBJECTIFS :

Objectifs annoncés dans le simulateur STDGO VALTOM						
	2018	2020	2021	2022	2023	2024
Médico-sociaux (EHPAD, ESAT, foyer, ...)	8	9	10	12	13	15

Au 31 / 12 / 2022 : 12 sites de compostage en établissements de santé sont installés = 50.51 tonnes (source : LOGIPROX)

LISTES DES SITES INSTALLÉS EN 2022 :

NOM DU SITE	DATE INSTALL.	DÉTOURNEMENT AU 31/12/21 en tonne
SAINT AMANT ROCHE SAVINE – EHPAD	20/07/22	/
SAINT ANTHÈME – Foyer logements Les Tilleuls et Unité de vie	06/04/22	1.07
VIVEROLS – EHPAD Pierre Herbecq	19/09/22	/

LISTES DES SITES EN PROJET 2023 :

NOM DU SITE	DATE INSTALL.
AMBERT – ESAT VAL DORE	08/02/23

INDICATEURS D'ÉVALUATION :

Nombre de composteurs installés :

	SITES INSTALLÉS / RATTACHÉS	SITES ACTIFS	DETOURNEMENTS Sur l'année en tonne
2019	6	6	41.85
2020	0	6	39.02
<b>2021</b>	<b>3</b>	<b>9</b>	<b>42.82</b>
<b>2022</b>	<b>3</b>	<b>12</b>	<b>50.51</b>

PERSPECTIVES & RÉPONSES AUX OBJECTIFS 2023 : + 1 SITE À INSTALLER

- Esat le Valdore, Ambert
- IME Pedro Poutignat
- EHPAD Olliergues
- Reprise du compostage sur le site de l'EHPAD de JOB

FICHE ACTION 18 : LES SITES EN ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES ET ASSIMILÉS (écoles, ALSH) :

La communauté de communes Ambert Livradois Forez propose d'équiper gratuitement les établissements touristiques du territoire. Cette démarche s'inscrit dans le cadre de développement d'une scolarité durable tout en fournissant une continuité du tri à la source à la maison comme à l'école.

Les établissements scolaires et assimilés sont pour le service déchets un véritable levier pour sensibiliser et éduquer à la pratique du compostage.

Nous proposons des animations auprès des écoles notamment lors de l'installation d'un site de compostage (en interne) ou sur la commune. Sur demande de la part des établissements nous proposons également des animations pour découvrir le jardinage au naturel au travers du prisme des déchets organiques.

#### OBJECTIFS :

Objectifs annoncés dans le simulateur STDGO VALTOM						
COMPOSTAGE AUTONOME EN ETABLISSEMENTS	2018	2020	2021	2022	2023	2024
Scolaires et assimilés (écoles, ALSH, ...)	15	25	29	33	40	43

Au 31/12/2022 : 32 établissements qui compostent = 10.18 tonnes (source : LOGIPROX)

22 établissements qui ont un composteur en interne, les autres sont rattachés sur des sites partagés.

#### LISTES DES INSTALLATIONS DE 2022 :

NOM DU SITE	DATE INSTALL.	DÉTOURNEMENT AU 31/12/21 en tonne
LE BRUGERON – Ecole	17/05/22	0.35
BROUSSE - Les Lilas # École de Brousse (Regroupement Pédagogique Intercommunal)		

#### INDICATEURS D'ÉVALUATION :

Nombre de composteurs installés :

	SITES INSTALLÉS / RATTACHÉS	SITES ACTIFS	DETOURNEMENTS Sur l'année en tonne
2019	6	21	4.11
2020	6	27	6.07
<b>2021</b>	<b>3</b>	<b>30</b>	<b>11.84</b>
<b>2022</b>	<b>1</b>	<b>31</b>	<b>10.18</b>

PERSPECTIVES & RÉPONSES AUX OBJECTIFS 2023 : + 9 SITES À INSTALLER

## FICHE ACTION 19 : LES SITES EN RESTAURATION COMMERCIALES & PETITS COMMERCES :

La communauté de communes Ambert Livradois Forez propose d'équiper gratuitement les entreprises privées du territoire qui ont une production de biodéchets importantes. Cette démarche s'inscrit dans le cadre d'un accompagnement globale du territoire dans la gestion des déchets organiques.

OBJECTIFS :

Objectifs annoncés dans le simulateur STDGO VALTOM						
COMPOSTAGE AUTONOME EN ETABLISSEMENTS	2018	2020	2021	2022	2023	2024
Restau. commerciale (restaurants, commerces)	3	17	25	34	42	50

Au 31/12/2022 : 20 sites en restau. commerciale et commerce sont installés = 10.04 tonnes (source : LOGIPROX)

Fermeture : BioSens, GazTro, Auberge Savoyarde

LISTES DES INSTALLATIONS DE 2022 :

NOM DU SITE	DATE INSTALL.	DÉTOURNEMENT AU 31/12/21 en tonne
BROUSSE - Les Lilas	28/01/2022	0.62
SAILLANT - Le Droublieï	22/11/2022	/

INDICATEURS D'ÉVALUATION :

Nombre de composteurs installés :

	SITES INSTALLÉS / RATTACHÉS	SITES ACTIFS	DÉTOURNEMENT Sur l'année en tonne
2019	6	11	1.59
2020	6	15	3.00
<b>2021</b>	<b>5</b>	<b>20</b>	<b>6.23</b>
<b>2022</b>	<b>2</b>	<b>22</b>	<b>10.04</b>

PERSPECTIVES & RÉPONSES AUX OBJECTIFS 2023 : + 22 SITES À INSTALLER :



## 2.4. GESTION ET SUIVI DES SITES DE COMPOSTAGE

### FICHE ACTION 21 : GERER ET SUIVRE LES SITES DE COMPOSTAGE

Le LOGICIEL LOGIPROX (financé par le VALTOM) est une plateforme en ligne de gestion des sites de compostage de proximité. La plateforme permet une gestion des informations en temps réel. À tout moment, toute personne œuvrant au développement et au soutien de sites de compostage (collectivité, communes, référents de site, association, etc.) doit pouvoir trouver et exploiter l'information voulues, inscrire les actions menées sur les sites. La plateforme présente de nombreux tableaux et graphiques avec exports possibles au format Excel pour une exploitation extérieure.

Tous les référents de site de compostage sont référencés sur cet outil et peuvent communiquer ensemble.

INDICATEURS D'ÉVALUATION :

## État des lieux :

au 31/12/2022

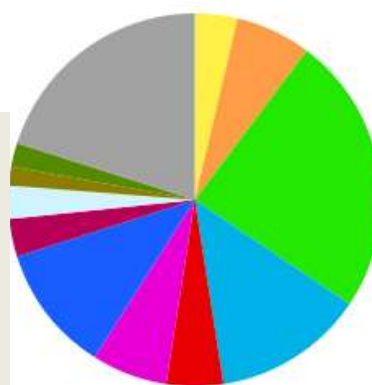
Sites en activité 243

Nombre de sites

Pré-projets 0 Projets 14 Sites actifs 243

Projets archivés 0 Sites archivés 9

Nombre de Référents : 134



- CPI Copropriété et autres CPI : 9 [4%]
- CPI Bailleurs sociaux : 16 [7%]
- Compostage de quartier : 59 [24%]
- Etablissements scolaires et assimilés : 32 [13%]
- Etablissements médico-sociaux : 12 [5%]
- Restauration collective : 0 [0%]
- Restauration commerciale : 16 [7%]
- Etablissements touristiques : 27 [11%]
- Autres sites de Compostage en établissement : 8 [3%]
- Sites en établissement à vocation pédagogique : 7 [3%]
- Plateforme de compostage : 4 [2%]
- Plateforme de broyage : 5 [2%]
- Cimetière : 49 [20%]
- Plateforme Ressources : 0 [0%]

Année	S.A.	S.I.	Qté t
2023	186	0	14,72
2022	188	36	150,08
2021	156	32	113,85
2020	126	49	78,86
2019	77	28	67,33

## FICHE ACTION 21' : FABRICATION DE COMPOSTEURS AVEC GRILLES ANTI-RONGEURS

### OBJECTIFS :

	JOURS ALLOUÉS	COMPOSTEURS A FABRIQUER
2020	?	?
2021	22	22
2022	16	16

Réalisation des composteurs en interne pour maîtriser les dépenses.

*En 2020 : réalisation de plan et chiffrage des besoins + achat de bois, quincaillerie et équipements pour la fabrication*

*Temps de fabrication / composteur 2 bacs : 9h (4.5h à 2 personnes)*

*Temps de fabrication / composteur 1000L : 4h (2h à 2 personnes)*

### INDICATEURS D'ÉVALUATION :

	JOURS EFFECTIFS	COMPOSTEURS FABRIQUÉS
2020	4	3
2021	15	9
2022	16	16

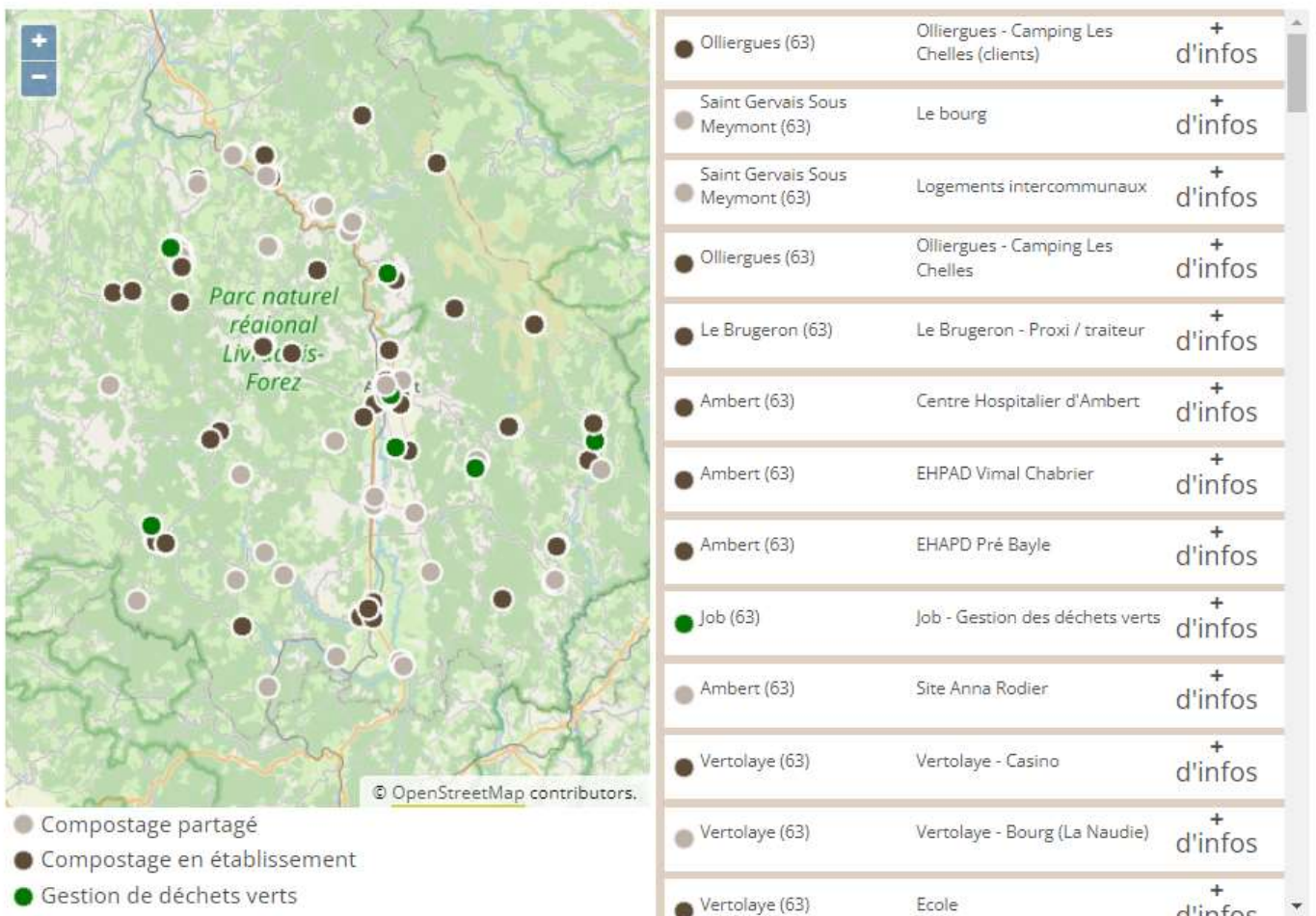
## FICHE ACTION 22 : GEOLOCALISATION DES SITES DE COMPOSTAGE

Le Réseau Compost Citoyen recense les organismes de formation homologués, les sites de compostage partagés et les acteurs professionnels des biodéchets pour permettre de se rendre compte de l'état des lieux de la pratique du compostage de proximité.



L'annuaire [Géocompost](https://reseaucompost.org/annuaire/annuaire-geocompost) (<https://reseaucompost.org/annuaire/annuaire-geocompost>) est une cartographie citoyenne et participative qui a pour objectif de référencer les sites de compostage de proximité de France (partagés et en établissements). Ses objectifs sont :

- Permettre à tous les citoyens de trouver un site de compostage partagé à proximité de chez eux pour valoriser facilement et simplement leurs biodéchets.
- Informer les citoyens sur les modes de fonctionnement de chaque site de compostage partagé en termes d'apports, d'horaires d'ouvertures, d'inscriptions....
- Permettre à l'ensemble des institutions d'évaluer le poids de la filière du compostage de proximité et donc la quantité de biodéchets valorisés via ce mode de gestion.



## 2.5. LE LOMBRICOMPOSTAGE

### FICHE ACTION 23 : RCC - RELAIS D'INFORMATION PLATEFORME DONNEURS DE VERS

Bien que le lombricompostage ne soit au cœur des projets du service déchets ALF, on souhaite valoriser les habitants pratiquant ce processus de détournement des déchets et promouvoir l'action.

#### OBJECTIFS :

- Promouvoir le lombricompostage.
- Mettre en réseau les pratiquants du lombricompostage.
- Valoriser l'action et la plateforme mise en place dans le département de l'Isère.

#### INDICATEURS D'ÉVALUATION :

Nombres de demandes de vers :

	DEMANDE	DONS
2020	0	0
2021	1	1
2022	1	1

### FICHE ACTION 24 : PRET GRATUIT DE LOMBRICOMPOSTEURS POUR LES ECOLES

Le service déchets propose aux écoles du territoire une mise à disposition d'un lombricomposteur à vocation pédagogique. Ces prêts ont pour vocation de sensibiliser les élèves à différentes pratiques et méthodes de compostage. De plus grâce à ce processus de décomposition de la matière organique il est possible pour les enseignants de réaliser différents cours en liens (nature et vie des vers, nature des sols, processus de bioturbation avec présence de faune et microfaune dans le sol ...)

#### OBJECTIFS :

- Pédagogique : développer les connaissances sur les différentes méthodes de compostage.
- Sensibiliser les élèves aux travailleurs du sols et à leurs nécessités dans les cycles naturels.
- Fournir des objets et supports d'études aux enseignants du territoire pour sensibiliser les élèves.

#### INDICATEURS D'ÉVALUATION :

Nombres de prêt de lombricomposteur :

	DEMANDES	DURÉE (en jours)
2020	0	0
2021	0	0
2022	1	122

## AXE 2 BIS : DÉTOURNEMENT DES BIODÉCHETS ET ENTRETIEN DES ESPACES VERTS PAR LES ANIMAUX

*FICHE ACTION 25 : INSTALLATION DE MOUTONS SUR LE SITE DE L'ISDND A AMBERT ND*

*FICHE ACTION 26 : GUIDE « TOUT SAVOIR SUR LES POULES »  
+ FICHE ACTION 27 : AIDE A L'ACHAT DE POULES ET POULAILLERS*

Vous trouverez ci-dessous des renvois vers un guide ADEME et une fiche technique du MAA qui précisent la réglementation et les recommandations en vigueur.

- Poulailler collectif :

[Guide ADEME \(février 2018\) Comment réussir la mise en œuvre du tri à la source des biodéchets](#)

*Cas de l'alimentation animale : plusieurs collectivités font la promotion de l'utilisation des poules pour la valorisation des déchets organiques des ménages. Elles présentent plusieurs atouts dont celui de réduire les déchets alimentaires et de produire des œufs pour les familles, elles ont par ailleurs un intérêt pédagogique pour les nouvelles générations.*

*Cependant, la fourniture de poules par les collectivités et leur alimentation par des déchets de cuisines et de table sont interdits par le règlement 1069/2009 (règles sanitaires applicables aux sous-produits animaux). La responsabilité de la collectivité peut être alors engagée dès lors qu'elle met en place une opération de promotion de ces solutions.*

*Les raisons sont d'ordre sanitaire pour la santé humaine et animale. Des maladies humaines peuvent être constatées lorsqu'il n'y a pas suffisamment de précautions mises en place (ex : fientes aux contacts d'enfants, salmonelles dans les œufs). Par ailleurs, les élevages avicoles sont très sensibles à la transmission de maladies comme la grippe aviaire : les poules domestiques sont suspectées d'être un vecteur possible pour cette transmission.*

Il s'agit de la position officielle car c'est une interdiction au règlement sanitaire.

Dans la pratique, il est vrai que de nombreux particuliers nourrissent des poules avec leurs biodéchets, et ce depuis des dizaines d'années. Il n'est pas possible de réguler ce que chaque particulier fait chez lui, cela relève de la responsabilité de chaque particulier, qui doivent faire preuve de bon sens.

Toutefois, en tant que collectivité il est important de ne pas promouvoir cette pratique (par des aides à l'achat d'animaux par exemple), car étant donné qu'elle est interdite, la responsabilité de la collectivité pourrait être engagée en cas de problème sanitaire (épidémie ou autre)

## AXE 3 : LA VALORISATION DES BRANCHES ET DÉCHETS VERTS DE JARDIN

### 3.1. LA VALORISATION EN DECHETERIES

#### FICHE ACTION 28 : TRI ET BROYAGE DES BRANCHES AVEC MISE A DISPOSITION DU BROyat POUR LES USAGERS

Le tri des déchets de taille et d'élagage a été mis en place depuis 2013 dans les 4 déchèteries les plus éloignés d'Ambert : Viverols, Saint Anthème, Cunlhat et Saint Germain l'Herm.

#### OBJECTIFS :

- réduire les tonnages de déchets traités
- limiter les coûts de transport et traitements des déchets verts
- Valoriser la matière produite auprès de la population
- Assurer un approvisionnement pérenne de matière sèche pour les composteurs

#### INDICATEURS D'ÉVALUATION :

Quantité de broyat produit par déchèterie :

Tonnages de branches broyées (= broyat produit)							
	Cunlhat	St Germain	Viverols	St Anthème	Ambert	Arlanc	TOTAL
2018 =	15	5	5	15	n.d	n.d	40
2019 =	10	4	5	10	n.d	n.d	29
2020 =	18	7	6	7	n.d	n.d	38
2021 =	19	10	26	37	130		222
2022 =	22	9	19	42	139		231

#### **Aménagement des déchèteries pour le broyage des branches :**

Sur chacune des déchèteries nous mettons en place une zone de compost, de broyat et de dépôts de branches (à l'exception de Marat pour les branches) avec installation d'une signalétique adaptée.

#### Travaux réalisés en 2022 :

- Saint Germain l'Herm
- Marat
- Ambert
- Ambert
- Saint Anthème

Les travaux pour les autres déchèteries auront lieu en 2023 (Cunlhat, Viverols).

## FICHE ACTION 29 : VALTOM - PLATEFORME DE COMPOSTAGE A AMBERT

### **VALTOM - Plateforme de compostage à Ambert**

Depuis mars, l'accueil des branchages de la déchèterie d'Ambert et d'Arlanc se fait sur la plateforme de végétaux. L'accueil de broyat de prestataires publics ou privés se fait sous le bâtiment depuis 2020.

Une signalétique roulante a été faite sur le site pour l'orientation des flux (broyat, branches, végétaux en mélange).

#### OBJECTIFS :

- Avoir une source pérenne de matière carbonée (broyat)
- Inciter les paysagistes, professionnels, producteurs de déchets de branches à les valoriser par broyage
- Réduire les brûlages

#### INDICATEURS D'ÉVALUATION :

Pour retrouver les tonnages produit en broyat, se référer à la fiche action 28.

#### RÉALISATION 2022 :

Les blocs bétons ont été mis en place pour stocker les branches et éviter qu'elles ne soient poussées vers le fossé à l'arrière de la zone.

Le broyage de branches se fait désormais avec le prestataire ABIESSENCE, qui adapte un crible/maille de 40mm, le broyat est bien plus fin et correspond mieux à nos attentes concernant sa dégradabilité dans le compostage. Cette opération va permettre la création d'un compost + fin et + esthétique pour les usagers.

Au titre d'une expérimentation d'utilisation des déchets verts en paillage, la ferme des Rodilles à Tours sur Meymont a reçu 1 benne 30m3 de déchets verts broyés et criblés avant compostage. L'expérimentation de leurs côtés est en cours. Partenariat avec le VALTOM.

#### PERSPECTIVES 2023 :

- Développer le matériaux « déchets verts criblés » pour les maraichers

### *FICHE ACTION 30 : ENQUETE EN DECHETERIES*

*ND*

### *FICHE ACTION 31 : LES JARDINS TEMOINS EN DECHETERIE*

*ND*

### *FICHE ACTION 32 : LES BACHES DE HAUT DE QUAI EN DECHETERIE*

*ND*

## 3.2. LA VALORISATION POUR LES MAIRIES

### FICHE ACTION 33 : MUTUALISATION DE 3 BROYEURS DE BRANCHES

#### DETAILS DES RESERVATIONS POUR LES 3 BROYEURS :

Années	Broyeur FOURNOLS 20		Broyeur ST ANTHEME 21		BROYEUR AMBERT 22		TOTAL	
	Réservations	Jours	Réservations	Jours	Réservations	Jours	Réservations	Jours
2018	7	42	5	15	2	32	14	89
2019	23	76	23	84	18	69	64	229
2020	10	40	16	85	32	69	58	194
2021	9	31	16	59	22	54	47	144
<b>2022</b>	<b>14</b>	<b>51</b>	<b>3</b>	<b>20</b>	<b>18</b>	<b>48</b>	<b>35</b>	<b>119</b>
<b>TOTAL</b>	<b>49</b>	<b>189</b>	<b>60</b>	<b>243</b>	<b>74</b>	<b>224</b>	<b>183</b>	<b>599</b>

#### LA SAISONNALITE DES PRETS DE BROYEURS :

Les prêts sont comptabilisés sur la période de facturation soit d'octobre (N) à septembre (N+1). Ici les données sont en nombre de réservation.

	2018	2019	2020	2021	2022	TOTAL
Octobre		2	5	2	0	9
Novembre		7	12	8	2	29
Décembre		2	2	7	2	13
Janvier		3	10	7	5	25
Février		5	7	4	5	21
Mars		11	12	10	5	38
Avril		11	4	5	4	24
Mai	3	7	0	2	5	17
Juin	3	3	4	0	0	10
Juillet	3	4	3	0	0	10
Aout	1	0	2	1	4	8
Septembre	3	1	2	1	3	10

Période :  
Novembre /  
Mars

#### PERSPECTIVES 2023 :

Achat d'un broyeur plus petit, tractable par un Véhicule Léger (VL)

Réactualisation de la plaquette de communication pour les collectivités utilisatrices



## FICHE ACTION 34 : PLATEFORMES & ALTERNATIVES COMMUNALES DE GESTION DES DÉCHETS VERTS

Accompagnement des communes pour une meilleure gestion de leurs déchets verts en mettant en place des plateformes de gestion communale des déchets verts. Le projet étant de réaménager des aires de stockage souvent dite « ancienne décharge » qui accueillent encore des déchets verts pour le brûlage ou stockage non réglementaire.

Ces plateformes peuvent être fermées ou ouvertes aux dépôts des habitants de la commune en fonction des choix opérés par l'équipe municipale (agents et élus).

Type de déchets pouvant être déposés : tontes, déchets de désherbage, feuilles mortes, broyage de branches et déchets de cimetières **en fonction du diagnostic réalisé par le service déchets.**



### OBJECTIFS :

- Réduire les apports des communes en déchèterie
- Accompagner les communes dans le compostage sur place de leurs déchets verts.
- Possibilité de faire déposer les déchets verts des habitants
- Sensibilisation au jardinage au naturel de la population

### LISTE DES PLATEFORMES DE COMMUNALE INSTALLÉES / ACCOMPAGNÉES PAR ALF :

NOM DU SITE	DATE INSTALL.	OUVERTE OU NON	HAB. DESSERVIS
CHAMPETIÈRES - Gestion des déchets verts - Foyer de vie	02/04/2014	NON	0
DOMAIZE – Haie sèche communale	09/04/2021	OUI	387
GRANDRIF - Site de Barrier	30/09/2020	OUI	185
JOB - Gestion des déchets verts	02/09/2020	OUI (clé)	1043
MARAT - plateforme des services techniques	02/09/2021	NON	0
FAYET RONAYE – broyage à domicile	01/01/2021	OUI	105
BEURIERES – Haie sèche participative Choupeyre	23/11/22	OUI	305
TOTAL HABITANTS POTENTIELLEMENT DESSERVIS =			2 025
EN PROJET 2023			
LE MONESTIER			210
SAINT MARTIN DES OLMES			291
TOTAL HABITANTS POTENTIELLEMENT DESSERVIS EN PROJET =			501

### INDICATEURS D'ÉVALUATION :

Nombres de plateforme suivie par ALF :

	SITE SUIVI/ACTIVITÉ	SITES ACTIFS
2019	1	1
2020	1	2
<b>2021</b>	<b>4</b>	<b>6</b>
<b>2022</b>	<b>1</b>	<b>7</b>

Nombres d'habitants desservis par une solution de valorisation communale des déchets verts :

	HABITANTS DESSERVIS	ESTIMATIONS DÉTOURNEMENT* <i>En tonne</i>
2019	0	0
2020	1 228	16.3
<b>2021</b>	<b>1 720</b>	<b>22.9</b>
<b>2022</b>	<b>2 025</b>	<b>26.9</b>

\*Estimation STGDO 40 T pour 3 000 habitants suivant l'étude réalisée sur la commune d'Orcet soit 13.3 kg/hab/an

Au 31 / 12 / 2022 : Estimation de potentiel de détournement de 26.9 tonnes (*théoriques*)

PERSPECTIVES 2023 :

- quantité de déchets détournés par les plateformes : carnet de suivi
- Sites envisagés : Saint Martin des Olmes, Le Monestier, Saint Alyre d'Arlanc, Vertolaye, Chaumont le Bourg

MOYENS DE COMMUNICATION :

- flyers de présentation du projet
- journal déchets
- inauguration avec stand de sensibilisation

## FICHE ACTION 35 : LE TRI DES DECHETS DE CIMETIERES

La communauté de commune Ambert Livradois Forez accompagne les communes pour la mise en place du tri des déchets végétaux dans leurs cimetières afin de faire diminuer la quantité de déchets présentes dans les OMR.

Beaucoup de ces déchets sont d'origine végétale (fleurs, bouquets ...) et minérale (mottes de terres).

Cette action comprend la réalisation d'un diagnostic et la fourniture de contenants pour le tri des déchets végétaux (type composteur ou espace dédié) avant transfert de la matière pour sa valorisation par compostage sur site.



### OBJECTIFS :

- réduire la production d'ordures ménagères (les bacs de cimetières sont collectés en OMr)
- Atteindre les objectifs de tri à la source des biodéchets
- Gestion de proximité des ressources minérales et végétales produites

Objectifs annoncés dans le simulateur STDGO VALTOM						
TRI DES VÉGÉTAUX AUX CIMETIÈRES	2018	2020	2021	2022	2023	2024
Nombre de communes équipées		15	25	35	42	49

Au 31 / 12 / 2022 : 48 communes ont équipé leurs cimetières pour trier les végétaux et les composter.

### LISTES DES INSTALLATIONS DE 2022 :

NOM DU SITE	DATE INSTALL.
DORANGES - Cimetière	07/03/2022
SAINT ANTHÈME - Cimetière	06/04/2022
SAINT MARTIN DES OLMES - Cimetière	08/04/2022
BERTIGNAT - Cimetière	13/04/2022
AUZELLES - Cimetière	24/06/2022
CEILLOUX - Cimetière	01/07/2022
FOURNOLS - Cimetière	06/07/2022
GRANDVAL - Cimetière	18/08/2022
OLLIERGUES - Cimetière	18/08/2022
VALCIVIERES - Cimetière	12/09/2022
MAYRES - Cimetière	16/09/2022
SAINT SAUVEUR LA SAGNE - Cimetière	04/10/2022
ARLANC - Cimetière	18/10/2022
AIX LA FAYETTE - Cimetière	20/10/2022
THIOLIÈRES - Cimetière	20/10/2022
SAINTE CATHERINE DU FRAISSE - Cimetière	21/10/2022

SAUVESSANGES - Cimetière	25/10/2022
LA FORIE - Cimetière	27/10/2022
MEDEYROLLES - Cimetière	27/10/2022

INDICATEURS D'ÉVALUATION :

Nombre de composteurs installés :

	SITES INSTALLÉS / RATTACHÉS	SITES ACTIFS	Nb habitants desservis	DETOURNEMENTS <i>Sur l'année en tonne</i>
2019	6	8	2 886	6.35
2020	10	18	5 599	12.32
<b>2021</b>	<b>11</b>	<b>29</b>	<b>3 366</b>	<b>7.41</b>
<b>2022</b>	<b>19</b>	<b>48</b>	<b>14 061</b>	<b>32.1</b>
<b>TOTAL</b>			<b>25 326</b>	<b>63.3</b>

*Le détournement est estimé selon les préconisations VALTOM à savoir 2.5kg/hab sur la commune.*

PERSPECTIVES & RÉPONSES AUX OBJECTIFS 2024 : + **10 SITES À INSTALLER**

- Eglisolles
- Fayet Ronaye
- Grandval
- La Chaulme
- Le Brugeron
- Saint Amant Roche
- Savine
- Saint Germain L'Herm
- Saint Just
- Saint Pierre La
- Bourlhonne
- Saint Romain

### 3.3. LA VALORISATION POUR LES PARTICULIERS

#### FICHE ACTION 36 : CAMPAGNE DE BROYAGE « PLACE DU VILLAGE »

La communauté de communes propose d'accompagner techniquement les communes pour la mise en place de campagne de broyage de branches sur des points de regroupement ponctuel. Cette action doit permettre aux usagers de limiter les transports de déchets verts jusqu'à la déchèterie ou le brûlage.

La communauté communes assure un accompagnement techniques pour la communication du projet (diagnostic, flyers, affiche, ...) et la fourniture du compost. Elle peut récupérer le broyat produit si besoin.

#### OBJECTIFS :

- Offrir un service de proximité pour le broyage des branches des usagers
- Mise à disposition du broyat pour les usagers, la commune ou l'établissement portant le projet (une partie du broyat peut être redistribué pour les composteurs partagés proches)
- Limiter les apports de branches en déchèteries et ainsi le transport des déchets par l'utilisateur et des bennes pour le service déchets.

#### LISTES DES CAMPAGNES DE BROYAGE EN PLACE DE VILLAGE EN 2022 :

COMMUNES / HAMEAUX	DATE	DÉTOURNEMENT AU 31/12/22 en tonne
AUCUNE		

#### INDICATEURS D'ÉVALUATION :

Nombre de campagnes réalisées :

	RÉALISÉS	CUMUL	DETOURNEMENTS <i>Sur l'année en tonne</i>
2019	1	1	n.d
2020	0	1	n.d
<b>2021</b>	<b>0</b>	<b>1</b>	<b>n.d</b>
<b>2022</b>	<b>0</b>	<b>1</b>	<b>n.d</b>

#### PERSPECTIVES 2023 :

- Marat
- La Chapelle-Agnon
- Echandelys

#### FICHE ACTION 37 : BROYAGE A DOMICILE

**2022 : 1 exemple sur le territoire avec la commune de Fayet Ronaye. Voir Fiche action 34.**

#### PERSPECTIVES 2023 :

BEURIERES (février) – modalité de fonctionnement : mise à disposition d'un agent et du broyeur contre du temps donné pour la commune

#### FICHE ACTION 38 : AIDE A L'ACHAT DE BROYEUR

ND

**FICHE ACTION 39 : APPRENDRE A GÉRER SES DECHETS VERTS A DOMICILE**

Dans l'optique de fournir un accompagnement de plus en plus complet auprès des habitants du territoire, nous avons développé une nouvelle animation similaire à "J'adopte un composteur".

**OBJECTIFS :**

- Les déchets verts : qu'est-ce que c'est, comment les éviter ?
- Du terme déchets verts à celui de ressource, comment optimiser ces ressources au jardin.
- Réutiliser l'ensemble de ces déchets verts pour améliorer son sol.
- Aborder théorie et pratique sur le paillage, le broyage (tondeuse et broyeur) des branches et autres déchets verts, la haie sèche, le plessage.

Afin de pouvoir proposer des animations régulières au même titre que celle pour les composteurs, nous avons fait le choix d'établir un jardin témoin sur le site Anna Rodier. Situé à côté du site d'animation compostage, je prends crayons de papier et gomme pour élaborer un lieu minimaliste mais qui permettra d'aborder un large panel de solutions pour gérer ses DV.

**OBJECTIFS :**

1. Proposer une animation sur un support réel (jardin, pelouse, arbres et arbustes, massif ...)
2. Montrer du concret en application = montrer l'exemple
3. Obtenir un espace d'expérimentation de la gestion des déchets verts

**INDICATEURS D'ÉVALUATION :**

Nombre de campagnes réalisées :

	RÉALISÉS	CUMUL	PARTICIPANTS
2022	7	7	45



**FICHE ACTION 40 : LA PROMOTION DES PLANTES LOCALES A CROISSANCE LENTE**

Création en 2021 du guide « Des trésors de déchets verts » de la Fredon/Valtom comprenant la fiche technique 4 : Choisir des arbres et arbustes adaptés pour un entretien limité.

**3.4. LA VALORISATION POUR LES PROFESSIONNELS**

**FICHE ACTION 41 : COMMUNICATION, INFORMATIONS ET MISE EN RESEAU : L'OUTIL COMPOSTAGE ET BROyat :**

**OBJECTIFS :**

- Réduire les apports de déchets verts en déchèterie,
- Capturer une ressource, le broyat de branche, pour alimenter les sites de compostage,
- Accroître l'autonomie des sites de compostage et créer du lien (dynamique de réseau et économie circulaire),
- Limiter les dépôts sauvages ainsi que le brûlage sur le territoire.
- Rendre accessible des sites de compostage ou plateformes pour les dépôts de broyat.

**CLARIFIER L'OFFRE AUPRES DES PROFESSIONNELS POUR UN ACCES SUR LA PATEFORME AU POYET :**

- Apport de déchets vert en mélange = 50€ HT la tonne,
- Apport trié de branches seules = 25€ HT la tonne,
- Apport de broyat de branches (sans espèce végétale envahissante) = gratuité.

**OUTIL :**

Utilisation de la plateforme COMPOSTAGE ET BROyat → <https://compostage-et-broyat.fr/>

**Intérêts pour l'entreprise :**

**INDICATEURS D'ÉVALUATION :**

Nombre de sites demandeur de broyat répertoriés sur COMPOSTAGE & BROyat :

	SITES INSCRITS <i>Sur l'année</i>	CUMUL
2021	9	9
2022	9	9

Nombre de professionnels répertoriés sur COMPOSTAGE & BROyat :

	PROFESSIONNELS INSCRITS <i>Sur l'année</i>	CUMUL
2021	0	0
2022	0	0

Nombre de professionnels déposant du broyat gratuitement au Poyet :

	PROFESSIONNELS <i>Sur l'année</i>	CUMUL
2021	3	0
2022	n.d	n.d

**FICHE ACTION 42 : CO-COMPOSTAGE A LA FERME**

ND

## AXE 4 : UN TERRITOIRE SANS PRODUITS CHIMIQUES DANS LES ESPACES PUBLICS

### FICHE ACTION 33 : MUTUALISATION DE MATÉRIELS DE DÉSHERBAGE

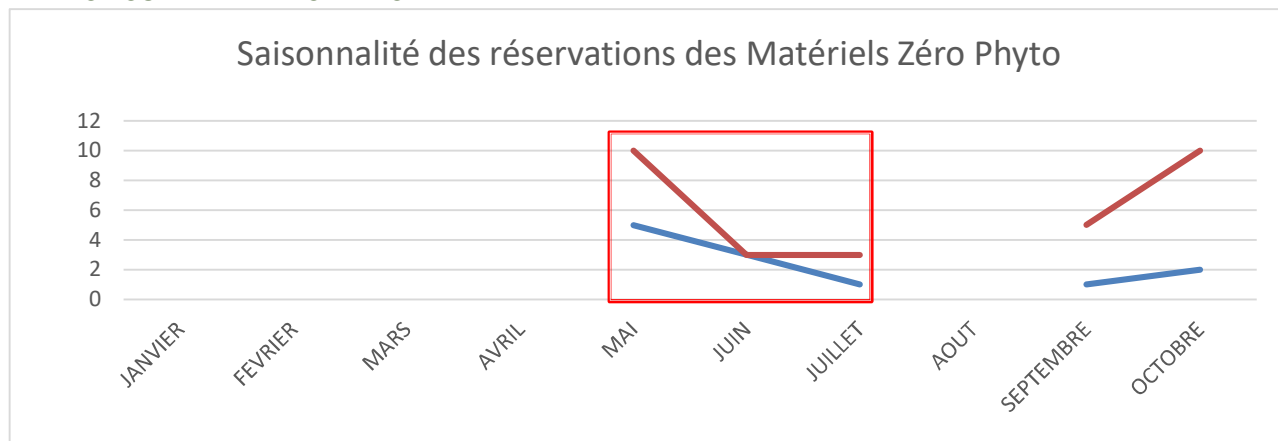
OBJECTIFS :

- Éviter les pratiques interdites (brûlages, désherbages chimiques, ...)
- Limiter/stopper le recours aux produits phytosanitaires et réduire la production de déchets dangereux.
- Augmenter la valorisation et le réemploi des déchets verts.
- Permettre l'utilisation de matériels coûteux à l'ensemble des communes de la CC ALF
- Développer une cohérence de pratique sur le territoire CC ALF.

DETAILS DES RESERVATIONS POUR LES MATÉRIELS DE DÉSHERBAGE :

	Nombre de réservation	Nombre de jours d'utilisation	Jours de réservation payants	Part des réservations payantes	Recettes liées aux réservations
2018	34	72	32	44 %	160 €
2019	27	90	38	42 %	190 €
2020	41	117	28	24 %	140 €
<b>2021</b>	<b>34</b>	<b>106</b>	<b>27</b>	<b>25 %</b>	<b>135 €</b>
<b>2022</b>	<b>20</b>	<b>32</b>	<b>6</b>	<b>18.75</b>	<b>30 €</b>
TOTAL	136	385	131	34 %	655 €

LA SAISONNALITÉ DES PRETS :



Près de 80% des réservations sont réalisées par des communes stockeuses de matériels mutualisés.

PERSPECTIVES 2023 :

- Réactualisation de la plaquette « matériel mutualisé » et diffusion auprès des communes

## AXE 5 : COMMUNICATION ET ANIMATION DE RESEAUX LOCAUX



## 5.1. COMMUNICATION ET INFORMATION

### FICHE ACTION 44 : COMMUNICATION SUR LE COMPOSTAGE ET JARDINAGE AU NATUREL

Ambert Livradois Forez, en plus de distribuer des composteurs individuels de jardin, communique et transmet des informations concernant les techniques de compostage et de valorisation des déchets verts.

Il distribue par le biais de stands d'informations, formations ou à chaque achat de composteur des dépliants thématiques et des informations au cours des discussions et ateliers (comment composter, pourquoi composter, qu'est-ce qu'on compost, techniques de jardinage au naturel...).

Au-delà de cela, nous réalisons des sites de démonstration de pratiques grandeur nature.

#### OBJECTIFS :

- Augmenter la pratique du compostage pour détourner les biodéchets des OMR
- Optimiser la pratique du compostage individuel – mieux composter
- Réduire les nuisances et les a priori sur le compost
- Harmoniser la pratique sur le territoire en déclinant une communication accessible à tous.

#### LISTE DES PRINCIPAUX DOCUMENTS PAPIER DE COMMUNICATION :

DOCUMENTS	RÉALISATION
Guide du compostage et jardinage au naturel	VALTOM
Des « Trésors dans mon jardin »	VALTOM / FREDON
Guide pour les collectivités « Trésors dans ma commune »	VALTOM / FREDON
Guide « Prévention et Gestion de Proximité des Biodéchets »	RCC AURA
Fiches techniques RCC national	RCC National
Plaquettes thématiques ADEME	ADEME
VALMAG	VALTOM
Journal Déchets ALF	ALF
Campagne « Stop aux brûlage »	VALTOM
Flyers d'informations « Tous au compost », compostage partagé ...	ALF

LISTE DES AUTRES MOYEN DE COMMUNICATION :

DOCUMENTS	RÉALISATION
Vidéo M TON MARCHÉ	Région AuRA
Publications Facebook (compostage, déchets verts)	ALF
Participation Défi Citoyen : post sur le paillage	ALF
Panneaux Gestion des déchets (structures touristique)	ALF

LISTE DES SITES DE DÉMONSTRATION MIS EN PLACE :

SITES	TECHNIQUES	SUITE / USAGE	DATE
Site éco Choupeyrien	- haie sèche - broyage à la tondeuse	Animation CIJ (2023)	2022
Jasserie du Coq Noir à Saint Anthème	- compostage - paillage - haie sèche	Animation CIJ Animation JN	2021
Jardin Partagé sous le midi à Ambert	- compostage DV - haie sèche	Animation P. Feltz (1 en 2021) Animation P.Feltz (1 en 2022)	2021
Jardin des écoliers à Saillant	- compostage partagé - paillage - tressage	Animation CIJ (2022) Animation P. Feltz (1 en 2021)	2021
Jardin des écoliers à Viverols	- compostage - paillage - tressage / treillage	Animation CIJ (1 en 2021)	2020
Jardin pour la Terre à Arlanc	- compostage - paillage - mulching - taille douce - haie sèche et broyage - croissance lente	Animation CIJ (4 en 2021 + 3 2022) Animation JN (reportée 2022) Fête de l'Arbre (patrimoine 22) Cellule Biodéchet (2021)	2020

INDICATEURS D'ÉVALUATION :

Nombre de sites et d'utilisations réalisées :

	SITES INSTALLÉS <i>Sur l'année</i>	CUMUL	UTILISATIONS <i>sur l'année</i>
2020	2	2	0
2021	3	5	8
<b>2022</b>	<b>1</b>	<b>6</b>	<b>5</b>

PERSPECTIVES 2023 :

- Utiliser les sites déjà en place pour des animations compostage et/ou jardinage au naturel
- Prospector et installer de nouveaux sites de manières plus minimaliste par l'installation d'une seule technique (haie sèche ou paillage) et valoriser l'information.
- Accompagnement Jardins partagés Champetières et Verger d'Ambert.

**FICHE ACTION 45 : AGENDA ANNUEL : SDD, SERD, TOUS AU COMPOST, CAFE COMPOST**

Chaque année de nombreuses semaines ou journées thématiques à l'échelle nationale voir internationale ont lieu. Le service déchets profite tant qu'il le peut de ces moments pour promouvoir ces actions, développer des projets et s'inscrire dans des dynamiques globales de gestions des déchets organiques.

JOURNEES / SEMAINES THEMATIQUES	DATES/PERIODES
Semaine Alternative pesticides	10 jours fin mars
Tous au compost	2 semaines fin mars / début avril
Café Compost	9 jours début juin / fin septembre en 2023
Rendez-vous au Jardin	7 au 9 Juin
Bienvenue dans mon jardin au naturel CPIE	15 et 16 juin
SEDD	6 jours en mai ou juin
SERD	9 jours en novembre
Printemps des cimetières	3 <sup>ème</sup> week-end de mai puis Toussaint

**OBJECTIFS :**

- Planifier les différents temps sur les déchets organiques de l'année.
- Proposer des actions pertinentes avec un fil conducteur tout au long de l'année.
- S'inscrire dans des actions nationales, régionales, ...

**LISTE DES ANIMATIONS PROPOSÉES POUR CHAQUE ACTION EN 2022 :**

ACTION	ACTIVITÉS / ANIMATION	PARTICIPANTS
TOUS AU COMPOST	Affichage des tonnages détournés sur les composteurs partagés.	n.d
	3 Animation « Tamis/Usages du compost » à Tours + STARS + Dore l'église	14
	2 Animation « J'adopte un composteur »	21
	1 Animation JN Gérer ses déchets vert à la maison	8
	1 Formation Référent de site M1	13
CAFÉ COMPOST	1 Animation Jardinage au Naturel par P. Feltz (Jardin partagé sous le midi)	10
	2 Formation « Référent de site M1 + M2 »	17
	1 Animation « J'adopte un composteur »	10
SEDD	2 Animations « J'adopte un composteur »	19
	1 Animation scolaire « Découverte du compost » Brugeron	15
	1 Ouverture de partagé à St Sauveur la Sagne	7

SERD	2 Animations « J'adopte un composteur » Sainte Catherine + Échandelys	21
	Haie sèche participative à Choupeyre	10
<b>TOTAL =</b>		<b>165</b>

INDICATEURS D'ÉVALUATION :

Nombre d'animation et de participation :

	ANIMATIONS	PARTICIPANTS ANIMATIONS
2020	COVID	
2021	23	200
<b>2022</b>	<b>19</b>	<b>165</b>

PERSPECTIVES 2023 :

- Participer activement à « TOUS AU COMPOST » (au moins 5 animations sur composteurs partagé)
- Déployer des actions pour CAFE COMPOST en utilisant le réseau des adoptants de composteurs
- Définir des animations « suite »
- Inviter le réseau des Référents de site et Adoptant de composteur à prendre part à nos actions

**FICHE ACTION 46 : STANDS D'INFORMATIONS**

Lors des évènements sur les thématiques du développement durable, du jardinage, de la réduction des déchets ou encore de foires locales organisées sur le territoire, le service déchets tient régulièrement un stand d'information et de sensibilisation.

POUR RAPPEL : 2020 et 2021 sont des années marquées par la crise sanitaire COVID. Nombreuses des manifestations du territoire n'ont pas été maintenues.

**OBJECTIFS :**

- Sensibiliser aux pratiques de jardinage au naturel
- Apporter des solutions pour chaque type de biodéchets

**LISTE DES ANIMATIONS PROPOSÉES POUR CHAQUE ACTION EN 2022 :**

COMMIUNES	ACTIVITÉS / ANIMATION	DATE	PARTICIPANTS
AMBERT	Côté Jardin – 1 CIJ + 1 JN	21 et 22/06	10
ARLANC	Fêtes des Plantes – 2 CIJ	30/04	28
LE MONESTIER	Fête des Plantes – 1 CIJ	14/05	9
ARLANC	Fête de l'Arbre – 1 CIJ + 1 JN	17/09	20
ARLANC	Foire d'automne – stand	02/10	n.d

**INDICATEURS D'ÉVALUATION :**

Nombre de stand d'informations réalisés :

	ANIMATIONS	STAND	PARTICIPANTS
2020	COVID		
<b>2021</b>	<b>1</b>	<b>0</b>	<b>12</b>
<b>2022</b>	<b>7</b>	<b>5</b>	<b>67</b>

**FICHE ACTION 47 : VISITES DE SITES EXEMPLAIRES / ACCUEIL DE GROUPES, STRUCTURES**

Le service déchets accueil et reçoit régulièrement des groupes / structures pour faire découvrir les projets que nous menons.

Nous comptabilisons également ici, les différentes demandes d'intervention concernant la présentation de nos actions et/ou la réponse à des demandes types RCC

**OBJECTIFS :**

- Valoriser nos actions au-delà du territoire
- Echanger sur nos pratiques professionnelles

**LISTE DES ANIMATIONS/INTERVENTIONS PROPOSÉES POUR CHAQUE ACTION EN 2022 :**

GROUPES / STRUCTURES	THÉMATIQUES	PARTICIPANTS
Formation MC de P.Feltz	Centre Hospitalier d'Ambert	?
RCC national	étude coûts PGPROX partagé	/
ADEME – webinaire	Présentation SLGDO	20
RCC Occitanie – Webinaire	Présentation action déchets verts	50
Formation MC Organéo	Présentation SLGDO	10
RCC AURA – séminaire 43	Présentation compostage partagé	25
RCC AURA – Accompagnement FNE Loire	Présentation alternative broyage	n.d

**INDICATEURS D'ÉVALUATION :**

Nombre de réception de groupe réalisés :

	RECEPTIONS	THEMATIQUES	PARTICIPANTS
2020		COVID	
<b>2021</b>	<b>7</b>	<b>4</b>	<b>31</b>
<b>2022</b>	<b>7</b>	<b>6</b>	<b>95</b>

**PERSPECTIVES 2023**

Répondre aux demandes

**FICHE ACTION 48 : ANIMATIONS ET CONFÉRENCE SUR LE COMPOSTAGE ET JARDINAGE AU NATUREL**

Nous aborderons ici les animations proposées par le service déchets.

Ne seront pas abordées :

- les animations « J'adopte un composteur » (voir fiche action 10),
- les animations gestions des déchets verts (projet 2022, voir fiche action XX)
- les animations lors d'actions nationale / régionale (voir fiche action 45)
- les animations lors des manifestations du territoire (voir fiche action 46)

**LISTE DES ANIMATIONS PROPOSÉES AUX SCOLAIRES :**

STRUCTURES	ACTIVITÉS / ANIMATION	SESSIONS	PARTICIPANTS
Le Brugeron - école	Découverte du compost	1	12
Ambert - Collège	Découverte du compost	1	16
Ambert - école	Découverte du compost	1	27
Saint Alyre - école	Découverte du compost	1	10
Marsac en Livradois - école	Découverte du compost + plantation d'arbres fruitiers	1	20

*\* 1 session correspond à ½ journée d'animation, pour 1 journée = 2*

**INDICATEURS D'ÉVALUATION :**

Nombre d'animations proposées :

	ANIMATIONS	CUMUL	PARTICIPANTS
2020	?	?	?
2021	30	?	193
<b>2022</b>	<b>4</b>	<b>34</b>	<b>85</b>

## 5.2. ANIMATIONS DE RESEAU

### Fiche Action 50 : VALTOM – Cellule BIODÉCHETS

Le service déchets va également rendre visite lorsque nécessaire sur des sites exemplaires pour découvrir de nouvelles façons / méthodes de travail.

Depuis 2020, le VALTOM organise des rencontres mensuelles pour échanger et obtenir une cohésion départementale de la gestion de proximité des biodéchets.

Chaque année, nous participons également aux Rencontres Régionales du Réseau Compost Citoyen Auvergne - Rhône Alpes.

LISTE DES RENCONTRES PROFESSIONNELLES :

GROUPE	ACTIVITÉS / ANIMATION
VALTOM	Cellule biodéchets (1 jour / mois soit en Visio, soit en présentiel)
RCC AURA	Rencontres régionales 2 jours à Chambéry

## 5.3. INFORMATIONS POUR LES ELUS

### FICHE ACTION 51 : PRESENTATION DE LA GESTION DES DECHETS AUX ELUS

**2021 : Présentation politique Déchets et point d'étape SLGDO en Commission Déchets.**

**2022 : Point d'étape SLGDO en Commission Déchets**



## AXE 6 : FORMATIONS SUR LA GESTION DES BIODÉCHETS ET ZÉRO PHYTO

### FICHE ACTION 52 : CNFPT - FORMATIONS TERRITORIALISEES

Des formations délocalisées du CNFPT peuvent avoir lieu sur notre territoire si la demande est suffisamment conséquente.

**OBJECTIFS :**

- Permettre aux employés de restauration collective d'identifier les enjeux et les répercussions du gaspillage alimentaire, d'élaborer des plans d'action de lutte et d'identifier les leviers de réussite d'un projet de prévention du gaspillage alimentaire.
- Former les acteurs de la restauration collective pour agir avec cohérence au sein de leur structure.
- Développer les compétences des acteurs de la restauration collective et optimiser les pratiques vertueuses.

**LISTE DES FORMATIONS EN 2022 :**

COMMIUNES	ACTIVITÉS / ANIMATION	DATE	PARTICIPANTS de nos communes
Clermont-Ferrand	Référent de site		1
Clermont-Ferrand	Gestion des déchets verts		1

**INDICATEURS D'ÉVALUATION :**

Nombre de formations territorialisées réalisées :

	FORMATIONS	CUMUL	PARTICIPANTS
2020		COVID	
2021	0	0	0
2022	2	2	1

**PERSPECTIVES 2023**

Formations LGA prévues.

**FICHE ACTION 53 : FORMATION REFERENTS DE SITES DE COMPOSTAGE**

ALF veut accompagner les collectivités, les établissements et associations ou les particuliers de son territoire dans la démarche du compostage en proposant à ces derniers de suivre une formation de référents de site de compostage. Cette formation leur permettra d'être reconnu par l'ADEME comme étant formé à suivre et gérer efficacement un site, elle est OBLIGATOIRE et gage de bonne conduite et assurera une meilleure pérennité aux projets.

**OBJECTIFS :**

- Participer à la professionnalisation des acteurs du compostage.
- Contribuer au développement d'un partenariat entre maîtres composteurs et habitants du territoire.
- Permettre aux bénévoles de travailler en réseau pour améliorer leurs pratiques et la partager tout en créant une cohésion en favorisant la conduite d'actions communes.
- Mettre en place un dispositif d'accompagnement humain au plus près des habitants (maîtres composteurs professionnels + guides composteurs bénévoles)

**LISTE DES FORMATIONS RÉFÉRENTS DE SITE EN 2022 :**

PRESTATAIRE	INTITULÉS	DATE	PARTICIPANTS
FELTZ	Référents de site petit prod module 1 RS11	09/03	12
FELTZ	Référents de site petit prod module 1 RS11	03/06	11
FELTZ	Référents de site petit prod module 1 RS11	13/06	8
FELTZ	Référents de site petit prod module 1 RS11	04/11	14
FELTZ	Référents de site petit prod module 2 GC22	06/04	13
FELTZ	Référents de site petit prod module 2 GC22	13/06	9
FELTZ	Référents de site petit prod module 2 GC22	14/10	10
<b>TOTAL =</b>			<b>77</b>

**INDICATEURS D'ÉVALUATION :**

Nombre de formations Référents de sites réalisées (module 1 et 2) :

	FORMATIONS	CUMUL	PARTICIPANTS <i>Sur l'année</i>
2019	2	6	27
2020	3	9	48
2021	6	15	66
<b>2022</b>	<b>7</b>	<b>22</b>	<b>77</b>

Nombre de référents de site formés :

	RÉFÉRENT DE SITE FORMÉ	PARTICIPANTS A 1 MODULE
2019	?	?
2020	?	?
2021	19	66
<b>2022</b>	<b>32</b>	<b>77</b>
<b>TOTAL =</b>	<b>51</b>	<b>//</b>

**PERSPECTIVES 2023**

Proposer une journée de rencontre aux référents de site de compostage formés hors thématique au Jardin Pour la Terre.

**FICHE ACTION 54 : FORMATION GUIDE COMPOSTEURS**

La formation s’articule en fonction des participants sur la définition et l’analyse de la gestion domestiques des biodéchets, sur les modalités d’information du public et sur la mise en œuvre des différents types de compostage (partagé, autonome en établissement).

**OBJECTIFS :**

- Déléguer des actions et activités à des personnes qualifiées
- Développer un réseau d’acteurs du compostage sur l’ensemble du territoire
- Assurer la montée en compétences des acteurs du compostage sur ALF

**LISTE DES FORMATIONS EN 2022 :**

PRESTATAIRE	INTITULÉS	DATE	PARTICIPANTS
FELTZ	Usage des composts GC11	13/10	13

**INDICATEURS D’ÉVALUATION :**

Nombre de formations territorialisées réalisées :

	FORMATIONS	CUMUL	PARTICIPANTS
2020		COVID	
<b>2021</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>2022</b>	<b>1</b>	<b>1</b>	<b>13</b>

**PERSPECTIVES 2023**

Proposer des modules de formations Guide Composteurs à nos référents de site désireux de monter en compétences.

## AXE 7 : LA COLLECTE DES DECHETS ORGANIQUES DES GROS PRODUCTEURS

### FICHE ACTION 56 : COLLECTE DES BIODECHETS DES PROFESSIONNELS A AMBERT

La sensibilisation et l'implication des différents acteurs a permis la mise en place d'une collecte sélective. Une phase d'analyse préalable comprenant une présentation du projet, des diagnostics, des caractérisations et pesées des déchets a été nécessaire, associée à un travail de communication auprès des acteurs.

La collecte des gros producteurs de biodéchets se déroule une fois par semaine le lundi matin par deux agents, un chauffeur et un ripeur, selon une tournée préétablie. Un ou des bacs réservés et identifiés « biodéchets » sont mis à disposition des producteurs et complétés par des sacs biodégradables fournis gratuitement.

#### OBJECTIFS :

- Détourner les biodéchets des ordures ménagères par leur collecte sélective.
- Baisse des quantités d'ordures ménagères et anticipation de l'obligation du tri à la source pour tous au 1<sup>er</sup> janvier 2024.

#### LISTE DES STRUCTURES COLLECTÉES EN 2022 :

INTITULÉS	
Collège Jules Romain	Le Bel Époque
Lycée Blaise Pascal	Le Bon Coin
Ecole Henri Pourrat	Gazon + Totem
Resto du Cœur	Le Beurre de Thym
Restaurant Les Copains	Fleuriste Fleurs et Création (Rue du Montel)
Fleuriste Au panier fleuri (place du Pontel)	Hôtel de la Gare
Fleuriste Rue de la République	Kiriél
Pâtisserie Le Sublime	Les Airelles
La Jasserie	Pâtisserie Gaultier
La Chaumière	Comptoir Camarguais
La Taverne	

#### INDICATEURS D'ÉVALUATION :

Nombre de structures collectées :

	STRUCTURES	CUMUL	DETOURNEMENTS <i>Sur l'année en tonne</i>	AUGMENTATION n-1
2018	8	12	24.56	+ 9.50
2019	7	19	28.80	+ 4.24
2020	0	19	30.68	+ 1.80
2021	1	20	31.28	+ 0.40
<b>2022</b>		<b>20</b>	<b>33.2</b>	<b>+1.92</b>

**FICHE ACTION 57 : TRI DES BIODECHETS DU MARCHE D'AMBERT**

Le jeudi jour de marché, les forains transfèrent la gestion de leurs déchets aux Services Techniques de la ville d'Ambert. Ces derniers deviennent alors détenteurs. Ils sont ainsi responsables de ces déchets et ont l'obligation de mettre en place un tri de ceux-ci (cf. décret 5 flux, Loi Grenelle II et la circulaire de 2012 relative aux modalités d'application de l'obligation de tri à la source des biodéchets par les gros producteurs).

**OBJECTIFS :**

- Détourner les biodéchets des ordures ménagères par leur collecte sélective.
- Baisse des quantités d'ordures ménagères et anticipation de l'obligation du tri à la source pour tous au 1<sup>er</sup> janvier 2024.

**LISTE DES POINTS DE COLLECTE EN 2022 :**

POINTS	INTITULÉS	BACS
1	Place ST Jean (église)	1
2	Place ST Jean (fontaine)	1
3	Devant la Boucherie du Livradois	1
4-5-6	Place de la Pompe	3
7-8-10-11	Autour de la Mairie	5
9	Place du Pontel	1
	Resto Les Copains (Rue des Jardins)	1
	Gazon + Totem (place de la Pompe)	1
	Fleuriste Au panier fleuri (place du Pontel)	2
	Restaurant Le Beure de thym	3
	Restaurant la Jasserie	1
	Restaurant La Chaumiére	1
	La Taverne	2

**INDICATEURS D'ÉVALUATION :**

Nombre de structures collectées :

	POINTS	DETOURNEMENTS <i>Sur l'année en tonne</i>	AUGMENTATION n-1
2020	11	3.84	3.84
2021	17	11.32	+ 7.48
<b>2022</b>	<b>18</b>	<b>15.26</b>	<b>+ 3.94</b>

**INDICATEURS D'ÉVALUATION COLLECTE LUNDI + JEUDI :**

Quantités détournées par nos collectes :

	DETOURNEMENTS <i>Sur l'année en tonne</i>	AUGMENTATION n-1
2020	30.06	?
2021	42.60	+ 12.54
<b>2022</b>	<b>48.46</b>	<b>+ 5.86</b>

**CUMUL TONNAGES CONNUS :**

	DETOURNEMENTS 2022 <i>Sur l'année en tonne</i>	Ecart	2021
Composteur individuel < 10 ans d'après VALTOM	<b>237.5</b>	<b>+ 58.78</b>	178.72
<i>+ 25% de compostier non connus données VALTOM non comptabilisé dans total</i>	<i>58.99</i>		
Compostage partagé / bourg	<b>50.99</b>	<b>+ 15.96</b>	35.03
Compostage partagé immeuble	<b>10.21</b>	<b>+ 2.92</b>	7.29
Compostage en établissements touristiques	<b>11.85</b>	<b>+ 4.25</b>	7.6
Compostage en établissements médico-sociaux	<b>50.51</b>	<b>+ 7.69</b>	42.82
Compostage en établissements scolaires ou assimilés	<b>10.18</b>	<b>- 1.66</b>	11.84
Compostage en établissements resto. commerciales	<b>10.4</b>	<b>+ 4.17</b>	6.23
Tri des végétaux au cimetière	<b>63.3</b>	<b>+ 31.2</b>	32.1
Collecte des professionnels ( <i>lundi + jeudi</i> )	<b>48.46</b>	<b>+ 5.86</b>	42.6
<b>TOTAL =</b>	<b>493.4</b>	<b>+ 129.17</b>	364.23

**ANNEXE 3 : RAPPORT ANNUEL SYNTHETIQUE PLPDMA**

# **RAPPORT ANNUEL SYNTHETIQUE PLPDMA**

# **2022**

**Communauté de communes  
Ambert Livradois Forez**



**Axe 1 : Dynamique avec les acteurs économiques**

<b>PILIER ECONOMIE CIRCULAIRE</b>	Approvisionnement durable, éco-conception, écologie industrielle et territoriale, économie de la fonctionnalité.
<b>ACTION 1</b>	
<b>OBJECTIF(S) POURSUIVI(S)</b>	Mettre en avant les synergies existantes sur le territoire et tenter d'en créer de nouvelles.
<b>DESCRIPTIF - MISE EN ŒUVRE - RESULTATS</b>	Restitution de l'étude sur l'écologie industrielle et territoriale menée par MACEO sur la zone de la masse à Ambert
<b>PARTENAIRES</b>	MACEO – service énergie et développement durable – service économie
<b>CALENDRIER</b>	Mars 2022
<b>ORIENTATIONS - PERSPECTIVES</b>	Le service Déchets ne portera pas ce type de projet, mais assistera toute démarche allant dans ce sens.
<b>REMARQUES</b> (Difficultés rencontrées, point de vigilance dans la mise en place de cette action, réussites...)	Etude menée durant le COVID, Peu de volonté du service économie de porter ce genre de projet. Hors compétence du service déchet (DMA). Nouvelles opportunités d'EIT avec Territoire d'industrie agissant sur 3 cocom (TDM ALF et Montbrison)
<b>INDICATEURS</b>	30 personnes présentes



## Axe 2 : Demande et comportement des consommateurs

<b>ECO CONSOMMATION</b>	Sensibiliser l'ensemble des habitants aux pratiques éco responsables
<b>ACTION 2</b>	Organiser des évènements publics sur le thème du zéro déchet et de la consommation responsable
<b>OBJECTIF(S) POURSUIVI(S)</b>	Favoriser le changement de comportements individuels et collectifs
<b>DESCRIPTIF - MISE EN ŒUVRE - RESULTATS</b>	Dans le cadre de la semaine européenne de réduction des déchets nous avons organisé différents ateliers à destination du public : Atelier cuisine zéro déchet, animation « j'adopte un composteur », fabrication d'emballage alimentaire réutilisable, un atelier repair café, un atelier fabrication de calendrier de l'avent, une conférence gesticulée intitulée « Des déchets et des hommes, la face déchet du capitalisme » de Tifene Ducharne, un atelier tawashi et son produit multi surfaces.
<b>PARTENAIRES</b>	Les ateliers de Sokane, équipe biodéchet, association Réparons ensemble, la matériauthèque Les chutes de la Dore
<b>CALENDRIER</b>	Du 19 au 27 novembre 2022
<b>ORIENTATIONS - PERSPECTIVES</b>	Renouvellement de l'opération en 2023
<b>REMARQUES</b> (Difficultés rencontrées, point de vigilance dans la mise en place de cette action, réussites...)	
<b>INDICATEURS</b>	Nombre de personnes sensibilisés : 93

<b>ECO CONSOMMATION</b>	Consommation responsable, réduction à la source.
<b>ACTION 3</b>	Familles zéro déchet
<b>OBJECTIF(S) POURSUIVI(S)</b>	Accompagner des foyers dans le changement de leurs habitudes de consommation pour les aider à réduire leurs déchets ménagers
<b>DESCRIPTIF - MISE EN ŒUVRE - RESULTATS</b>	13 familles réparties en deux groupes (Cunlhat et Ambert) ont été accompagnés pendant 6 mois pour tenter de réduire leurs quantités de déchets ménagers. A travers différents ateliers ils ont appris comment consommer différemment et éviter de produire trop de déchets. Au programme il y avait : ateliers cosmétiques, produits ménagers, couture, cuisine zéro gaspi, atelier fabrication de papier recyclé, atelier compostage et jardinage au naturel...
<b>PARTENAIRES</b>	Claire Guetta, Emmanuelle Atelier d'Eucée, service biodéchet, Sokane
<b>CALENDRIER</b>	Décembre 2021 – Mai 2022
<b>ORIENTATIONS - PERSPECTIVES</b>	Renouvellement de l'opération début 2023
<b>REMARQUES</b> (Difficultés rencontrées, point de vigilance dans la mise en place de cette action, réussites...)	Certaines familles ne sont pas venues régulièrement aux ateliers et certaines n'ont pas pesées leurs déchets au cours de l'accompagnement. Pistes d'amélioration : Faire signer un engagement moral aux familles au début du défi,
<b>INDICATEURS</b>	13 foyers sensibilisés

<b>ECO CONSOMMATION</b>	Consommation responsable, réduction à la source.
<b>ACTION 4</b>	<b>Mener des actions de communication en faveur de la réduction des déchets</b>
<b>OBJECTIF(S) POURSUIVI(S)</b>	Sensibiliser les citoyens aux pratiques éco responsables de consommation et faire connaître les actions et acteurs du territoire.
<b>DESCRIPTIF - MISE EN ŒUVRE - RESULTATS</b>	<p>Création d'une page facebook dédiée au service déchet : « L'info déchet Ambert Livradois Forez » : qui permet de communiquer sur les actions du services, ateliers proposés, informations générales sur le tri des déchets, conseils pour réduire ses déchets, et relai d'informations des acteurs du territoire qui agissent en faveur de la réduction des déchets, ainsi que les campagnes nationales.</p> <p>Bar à eau sur les marchés. L'objectif était double : montrer que l'eau du robinet est aussi bonne que l'eau en bouteille et réduire la quantité de bouteilles plastiques consommées.</p> <p>Dans le cadre de la SEDD nous avons accompagné le service énergie dans leur action de bar à eau sur les marchés du territoire. Les participants devaient deviner laquelle était celle du robinet parmi les eaux minérales en bouteille.</p> <p><b>A venir :</b></p>
<b>PARTENAIRES</b>	Service énergie
<b>CALENDRIER</b>	<p>Création de la page facebook : 28 février 2022</p> <p>Semaine Européenne du Développement Durable : du 17 septembre au 5 octobre 2022</p> <p>Création de l'annuaire des acteurs éco responsables : 2023-24</p> <p>Défis et jeux concours sur les réseaux sociaux : 2024</p>
<b>ORIENTATIONS - PERSPECTIVES</b>	<p>Continuer d'animer la page facebook du service et la faire connaître à tous les usagers.</p> <p>Le bar a eau a bien fonctionné, on pourra reproduire cette animation lors de différentes manifestations publiques.</p>
<b>REMARQUES</b> (Difficultés rencontrées, point de vigilance dans la mise en place de cette action, réussites...)	Nous avons eu beaucoup de questions concernant la qualité nutritives de l'eau. Certains boivent de l'eau en bouteille pour leurs compositions. Il faudra s'informer davantage là-dessus pour les prochaines animations.
<b>INDICATEURS</b>	<p>Abonnés à la page facebook : 770</p> <p>Nombre de participants au jeu du bar à eau : 38</p>

<b>ECO CONSOMMATION</b>	Consommation responsable, réduction à la source.
<b>ACTION 5</b>	Ateliers faire soi – même, programme saisonnier, SERD
<b>OBJECTIF(S) POURSUIVI(S)</b>	Sensibiliser les citoyens de manière ludique aux pratiques éco responsables de consommation
<b>DESCRIPTIF - MISE EN ŒUVRE - RESULTATS</b>	<p>1. Tout au long de l'année nous proposons divers ateliers pratiques, à travers un programme saisonnier (4 par an), animés en interne ou par des prestataires extérieurs : atelier repair café, bricolage en récup, produits ménagers, bee wrap, tawashi, couture...</p> <p>Ces programmes sont imprimés en 5000 exemplaires et distribués à chaque élève de primaire et collège du territoire ALF, ainsi que dans les médiathèques, MSAP, mairies, Offices de tourisme, commerces...</p> <p>2. Organisation d'ateliers dans le cadre de la Semaine Européenne de Réduction des déchets : Tawashi, Bee wrap, fabrication de haie sèche, fabrication de calendrier de l'avent en récup, Repair café, atelier cuisine zéro déchet, « j'adopte un composteur », et conférence gesticulée « Des déchets et des hommes ».</p> <p>3. Un atelier fabrication de produits ménagers et rappel des consignes de tri a été mené au CADA (Centre d'Accueil de Demandeurs d'Asile).</p>
<b>PARTENAIRES</b>	Claire Guetta, Emmanuelle Atelier d'Eucée, service biodéchet, l'association Réparons Ensemble, Lucie de Recréa
<b>CALENDRIER</b>	Mise en place du programme saisonnier : mars 2022
<b>ORIENTATIONS - PERSPECTIVES</b>	Après bilan des ateliers qui ont fonctionné ou non, on poursuit notre programme saisonnier pour une année supplémentaire (2023). Penser à s'appuyer davantage sur des structures relais pour nous aider à remplir les ateliers (MSAP, médiathèques, assos...)
<b>REMARQUES</b> (Difficultés rencontrées, point de vigilance dans la mise en place de cette action, réussites...)	Ce sont souvent les mêmes familles qui s'inscrivent d'un atelier à l'autre. Difficultés à remplir certains ateliers, en fonction du lieu, horaires... Les ateliers du programme de l'Eté ont été peu remplis, il y a déjà beaucoup de sollicitations à cette période. Nous serons vigilants à en proposer moins cette année.
<b>INDICATEURS</b>	<p>SERD : 8 ateliers dont 1 annulé, 95 participants</p> <p>Programme saisonnier : 77 ateliers dont 17 annulés (faute de participants) 363 participants</p> <p>Atelier au CADA : 5 foyers ont participé</p>

<b>ECO CONSOMMATION</b>	Consommation responsable, réduction à la source.
<b>ACTION 6</b>	<b>Développer l'usage de la vaisselle durable</b>
<b>OBJECTIF(S) POURSUIVI(S)</b>	Réduire la quantité de vaisselle à usage unique
<b>DESCRIPTIF - MISE EN ŒUVRE - RESULTATS</b>	<p>Création d'un kit de vaisselle réutilisable mis à disposition pour les particuliers et les associations. 150 assiettes plates, creuses, à dessert, couverts, plats, pichets... Une partie des assiettes a été racheté à un hôtel du territoire qui fermait, le reste a été récupéré en déchetterie.</p> <p>Communication auprès des communes et associations du territoire pour faire connaître nos services.</p> <p>Prêt de gobelets réutilisables pour les associations et particuliers.</p> <p>Prêt de laveuse professionnelle pour les gobelets et la vaisselle.</p>
<b>PARTENAIRES</b>	
<b>CALENDRIER</b>	Mise en place du kit de vaisselle réutilisable : printemps 2022
<b>ORIENTATIONS - PERSPECTIVES</b>	
<b>REMARQUES</b> (Difficultés rencontrées, point de vigilance dans la mise en place de cette action, réussites...)	Les caisses de vaisselle sont lourdes, cela demande de la manutention que certains usagers ne peuvent pas réaliser tout seuls.
<b>INDICATEURS</b>	<p>Nombre de prêt de vaisselle : 13</p> <p>Nombre de gobelets prêtés : 36812, soit 169 prêts à des assos, particuliers et collectivités</p> <p>Nombre de prêt de laveuse : 12</p>

<b>ECO CONSOMMATION</b>	Consommation responsable réduction à la source.
<b>ACTION 7</b>	<b>Couches lavables et protections hygiéniques réutilisables</b>
<b>OBJECTIF(S) POURSUIVI(S)</b>	Promouvoir l'utilisation de produits d'hygiène réutilisables et réduire la quantité de couches à usage unique
<b>DESCRIPTIF - MISE EN ŒUVRE - RESULTATS</b>	<p>Réunions d'informations sur l'utilisation des couches lavables, et sur les produits utilisés pour les bébés (liniments, crèmes...). Fabrication d'un liniment maison.</p> <p>Prêt d'un kit de couches lavables mis à disposition pour les personnes qui voudraient essayer avant d'acheter. Le kit contient différents modèles de couches lavables et permet de voir ce qui sera le mieux adapté à l'enfant.</p> <p>Atelier couture de serviettes hygiéniques lavables au CADA, accompagné de l'Atelier Eucée.</p>
<b>PARTENAIRES</b>	
<b>CALENDRIER</b>	Réunion trimestrielle ou sur demande
<b>ORIENTATIONS - PERSPECTIVES</b>	
<b>REMARQUES</b> (Difficultés rencontrées, point de vigilance dans la mise en place de cette action, réussites...)	<p>Il y a peu de participants aux réunions, mais plusieurs personnes viennent se renseigner individuellement.</p> <p>Se rapprocher des sages femmes et des ateliers de préparation à l'accouchement. S'appuyer sur des structures relais.</p> <p>L'atelier couture de serviettes hygiéniques avec le CADA a été compliqué car cela demande des compétences en couture que les participants n'avaient pas</p>
<b>INDICATEURS</b>	<p>Nombre de prêt du kit de couches : 2 dont une famille qui a poursuivi l'aventure par l'achat de couches</p> <p>Nombre de réunions couches lavables : 2</p> <p>Nombre de personnes présentes aux réunions couches lavables : 2</p> <p>Nombre de personnes présentes à l'atelier couture au CADA : 6</p>

<b>ECO CONSOMMATION</b>	Consommation responsable, réduction à la source.
<b>ACTION 8</b>	Accompagner le portage de repas dans le changement de leurs contenants.
<b>OBJECTIF(S) POURSUIVI(S)</b>	Réduire la quantité de boîtes plastiques jetées, se mettre en conformité avec la loi AGEC sur l'interdiction des contenants plastiques jetables dans la restauration collective.
<b>DESCRIPTIF - MISE EN ŒUVRE - RESULTATS</b>	Accompagnement du service social sur l'étude de marché et la mise en place du nouveau système de contenants avec leur prestataire : la cuisine de l'hôpital d'Ambert.  Une phase de test a été menée sur la tournée d'Arlanc en septembre 2022.
<b>PARTENAIRES</b>	Service social
<b>CALENDRIER</b>	Généralisation des contenants lavables sur toutes les tournées : 2023-2024
<b>ORIENTATIONS - PERSPECTIVES</b>	Se rapprocher des communes qui l'ont déjà mis en place pour avoir un retour d'expérience. Faire un test sur une autre tournée, plus complexe : Ambert Nécessité d'accompagner le service social dans la mise en place de ce projet.
<b>REMARQUES</b> (Difficultés rencontrées, point de vigilance dans la mise en place de cette action, réussites...)	Difficultés de mise en œuvre car plusieurs freins : <ul style="list-style-type: none"> <li>- Place dans le véhicule, ne pas mélanger les contenants propres et sales</li> <li>- Les contenants ne sont pas retournés systématiquement</li> <li>- Peu de contact avec les aides à domicile et familles</li> </ul>
<b>INDICATEURS</b>	Date de mise en place effective des contenants réutilisables sur toutes les tournées Nombre de tonnes de déchets annuels évités

**Actions futures :**

- Former un ambassadeur économie circulaire dans chaque association et entreprise du territoire
- Développer la solidarité et le prêt entre les habitants
- Favoriser l'économie de la fonctionnalité
- Créer un annuaire des acteurs éco responsables du territoire : projet non démarré, en attente du choix du support (carte interactive, petit livret...)
- Lancer des défis et jeux concours « geste éco-responsable », « éco-consommation » sur les réseaux sociaux, en partenariat avec les commerçants locaux qui ont une démarche éco-responsable.

**Axe 3 : Gestion des déchets**

<b>SENSIBILISATION</b>	Performance de tri et de collecte, recyclage et valorisation.
<b>ACTION 11</b>	<b>Sensibiliser les enfants et adolescents du territoire aux gestes de tri et recyclage</b>
<b>OBJECTIF(S) POURSUIVI(S)</b>	
<b>DESCRIPTIF - MISE EN ŒUVRE – RESULTATS</b>	- Animations dans les écoles primaires, les collèges et les ALSH : jeux du tri, camion poubelle, atelier tawashi, atelier papier recyclé, atelier peinture végétale, ...
<b>PARTENAIRES</b>	Ecoles du territoire
<b>CALENDRIER</b>	
<b>ORIENTATIONS - PERSPECTIVES</b>	Chaque année les demandes augmentent
<b>REMARQUES</b> (Difficultés rencontrées, point de vigilance dans la mise en place de cette action, réussites...)	
<b>INDICATEURS</b>	Nombre d'enfants sensibilisés : 825 Nombre d'écoles qui nous sollicitent : 15 Nombre d'ALSH qui nous sollicitent : 3



<b>SENSIBILISATION</b>	Performance de tri et de collecte, recyclage et valorisation.
<b>ACTION 12</b>	<b>Sensibiliser les habitants aux gestes de tri et recyclage</b>
<b>OBJECTIF(S) POURSUIVI(S)</b>	Améliorer le tri et la valorisation des déchets recyclables
<b>DESCRIPTIF - MISE EN ŒUVRE – RESULTATS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Stands et jeux concours sur les marchés et foires</li> <li>- Stands et jeux concours en déchetteries</li> <li>- Courrier envoyé à tous les nouveaux habitants arrivant sur le territoire</li> <li>- Porte à porte dans les zones où le tri est mal respecté ou quand on installe un nouveau point tri</li> <li>- Courrier envoyé à 14 000 foyers en novembre pour expliquer le passage des OM en C0.5, la généralisation du tri sur le territoire et l'obligation du tri</li> </ul>
<b>PARTENAIRES</b>	Mairie pour Ambert Coté Jardin, La gare de l'Utopie
<b>CALENDRIER</b>	
<b>ORIENTATIONS - PERSPECTIVES</b>	Mieux cibler les évènements et marchés auxquels on souhaite participer.
<b>REMARQUES</b> (Difficultés rencontrées, point de vigilance dans la mise en place de cette action, réussites...)	Actions chronophages, les habitants nous connaissent et ce sont toujours les mêmes qui viennent nous voir, la plupart sont simplement intéressé par le jeu concours.
<b>INDICATEURS</b>	<p>Nombre de personnes rencontrées en déchetterie : 407</p> <p>Nombre de marchés : 11</p> <p>Nombre de personnes rencontrées sur les marchés : 347</p> <p>Nombre de participants au jeu concours : 423</p> <p>Nombre de foires : 2</p> <p>Nombre de personnes rencontrées sur les foires : 174</p> <p>Nombre de courriers envoyés aux nouveaux arrivants : 250</p> <p>Nombre de personnes rencontrées en porte à porte : 36 sur 8 communes différentes.</p>

<b>SENSIBILISATION</b>	Performance de tri et de collecte, recyclage et valorisation.
<b>ACTION 13</b>	<b>Eco manifestations</b>
<b>OBJECTIF(S) POURSUIVI(S)</b>	Accompagner les associations du territoire dans la mise en œuvre de leurs manifestations
<b>DESCRIPTIF - MISE EN ŒUVRE – RESULTATS</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mise à disposition de gobelets réutilisables, vaisselle réutilisable, location d'une laveuse professionnelle, mise à disposition de totems tri flux, bacs de tri et d'ordures ménagères</li> <li>- Création d'un livret des différents services proposés et diffusés auprès de toutes les associations du territoire.</li> </ul>
<b>PARTENAIRES</b>	Associations du territoire – service vie asso
<b>CALENDRIER</b>	
<b>ORIENTATIONS - PERSPECTIVES</b>	Chaque année les demandes augmentent
<b>REMARQUES</b> (Difficultés rencontrées, point de vigilance dans la mise en place de cette action, réussites...)	
<b>INDICATEURS</b>	<p>Nombre de manifestations et opérations accompagnées : 86</p> <p>Nombre de personnes touchées : 25000</p> <p>Nombre de prêt de vaisselle : 13</p>

**Axe 4 : Eco-exemplarité**

<b>Eco exemplarité de la collectivité</b>	Faire infuser l'économie circulaire au sein de chaque service
<b>ACTION 14</b>	<b>Tenter de prétendre à la labellisation économie circulaire</b>
<b>OBJECTIF(S) POURSUIVI(S)</b>	
<b>DESCRIPTIF - MISE EN ŒUVRE - RESULTATS</b>	Réflexion pour la sensibilisation des élus à l'économie circulaire pour 2023
<b>PARTENAIRES</b>	
<b>CALENDRIER</b>	2023 : sensibilisation des élus
<b>ORIENTATIONS - PERSPECTIVES</b>	
<b>REMARQUES</b> (Difficultés rencontrées, point de vigilance dans la mise en place de cette action, réussites...)	Difficultés à obtenir une ligne politique claire concernant des engagements de la collectivité pour l'économie circulaire.
<b>INDICATEURS</b>	

<b>Eco exemplarité de la collectivité</b>	Faire infuser l'économie circulaire au sein de chaque service
<b>ACTION 15</b>	<b>Etablir des critères environnementaux lors des achats de fourniture</b>
<b>OBJECTIF(S) POURSUIVI(S)</b>	Encadrer les achats de fournitures pour que les articles respectent des normes éco responsables (fabrication, matière première, provenance...)
<b>DESCRIPTIF - MISE EN ŒUVRE - RESULTATS</b>	Groupe de travail formé avec le service énergie et le responsable des marchés publics pour voir comment encadrer les achats des fournitures. Diagnostic en interne pour connaître les habitudes d'achat des différents services.
<b>PARTENAIRES</b>	Service énergie, responsable des marchés publics
<b>CALENDRIER</b>	2023-24
<b>ORIENTATIONS - PERSPECTIVES</b>	Poursuivre le diagnostic et établir un catalogue des articles éligibles à l'achat
<b>REMARQUES</b> (Difficultés rencontrées, point de vigilance dans la mise en place de cette action, réussites...)	Chaque service à ses propres habitudes et lieux d'achat. Veiller à favoriser les achats locaux plutôt que des grossistes. Veiller à ne pas favoriser un seul commerce.
<b>INDICATEURS</b>	

<b>Eco exemplarité de la collectivité</b>	Rendre la collectivité plus exemplaire
<b>ACTION 16</b>	<b>Sensibiliser l'ensemble des agents à la problématique du changement climatique et acquérir une culture commune du sujet</b>
<b>OBJECTIF(S) POURSUIVI(S)</b>	Développer des gestes éco exemplaires au sein des services Sensibiliser l'ensemble des agents aux enjeux de la transition écologique
<b>DESCRIPTIF - MISE EN ŒUVRE - RESULTATS</b>	Deux agents du service déchets et énergie ont été formés pour animer des Fresques du climat. C'est un outil ludique et visuel qui fait appel à l'intelligence collective pour replacer dans l'ordre des causes à effets les éléments du changement climatique.  1 boîte à troc a été installée sur le site de l'ancienne CCI à Ambert
<b>PARTENAIRES</b>	Service énergie, responsable des marchés publics
<b>CALENDRIER</b>	2023-24
<b>ORIENTATIONS - PERSPECTIVES</b>	L'objectif est de sensibiliser l'ensemble des agents de la collectivité d'ici fin 2023.  Nous souhaitons poursuivre cette action par la mise en place d'actions concrètes au sein de chaque service et site avec l'aide de certains agents qui se porteraient volontaires pour être « porte paroles » et relais d'informations sur leurs sites. Nous proposerons des petits ateliers sur les temps de pause, des actions à réaliser de manière individuelle au travail et à la maison.
<b>REMARQUES</b>	
<b>INDICATEURS</b>	17 élus et 12 agents membres du CODIR ont participé à une fresque du climat en décembre 2022.

### Actions futures :

#### Développer une stratégie de communication interne/externe

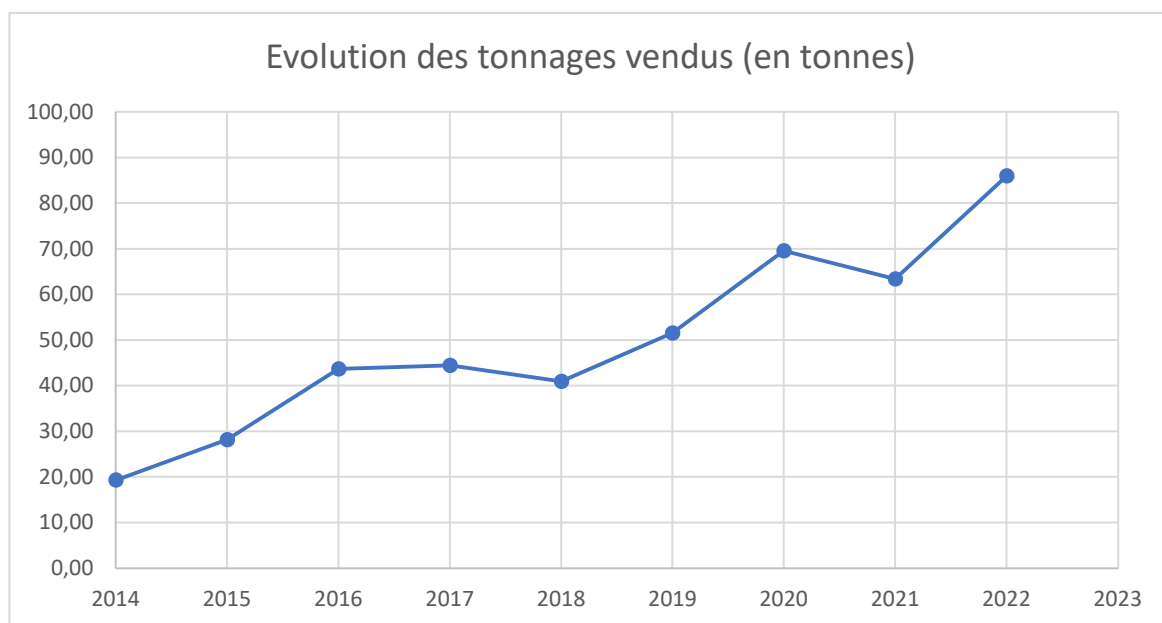
- Créer une rubrique dédiée sur le site internet de la collectivité avec une sous rubrique de petites annonces de don/troc/vente d'occasion entre agents
- Eco-communiquer : limiter le nombre de documents imprimés (affiches, flyers, documents), récupérer des matériaux et objets, éco concevoir les stands d'animation.
- Former les services aux principes de l'éco-communication, en partenariat avec le service chargé de la communication
- Monter un système de don en interne pour les agents pour la réforme du matériel informatique/numérique
- Utiliser les outils de communication interne : mails collectifs, intranet, fiches de paie, panneaux d'affichage...), pour relayer les messages de préventions et valoriser les actions menées par les agents
- Tenter de prétendre à la labellisation « Economie circulaire »

**Axe 5 : Réemploi, réparation, réutilisation**

<b>Réemploi</b>	Consommation responsable, allongement de la durée d'usage, réduction à la source.
<b>ACTION 17</b>	<b>Promouvoir les activités de transformation, réemploi des textiles</b>
<b>OBJECTIF(S) POURSUIVI(S)</b>	Favoriser le réemploi des textiles et réduire la quantité de déchets textiles dans les déchets ménagers assimilés.
<b>DESCRIPTIF - MISE EN ŒUVRE - RESULTATS</b>	<p>Nous partageons les communications des ateliers coutures des Lococotiers via Facebook</p> <p>Participation à la relocalisation du recyclage/réemploi des textiles sur le département : Un groupe de travail a été formé au niveau du VALTOM, une stagiaire a réalisé un état des lieux du territoire, nous avons participer aux réunions de restitution.</p> <p>Nous avons également changé de prestataires pour la collecte des colonnes textiles, nous sommes passé du Relai à Emmaüs et avons rajouté des colonnes.</p> <p>Nous communiquons sur les associations et entreprises existantes telles que LAVIE, le secours catholique, ...</p> <p>Nous organisons régulièrement des ateliers tawashi réalisés en milieu scolaire et pour le grand public, à partir de textiles récupérés en déchetterie et à LAVIE.</p> <p>Déploiement des colonnes textiles : 28 &gt;&gt; 40</p>
<b>PARTENAIRES</b>	LAVIE – Lococotiers -
<b>CALENDRIER</b>	
<b>ORIENTATIONS - PERSPECTIVES</b>	
<b>REMARQUES</b> (Difficultés rencontrées, point de vigilance dans la mise en place de cette action, réussites...)	
<b>INDICATEURS</b>	<p>Nombre d'ateliers tawashi : 11</p> <p>89 tonnes de textiles collectés en plus en 2022</p>

<b>Réemploi</b>	Consommation responsable, allongement de la durée d'usage, réduction à la source.
<b>ACTION 18</b>	<b>Promouvoir et accompagner l'association Réparons Ensemble</b>
<b>OBJECTIF(S) POURSUIVI(S)</b>	Encourager les habitants à réparer leurs appareils électroménagers
<b>DESCRIPTIF - MISE EN ŒUVRE - RESULTATS</b>	<p>Pour un souci de compréhension et de transparence, l'association anciennement Repair Café St Fé a changé de nom et s'appelle désormais Réparons Ensemble.</p> <p>2 ateliers d'auto-réparation ont été proposé dans le cadre du programme saisonnier des animations du service déchet. Environ la moitié des électroménagers qui ont été amené pour réparation ont pu être réparé.</p> <p>Un petit local sera mis à disposition de l'association à la déchetterie du Poyet à Ambert. Cela permet aux bénévoles d'entreposer leur matériel et avoir un lieu pour réaliser des ateliers d'auto-réparation d'électroménagers régulièrement : tous les mercredis après-midi de 14h à 17h à partir de janvier 2023</p> <p>Nous relayons leurs publications facebook sur le groupe du service déchet, pour leur donner une meilleure visibilité</p>
<b>PARTENAIRES</b>	Association Réparons ensemble
<b>CALENDRIER</b>	Mise à disposition du local à partir de janvier 2023 Changement du nom de l'association : juin 2022
<b>ORIENTATIONS - PERSPECTIVES</b>	
<b>REMARQUES</b> (Difficultés rencontrées, point de vigilance dans la mise en place de cette action, réussites...)	
<b>INDICATEURS</b>	<b>Nombre de participants aux ateliers : 8</b>

<b>Réemploi</b>	Consommation responsable, allongement de la durée d'usage, réduction à la source.
<b>ACTION 19</b>	Favoriser le réemploi et la réutilisation des objets
<b>OBJECTIF(S) POURSUIVI(S)</b>	Promouvoir les activités de la ressourcerie Récup Dore solidaire Soutenir financièrement leur projet d'agrandissement de leurs locaux
<b>DESCRIPTIF - MISE EN ŒUVRE - RESULTATS</b>	Relai des activités de la ressourcerie via la page facebook, Encart dans le programme saisonnier de l'hiver 2022-23  Soutien financier de valorisation à la tonne à hauteur de 10 000€ l'année  En attente de précisions sur les volontés techniques de l'extension du bâtiment et des potentielles subventions.
<b>PARTENAIRES</b>	Association Récup Dore Solidaire
<b>CALENDRIER</b>	
<b>ORIENTATIONS - PERSPECTIVES</b>	
<b>REMARQUES</b> (Difficultés rencontrées, point de vigilance dans la mise en place de cette action, réussites...)	
<b>INDICATEURS</b>	86 tonnes revendues en magasin de la ressourcerie en 2022 (record)





<b>Réemploi</b>	Consommation responsable, allongement de la durée d'usage, réduction à la source.
<b>ACTION 20</b>	<b>Soutenir les initiatives locales de réemploi</b>
<b>OBJECTIF(S) POURSUIVI(S)</b>	Financer des prestations de ces acteurs locaux : Les lococotiers, Lucie Recréa ... Communiquer sur leurs activités
<b>DESCRIPTIF - MISE EN ŒUVRE - RESULTATS</b>	Relai des activités de ces acteurs via la page facebook, 1 atelier financé pour la prestation d'un atelier fabrication d'épouvantails par Lucie Recréa  Mise à disposition des vélos en déchetterie pour l'atelier auto-réparation de vélos des lococotiers
<b>PARTENAIRES</b>	Les lococotiers, Lucie Recréa
<b>CALENDRIER</b>	
<b>ORIENTATIONS - PERSPECTIVES</b>	
<b>REMARQUES</b> (Difficultés rencontrées, point de vigilance dans la mise en place de cette action, réussites...)	Les lococotiers n'ont plus d'espace de stockage et ne peuvent plus récupérer tous les vélos mis de côté.
<b>INDICATEURS</b>	

<b>Réemploi</b>	Consommation responsable, allongement de la durée d'usage, réduction à la source.
<b>ACTION 21</b>	<b>Développer les boîtes à livres</b>
<b>OBJECTIF(S) POURSUIVI(S)</b>	Accompagner les demandeurs dans la mise en place de boîte à livres sur leur commune Organiser un atelier de bricolage avec les habitants pour la confection et la customisation de ces boîtes Communiquer sur ces initiatives
<b>DESCRIPTIF - MISE EN ŒUVRE - RESULTATS</b>	Les nouvelles boîtes à livres installées en 2022 :  1 déchetterie Arlanc  1 déchetterie Viverols  1 déchetterie St Anthème  1 déchetterie Marat  1 à l'entrée du site Anna Rodier, fabriqué en récup par l'équipe de Détours
<b>PARTENAIRES</b>	Les déchetteries, Détours
<b>CALENDRIER</b>	
<b>ORIENTATIONS - PERSPECTIVES</b>	Développer l'usage des boîtes à livres et en installer de nouvelles
<b>REMARQUES</b> (Difficultés rencontrées, point de vigilance dans la mise en place de cette action, réussites...)	<b>Les boîtes à livre du territoire sont référencées sur le site internet :</b> <a href="https://www.boite-a-lire.com/">https://www.boite-a-lire.com/</a>
<b>INDICATEURS</b>	33 boîtes à livres installées sur le territoire à ce jour.

<b>Réemploi</b>	Consommation responsable, allongement de la durée d'usage, réduction à la source.
<b>ACTION 22</b>	<b>Soutenir les initiatives locales Low tech</b>
<b>OBJECTIF(S) POURSUIVI(S)</b>	Organiser un évènement et des ateliers autour de ce thème  Mettre en lumière les acteurs locaux, communiquer, faire connaître le principe du Lowtech  Financer des prestations de ces acteurs
<b>DESCRIPTIF - MISE EN ŒUVRE - RESULTATS</b>	Collecte et mise à disposition des batteries d'ordinateurs portables pour la création de batteries externes par Les Lococotiers
<b>PARTENAIRES</b>	Les déchetteries, Les lococotiers
<b>CALENDRIER</b>	continu
<b>ORIENTATIONS - PERSPECTIVES</b>	
<b>REMARQUES</b> (Difficultés rencontrées, point de vigilance dans la mise en place de cette action, réussites...)	
<b>INDICATEURS</b>	

<b>Réemploi</b>	Consommation responsable, allongement de la durée d'usage, réduction à la source.
<b>ACTION 23</b>	<b>Développer les circuits de vente d'occasion, troc, donnerie</b>
<b>OBJECTIF(S) POURSUIVI(S)</b>	<p>Développer les donneries sur les marchés</p> <p>Mettre en place des boites à trocs au sein des associations, entreprises du territoire</p> <p>Organiser des évènements tels que : vide dressing, bourse aux jouets, zone de gratuité...</p>
<b>DESCRIPTIF - MISE EN ŒUVRE - RESULTATS</b>	<p>4 donneries sur les marchés : sensibilisation des usagers à la seconde vie des objets et à la découverte de la ressourcerie.</p> <p>Animations proposées dans le cadre du programme saisonnier :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 2 vide dressing</li> <li>- 1 vide ta chambre (jouets)</li> <li>- 1 troc de fin d'année scolaire</li> </ul>
<b>PARTENAIRES</b>	
<b>CALENDRIER</b>	
<b>ORIENTATIONS - PERSPECTIVES</b>	Le dernier vide dressing a bien fonctionné et nous allons renouveler cette animation l'année prochaine
<b>REMARQUES</b> (Difficultés rencontrées, point de vigilance dans la mise en place de cette action, réussites...)	<p>Nous avons dû annuler un Vide dressing, le Vide ta chambre et le troc de fin d'année scolaire car manque de participants.</p> <p>Les donneries fonctionnent bien, mais cela demande beaucoup de manutention.</p>
<b>INDICATEURS</b>	4 boites à troc, 4 donneries, 9 participants au vide dressing

<b>Réemploi</b>	Consommation responsable, allongement de la durée d'usage, réduction à la source.
<b>ACTION 24</b>	<b>Développer un réseau d'acteurs du réemploi</b>
<b>OBJECTIF(S) POURSUIVI(S)</b>	Animer le réseau d'acteurs du réemploi  Organiser des réunions, visites de sites, soirées d'échange sur différents thèmes  Créer des synergies entre les acteurs du réemploi du territoire
<b>DESCRIPTIF - MISE EN ŒUVRE - RESULTATS</b>	1 réseau local d'acteurs du réemploi s'est formé : le réseau 3R.
<b>PARTENAIRES</b>	Les lococotiers, la matériauthèque Les chutes de la Dore, la ressourcerie de Saint Amant Roche Savine, l'association Réparons ensemble
<b>CALENDRIER</b>	
<b>ORIENTATIONS - PERSPECTIVES</b>	
<b>REMARQUES</b> (Difficultés rencontrées, point de vigilance dans la mise en place de cette action, réussites...)	
<b>INDICATEURS</b>	1 réunion du réseau 3R

<b>Réemploi</b>	Consommation responsable, allongement de la durée d'usage, réduction à la source.
<b>ACTION 25</b>	<b>Promouvoir le réemploi des matériaux</b>
<b>OBJECTIF(S) POURSUIVI(S)</b>	<p>Sensibiliser les usagers des déchetteries au réemploi de matériaux</p> <p>Remplir les caissons matériauuthèque</p> <p>Faire des permanences pour ouvrir ces caissons afin que les gens puissent venir y récupérer des matériaux</p> <p>Accompagner le projet de création d'une matériauuthèque</p>
<b>DESCRIPTIF - MISE EN ŒUVRE - RESULTATS</b>	<p>Les caissons ont été ouvert à raison d'une fois par mois pour chaque déchetterie, entre janvier et mai. Ils ont ensuite été fermé pour permettre à l'association Les chutes de la Dore de récupérer leurs contenus.</p> <p>Durant ces permanences les usagers ont été sensibilisé au réemploi, que ce soient des matériaux ou des objets, mobiliers etc, avec la présence du caisson ressourcerie.</p> <p>Une convention a été signée avec l'association Les chutes de la Dore en juillet 2022 qui stipule :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Une mise à disposition d'un agent à raison de 4h ETP/semaine jusqu'en décembre 2023</li> <li>- Le financement d'un panneau et d'autocollants pour mettre sur les caissons matériauuthèque</li> <li>- Une mise à disposition d'un véhicule jusqu'à fin juillet 2023</li> <li>- Une mise à disposition des déchets et des caissons matériauuthèque présents dans les 7 déchetteries du territoire</li> </ul> <p>En 2022 l'association a collecté 25 tonnes entre mai et décembre et revalorisé 6 tonnes entre septembre et décembre.</p>
<b>PARTENAIRES</b>	la matériauuthèque Les chutes de la Dore
<b>CALENDRIER</b>	
<b>ORIENTATIONS - PERSPECTIVES</b>	
<b>REMARQUES</b> (Difficultés rencontrées, point de vigilance dans la mise en place de cette action, réussites...)	
<b>INDICATEURS</b>	<p>20 ouvertures de caissons en déchetteries</p> <p>25 tonnes collectés par Les chutes de la Dore et 6 tonnes revendues.</p>

<b>Réemploi</b>	Consommation responsable, allongement de la durée d'usage, réduction à la source.
<b>ACTION 26</b>	Développer l'autonomie dans le bricolage la réparation et la construction
<b>OBJECTIF(S) POURSUIVI(S)</b>	Défi écoles : " Les génies de la récup" fabriquer un jeu à partir de matériaux de récupération  Organiser des ateliers bricolage pour apprendre à être plus autonome avec les outils
<b>DESCRIPTIF - MISE EN ŒUVRE - RESULTATS</b>	4 ateliers bricolage en récup, à destination des enfants, ont été organisés dans le cadre des animations du programme saisonnier.  2 ateliers d'auto-réparation de petits électroménagers
<b>PARTENAIRES</b>	Lucie Recréa, Réparons ensemble
<b>CALENDRIER</b>	Défi école : voir en 2024
<b>ORIENTATIONS - PERSPECTIVES</b>	
<b>REMARQUES</b> (Difficultés rencontrées, point de vigilance dans la mise en place de cette action, réussites...)	
<b>INDICATEURS</b>	20 ouvertures de caissons en déchetteries 25 tonnes collectés par Les chutes de la Dore et 6 tonnes revendues. 45 participants aux ateliers bricolage 8 participants aux ateliers de réparation du petit électroménager

**Calendrier des actions futures réemploi :**

- Créer un visuel « entre prêteur » : développer l'entraide et le prêt entre les habitants. 2024
- Créer un annuaire des acteurs éco responsables 2023-24
- Etudier techniquement et financièrement l'agrandissement du bâtiment de la Ressourcerie